



Département de communication

Faculté des lettres et sciences humaines

Université de Sherbrooke

La construction de l'identité professionnelle des journalistes dans le cadre de l'autorégulation du
Conseil de presse du Québec

Par

Guillaume David

Remis à

Carol-Ann Rouillard

Dans le cadre de l'activité pédagogique

COM 751 - Essai

Sherbrooke

Le 6 janvier 2025

Résumé

Ce mémoire s'intéresse à l'identité professionnelle des journalistes, en particulier au Québec, en mettant l'accent sur les défis contemporains qui affectent leur rôle social et démocratique dans un contexte de crise de confiance envers les médias traditionnels, tout en prenant en compte le rôle de l'encadrement et l'autorégulation du journalisme par le Conseil de presse du Québec (CPQ) dans cet enjeu. L'étude adopte une méthode d'analyse inductive générale pour répondre à la question : Quelles sont les perceptions vécues des journalistes sur leur rôle dans l'espace public, leur relation avec le Conseil de presse du Québec, les méthodes d'encadrement du journalisme, et comment ces perceptions varient-elles selon leur identité professionnelle et leur vécu ?

Les résultats de cette recherche démontrent que les journalistes perçoivent leur rôle comme essentiel à la démocratie, puisqu'ils fournissent des informations d'intérêt public. Cependant, des pressions externes, telles que les difficultés d'accès à l'information et les contraintes financières, nuisent à la qualité de l'information. De plus, plusieurs journalistes estiment que le CPQ est insuffisant dans son rôle de régulation, et certains plaident pour la création d'un ordre professionnel afin de renforcer l'encadrement de la profession. Toutefois, la question de la liberté de presse reste au cœur des débats qui relèvent de cette initiative, soulignant ainsi la nécessité d'une régulation plus efficace et adaptée.

Mots clés: identité professionnelle, journalisme, perspective, Conseil de presse du Québec, déontologie journalistique, autorégulation, contrat social, démocratie, responsabilité sociale,

Déclaration sur l'honneur, mémoires de l'École de communication, UCLouvain

Je déclare qu'il s'agit d'un travail original et personnel, que toutes les sources référencées ont été indiquées dans leur totalité et ce, quelle que soit leur provenance, et que l'utilisation des outils d'intelligence artificielle est conforme aux consignes d'utilisation publiées par la Faculté ESPO et disponible à cette adresse :

<https://intranet.uclouvain.be/fr/myucl/facultes/espo/intelligence-artificielle-consignes-d-utilisation-pour-les-etudiant-es.html>

Je suis conscient que le fait de ne pas citer une source, de ne pas la citer clairement et complètement, de ne pas annoncer dans une partie spécifique en début du mémoire l'utilisation que j'ai faite des outils d'intelligence artificielle ou de les utiliser de manière contraire à ce qui est prévu dans la note facultaire constituent des irrégularités graves au regard du Règlement des études et des examens de l'Université catholique de Louvain (Chapitre 4, section 7, article 107 à 114) au sein de l'Université. J'ai notamment pris connaissance des risques de sanctions administratives et disciplinaires encourues.

Au vu de ce qui précède, je déclare sur l'honneur ne pas avoir commis de plagiat ou toute autre forme de fraude et de n'avoir pas utilisé les outils d'intelligences artificielles en dehors de ce qui est accepté à l'UCLouvain.

Nom, Prénom : David, Guillaume

Date : 6 janvier 2025

Signature de l'étudiant : 

Remerciements

Je me souviens qu'il y a un peu plus de deux ans, l'idée d'écrire un mémoire me paraissait improbable. Pourtant, après plusieurs allers-retours entre la France, la Belgique et le Québec, la ligne d'arrivée est enfin devant moi. Il va sans dire que je n'aurais probablement jamais accompli cet objectif sans l'aide de nombreuses précieuses personnes, et pour cela, je tiens à vous remercier à travers cette courte page.

Tout d'abord, je remercie ma directrice de mémoire, l'étoile la plus brillante qui m'a accompagnée tout au long de ce processus, Carol-Ann Rouillard. Merci d'avoir cru en moi lorsque les moments étaient plus difficiles. Merci d'avoir continuellement remis en question mes idées pour m'amener à produire un travail à la hauteur de nos attentes. Mais surtout, merci pour ta gentillesse, ta générosité et nos fous rires. Je te serai éternellement reconnaissant.

Ensuite, je remercie mes parents d'avoir toujours cru en mon potentiel et d'avoir été une ressource inébranlable depuis mon arrivée dans ce monde. Sans vous, je ne suis rien.

Je tiens également à remercier mon cercle d'amis proches au Québec. Même si vous n'avez pas été physiquement présents durant la majorité de ma maîtrise, vous avez toujours su jouer un rôle de soutien. J'ai hâte de vous retrouver et de célébrer ensemble nos nombreux accomplissements respectifs.

Un merci tout particulier à mes amis de l'Oasis, du Kot Jeunes et Nature et du Kotextile. Vous avez été de réels piliers durant ces trois derniers quadrimestres en Belgique. Merci d'avoir fait partie de ma vie et j'ai déjà très hâte de vous retrouver dans un futur proche ou lointain.

Bien entendu, je remercie également les dix journalistes qui ont généreusement accepté de participer à cette recherche. Sans vous, la réalisation de ce mémoire n'aurait pas été possible. Les échanges que nous avons eus ont été très enrichissants, tant sur le plan personnel que professionnel.

Enfin, merci à mes deux chats, Lary Katt et Kendrick Lamiaw. Vous êtes les perles de mon cœur.

1. Introduction	1
2. Cadre contextuel : La fabrique de l'identité des journalistes	2
2.1 L'identité professionnelle des journalistes	2
2.1.1 Les premières études sur l'identité professionnelle des journalistes	3
2.1.2 Les études récentes sur l'identité professionnelle des journalistes	3
2.2 L'identité professionnelle des journalistes au Québec	4
2.2.1 Entre pigeons voyageurs et chiens de garde	6
2.3 L'identité professionnelle des journalistes selon les citoyens	6
2.3.1 Crise de confiance envers les médias traditionnels au Québec	8
2.4 L'encadrement du journalisme	10
2.4.1 Le Conseil de presse du Québec	11
2.4.2 Le fonctionnement du Conseil de presse du Québec	12
2.4.3 La déontologie du Conseil de presse du Québec	13
2.4.4 Les critiques du Conseil de presse du Québec et de l'encadrement du journalisme	14
2.4.5 Les limites du Conseil de presse du Québec	16
2.5 Retour sur la fabrique de l'identité des journalistes	17
3. Objectif et questionnement de recherche	19
3.1 Question de recherche	19
3.2 Hypothèses et a priori de la recherche	19
4. Cadre conceptuel : Les fondements de l'identité professionnelle des journalistes	20
4.1 Le rôle social et professionnel du journaliste	20
4.1.1 L'approche fonctionnaliste	20
4.1.2 L'approche de l'interactionnisme symbolique	21
4.2 Le rôle démocratique des journalistes	23
4.2.1 L'influence du gatekeeping	23
4.2.2 Liberté de presse	25
4.3 Les responsabilités sociales de la presse : qualité et véracité de l'information	26
4.3.1 La théorie de la responsabilité de la presse	27
4.3.2 Imputabilité médiatique	28
4.4 Le flou qui entoure la profession et la déontologie journalistique	29
4.4.1 Le flou productif de la profession journalistique	29
4.4.2 Le flou déontologique de la profession journalistique	30
4.5.1 Les critères psychologiques associés à la confiance	32
4.5.2 Le contrat social et la relation de confiance	33
4.5.3 L'autorégulation et les différentes formes de l'encadrement du journalisme	35
4.6 Retour sur les concepts clés de la construction de l'identité professionnelle des journalistes	38
5. Méthodologie	39
5.1 La collecte de donnée par l'entrevue semi-dirigée	39
5.2 La méthode de l'analyse inductive générale	41
5.3 Considérations éthiques de la recherche	43
6. Résultats et analyse	43
6.1 Le journalisme à l'épreuve de la démocratie	44

6.1.1 Les rôles et devoirs du journaliste dans l'espace public	44
6.1.1.1 La nécessité du journalisme en tant qu'outil clé de la démocratie	44
6.1.1.2 La vulgarisation de l'information qui est d'intérêt public	47
6.1.1.3 La nécessité de présenter l'ensemble des perspectives sur un sujet	48
6.1.1.4 Historiens du quotidien	50
6.1.2 Journalistes et politiciens : un mal nécessaire	50
6.1.2.1 Les difficultés reliées à l'accès aux informations	51
6.1.2.2 L'incompréhension du public face à la relation des journalistes et des politiciens	53
6.2 L'évolution du lien de confiance avec le public face aux conditions de travail des journalistes	55
6.2.1 Le manque de temps et la rapidité de la circulation de l'information	56
6.2.1.1 La pression des directeurs d'entreprises de presse sur la production journalistique	56
6.2.1.2 Le manque de revenus et de financement de l'industrie médiatique	59
6.2.2 L'impact des réseaux sociaux sur la relation de confiance	61
6.2.2.1 L'abondance des nouvelles sources d'information	61
6.2.2.2 La section commentaire	62
6.2.2.3 L'accentuation du sensationnalisme	63
6.2.3 La perception du contrat social par les journalistes	64
6.2.3.1 Une vision partagée entre optimistes et pessimistes	64
6.2.3.2 Le flou entre journalistes et chroniqueurs aux yeux du public	66
6.2.3.3 Les risques associés au déclin de la confiance du public	67
6.2.3.4 Propositions des journalistes pour améliorer le climat de confiance avec la population	68
6.3 Le Journalisme et l'encadrement professionnel	71
6.3.1 Les bienfaits et avantages du Conseil de presse et de l'autoréglementation	71
6.3.1.1 Un tribunal renforcé par l'honneur	71
6.3.1.2 Une ressource accessible et représentative de tous	72
6.3.2 Les lacunes et limites du Conseil de presse et de l'autoréglementation	72
6.3.2.1 Un tribunal fragilisé par l'honneur	72
6.3.2.2 Une forte méconnaissance du public de l'institution	74
6.3.3 Les avantages et les inconvénients de la création d'un ordre professionnel journalistique	75
6.3.3.1 Renforcer les pouvoirs du CPQ et dissiper le tribunal d'honneur	75
6.3.3.2 L'uniformité des normes professionnelles de la profession	76
6.3.3.3 L'adhésion au CPQ deviendrait obligatoire pour exercer la profession	77
6.3.3.4 L'intervention étatique dans la liberté de presse	77
6.3.3.5 La restriction des discours et le développement d'une chambre d'écho	78
7. Discussion	78
7.1 L'espace public et le journalisme : une profession qui évite la mutation face aux défis contemporains	79
7.2 Le rôle des conditions de travail : la transformation du contrat social entre journalistes et public	81
7.3 L'efficacité des sanctions du CPQ : un frein à la modification des comportements chez les journalistes	83
8. Conclusion	84
9. Références bibliographiques	87
Annexe 1 : Article 9 du Guide de déontologie journalistique du CPQ	96
Annexe 2 : Caractéristiques professionnelles des répondants	97
Annexe 3 : Grille d'entretien	98
Annexe 4 : Formulaire d'information et de consentement	99

Acronymes

CPQ : Conseil de presse du Québec

JTI : Journalism Trust Initiative

DERP : Droits et responsabilités de la presse

CRTC : Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

FPJQ : Fédération professionnelle des journalistes du Québec

CÉR : Comité d'éthique de la recherche

CQÉMI : Centre québécois d'éducation aux médias et à l'information

1. Introduction

L'identité professionnelle des journalistes est une notion complexe et dynamique qui est façonnée par des facteurs institutionnels et sociaux. Au Québec, l'approche des chercheurs se distingue par sa concentration sur la conception des valeurs, des priorités et des fonctions que les journalistes attribuent à leur profession.

Aujourd'hui, les médias traditionnels sont de plus en plus critiqués pour leur rôle dans la diffusion de l'information et font maintenant face à un défi majeur, rétablir la confiance des citoyens. De plus, ce climat de méfiance incite à s'interroger sur le rôle de l'encadrement de la profession, un rôle qui, dans le cas du Québec, est assumé par le Conseil de presse. Cet organisme indépendant est chargé de mettre en œuvre l'autorégulation des médias et de veiller au respect de la déontologie du journalisme québécois. À travers cette recherche, nous verrons que cette institution fait également l'objet de plusieurs critiques, notamment en ce qui concerne ses limites et son efficacité dans l'application de ses sanctions qui sont purement d'ordre moral.

Dans cette optique, le cadre contextuel de cette étude explore les principaux facteurs qui façonnent l'identité professionnelle des journalistes, tout en prenant en compte la dichotomie qui existe entre cette vision et celle du public, tandis que le cadre conceptuel aborde le rôle social et démocratique des journalistes, les facteurs qui contribuent à la construction d'une relation basée sur la confiance, ainsi que les divers mécanismes d'autorégulation qui visent à maintenir les standards déontologiques à travers le globe.

Enfin, afin de mieux comprendre la perspective des journalistes sur leur identité professionnelle, la méthodologie de cette recherche repose sur des entretiens semi-dirigés menés auprès de dix journalistes québécois. À partir de leurs témoignages, nous utiliserons la méthode de l'analyse inductive générale pour identifier les principales tendances et pour mieux comprendre comment les journalistes construisent et perçoivent leur identité professionnelle dans un environnement dynamique et en constante évolution. Et donc, la pertinence de ce mémoire s'inscrit dans le cadre de la crise de confiance qui traverse actuellement l'industrie médiatique.

2. Cadre contextuel : La fabrique de l'identité des journalistes

Au fil du temps, l'identité professionnelle des journalistes a été largement étudiée avec des recherches remontant à la recherche de Rosten en 1937. Celle-ci a mis en évidence les tensions entre la façon dont les journalistes perçoivent leur rôle social et la manière dont ils exercent réellement leur métier. Cette distinction est d'autant plus pertinente aujourd'hui, car des facteurs externes comme les conditions de travail et l'impact des réseaux sociaux influencent considérablement la façon dont les journalistes pratiquent leur profession (Mercier et Pignard-Cheynel, 2014). Si un lien existe entre la perception du rôle et la pratique, ces éléments contextuels peuvent souvent modifier les priorités et les comportements des journalistes.

Dans ce contexte, il est crucial de s'interroger sur la manière dont les journalistes perçoivent aujourd'hui leur rôle à travers le monde, et dans notre cas, spécifiquement au Québec. Une telle analyse permet également de comparer ces perceptions à celles des citoyens, tant au Québec qu'à l'international, pour comprendre les différences notables et leurs impacts sur la confiance du public envers les médias. Cette question de la confiance soulève aussi celle de l'encadrement du journalisme. Les journalistes ne font pas partie d'un ordre professionnel, mais sont plutôt régis par le Conseil de la presse du Québec (CPQ). Ce dernier joue un rôle clé dans l'autorégulation de la profession et de sa déontologie, mais il fait également l'objet de plusieurs critiques. Cette recherche s'intéresse donc à son fonctionnement, à sa pertinence et aux débats qui entourent son rôle dans le cadre de la crise de confiance actuelle qui traverse les institutions journalistiques au Québec.

2.1 L'identité professionnelle des journalistes

Au courant des dernières décennies, les études portant sur les différentes façons que les journalistes peuvent concevoir leur identité professionnelle sont devenues un domaine central dans les recherches sur le journalisme. Ce champ d'étude est marqué par des oppositions nettes entre la conception du rôle journalistique et sur la façon dont il est réellement pratiqué. Encore aujourd'hui, ce débat entourant les diverses fonctions sociales et démocratiques des journalistes demeure une question centrale dans l'analyse des pratiques journalistiques (Mellado et Hellmueller, 2015).

2.1.1 Les premières études sur l'identité professionnelle des journalistes

L'ouvrage fondateur de Rosten (1937) représente la première analyse empirique qui a anticipé la théorie selon laquelle le rôle idéal des journalistes est celui du détachement de l'autorité et du discours critique sur la pratique journalistique. À ce sujet, Rosten relève la tension fondamentale entre la conception et la mise en œuvre du rôle journalistique :

D'un côté, les journalistes ont commencé à bénéficier d'une plus grande autonomie dans l'exercice de leur profession, par exemple en posant des questions directes lors des conférences de presse. De l'autre, cette relation renforcée avec les politiciens a révélé que les correspondants étaient souvent manipulés, ce qui les amenait à ressentir qu'ils avaient trahi leur obligation d'objectivité, une norme qu'ils jugeaient essentielle [traduction libre] (Rosten, 1937, cité dans Mellado et Hellmueller, 2015, p. 2).

Par la suite, Cohen (1963) a approfondi l'étude de la psychologie des producteurs de nouvelles en introduisant les concepts de « journaliste neutre » et de « journaliste participant ». En l'occurrence, les journalistes ont commencé à définir leur rôle selon les différentes fonctions sociales et démocratiques associées au journalisme (Mellado et Hellmueller, 2015). C'est en agissant en conséquence de cette cause qu'ils ont contribué à influencer les récits et offrir une légitimité à la profession (Mellado, 2014, cité dans Ibid). En d'autres termes, les études précédentes se sont surtout concentrées sur la conception du rôle des journalistes dans le cadre de leur socialisation, en mettant l'accent sur les attentes plutôt que sur la performance effective, et en omettant d'explorer le lien entre leurs perceptions des tâches à accomplir et leurs actions réelles sur le terrain et en salle de rédaction (Ibid).

2.1.2 Les études récentes sur l'identité professionnelle des journalistes

Aujourd'hui l'étude des rôles professionnels des journalistes est largement influencée par une perspective occidentale (Ibid). Cela peut être dû à la manière dont ces rôles ont été définis à travers les études, en supposant que les journalistes peuvent effectivement jouer les rôles qu'ils estiment essentiels. Cependant, envisager ces rôles comme un processus collectif et négocié peut enrichir notre compréhension du journalisme à l'échelle mondiale (Mellado, 2014, cité dans Ibid). Par exemple, aux États-Unis, l'accent est mis sur la responsabilité individuelle, tandis qu'en Europe, les valeurs professionnelles et les normes organisationnelles jouent un rôle

prépondérant dans les pratiques journalistiques (Shoemaker et Reese, 2013; Donsbach, 1987, cités dans Ibid). En ce sens, les identités professionnelles sont souvent façonnées par les dynamiques de la salle de rédaction plutôt que par des décisions individuelles. Ainsi, les rôles des journalistes ne sont pas universels, mais dépendent des contextes culturels et des systèmes médiatiques locaux (Ibid). À titre d'illustration, dans les pays où les médias sont fortement liés aux intérêts politiques et économiques, des rôles comme celui de chien de garde du gouvernement sont rarement exercés (Waisbord, 2000, cité dans Ibid; Tong, 2010; Daucé, 2014).

De plus, les journalistes font face à des défis sans précédent où les normes traditionnelles se mêlent à de nouvelles pressions et opportunités, ce qui entraîne une évolution continue de leur perception et de leur développement de rôle (Mercier et Pignard-Cheynel, 2014). Par exemple, dans les années 2010, le domaine de recherche a connu une évolution rapide pour mieux comprendre comment les journalistes s'adaptent à des transformations majeures du paysage médiatique, telles que l'essor des médias sociaux (Lacroix et Carignan, 2020). À la lueur de ces nouvelles réalités, des initiatives de recherche comme celle du *Journalistic Role Performance Project* se distinguent des études sur les perceptions ou attentes professionnelles, puisqu'elles se concentrent sur le comportement réel des journalistes, tandis que les perceptions et attentes se réfèrent aux croyances et idéaux que ces derniers et d'autres acteurs entretiennent à propos des rôles journalistiques (Journalistic Role Performance, 2022).

2.2 L'identité professionnelle des journalistes au Québec

En ce qui concerne le Québec, les études portant sur l'identité professionnelle des journalistes ont tendance à se concentrer davantage sur les perspectives des journalistes quant aux différentes valeurs et fonctions qu'ils priorisent dans le cadre de leur profession. Par exemple, une importante consultation effectuée en 1996 par Pritchard et Sauvageau (1999) visait à mettre de l'avant la perception des journalistes canadiens quant à leur rôle dans la société. Dans leur rapport, les deux chercheurs ont conclu que cinq fonctions sociales du journalisme étaient désignées comme étant plus importantes que les autres. Ils les ont ensuite regroupées dans ce qu'ils ont surnommé le crédo des journalistes canadiens (Pritchard et Sauvageau, 1999). Selon ses auteurs, ce crédo incarne l'idéal du journalisme dans les sociétés démocratiques et se résume à : « la fidélité aux propos que l'on rapporte, des informations transmises rapidement, un droit de

parole aux gens ordinaires, la possibilité d'enquêter sur le gouvernement et les institutions et l'analyse des enjeux complexes » (Ibid, p. 37).

En réponse à cette enquête, en 2019, une recherche auprès de 393 journalistes québécois a été réalisée pour obtenir un aperçu des priorités professionnelles véhiculées par les journalistes du XXI^e siècle (Dubois, 2021). En revanche, « rapporter fidèlement les propos des personnalités rencontrées » demeure la fonction avec la moyenne la plus élevée, tandis que « influencer l'opinion publique » et « déterminer l'agenda politique » occupent les derniers rangs autant en 1996 qu'en 2019. Toutefois, les autres fonctions n'occupent pas le même ordre d'importance chez les deux groupes de journalistes. Par exemple, les journalistes interviewés en 2019 considèrent que « analyser et interpréter des enjeux difficiles », ainsi que « enquêter sur les activités des gouvernements et organisations publiques » sont des fonctions plus importantes que « transmettre de l'information au public rapidement » et « donner aux gens ordinaires une chance de s'exprimer ». Selon Dubois, il est possible que cette distinction soit attribuable à la rapidité de la diffusion de l'information provoquée par la venue des réseaux sociaux qui ont également offert beaucoup plus d'opportunités à la population pour qu'elle puisse s'exprimer sur la place publique.

En conclusion, ces résultats semblent indiquer que les journalistes québécois de 2019 accordent plus d'importance aux fonctions qui sont exclusivement issues du fruit de leur emploi. Néanmoins, Pritchard et Sauvageau (1999) rappellent que cela « ne signifie nullement que tous les journalistes se conforment toujours à ce modèle, mais plutôt qu'ils croient en son importance » (p. 37). Dans les faits, la nécessité de transmettre de l'information rapidement et de chercher à intéresser le public le plus large possible semble influencer de manière significative le quotidien des journalistes québécois (Dubois, 2021). Par exemple, cela a notamment été le cas lors de la pandémie de la COVID-19. Dans un contexte où les médias québécois ne jouissent pas abondamment de la confiance du public, cette période rocambolesque a notamment influencé comment les journalistes perçoivent leur emploi, leur rôle et leurs priorités professionnelles (Lacroix et Carignan, 2020).

2.2.1 Entre pigeons voyageurs et chiens de garde

Les journalistes jouent trois rôles clés en période de crise : informer le public, clarifier l'information et analyser les conséquences (Boutté, 2006; Hornig Priest, 2005). Pendant la pandémie de la COVID-19, les journalistes québécois ont ressenti l'importance de leur mission, renforçant leur passion pour le métier (Lacroix et Carignan, 2020). Une enquête a révélé qu'ils se débattaient entre leur rôle de messagers et de critiques des décisions gouvernementales, perçu comme une responsabilité sociale (Ibid).

Au début de la crise, des commentaires du directeur de la santé publique, Horacio Arruda, qualifiant les journalistes de « pigeons voyageurs », ont suggéré une collaboration étroite avec le gouvernement, ce qui a parfois entraîné de l'autocensure chez certains journalistes (Ibid). Cependant, face aux incohérences des déclarations officielles, les journalistes ont commencé à questionner les décisions du gouvernement, contribuant à des révélations importantes, comme la reconnaissance d'une pénurie de masques par le premier ministre (Robillard, 2020).

Ce double rôle a permis aux journalistes d'encourager l'adoption des mesures sanitaires tout en posant des questions difficiles, soulignant l'essentialité de leur travail par rapport aux informations gouvernementales (Lacroix et Carignan, 2020). Enfin, l'étude de Lacroix et Carignan, centrée sur le Québec, met en lumière le manque de recherches sur les priorités professionnelles des journalistes au Canada, enrichissant notre compréhension du journalisme francophone canadien.

2.3 L'identité professionnelle des journalistes selon les citoyens

La relation entre les journalistes et les citoyens repose sur la confiance, mais elle peut s'avérer délicate à maintenir, car leurs perceptions du rôle des professionnels de l'information diffèrent souvent (Abdenour et al., 2021). Pour explorer comment ces divergences influencent la perception du rôle des journalistes, nous citerons quelques études qui illustrent une comparaison entre les visions de ces deux parties. Cela contribuera à mieux comprendre l'impact de ces différences sur la relation de confiance entre les journalistes et leur audience, et de facto, comment les journalistes décident de jouer leur rôle professionnel. D'une part, une étude menée aux États-Unis par Vos et al. (2018) a révélé que sur vingt caractéristiques associées au rôle des

journalistes, dix-neuf étaient interprétées de manière différente par les citoyens et les journalistes eux-mêmes. Le seul point de convergence est la conviction que les journalistes doivent encourager la politisation du public. D'autre part, l'enquête d'Abdenour et al. (2021) révèle que la confiance est fortement liée à l'importance accordée aux fonctions critiques des journalistes. En d'autres mots, plus les gens estiment que les journalistes doivent être critiques envers les autorités, plus leur confiance envers eux augmente. En revanche, ceux qui valorisent un style de reportage plus neutre montrent également une plus grande confiance, s'identifiant ainsi à une vision traditionnelle du journalisme.

De l'autre côté de l'Atlantique, Loosen et al. (2020) ont mené une enquête en Allemagne pour comparer les perceptions des journalistes et des citoyens sur le rôle des médias. Les résultats montrent que les citoyens estiment essentiel d'inciter à la politisation et de dialoguer avec la population, reflétant une approche du journalisme de solution. Globalement, ces attentes surpassent les fonctions traditionnelles des journalistes, en mettant particulièrement l'accent sur le rôle d'enquêteur des réclamations gouvernementales. D'autres études ont observé des résultats similaires quant aux rôles principaux des journalistes, notamment en ce qui a trait à vulgariser efficacement de l'information complexe et d'informer de façon précise et concise (Heise et al., 2014). En ce sens, il existe une corrélation entre l'importance portée à recevoir de l'information quotidiennement et l'importance du rôle des journalistes dans la société (Vos et al., 2018).

Enfin, comme l'ont souligné Willnat et al. (2017), les différences dans les attentes en matière du rôle social des journalistes, telles que celles constatées dans l'étude menée par Abdenour et al. (2021), pourraient contribuer à expliquer les faibles niveaux de confiance du public envers les médias. Ces études enrichissent les travaux de Chung et Nah (2012) en établissant un lien entre la perception du rôle des journalistes par les citoyens et la confiance qu'ils accordent aux médias. Alors que Chung et Nah avaient lié la perception des fonctions journalistiques à la crédibilité des médias, Abdenour et al. (2021) montrent que la confiance du public envers les fonctions de diffusion et de critique est également liée à leur confiance globale envers les médias.

2.3.1 Crise de confiance envers les médias traditionnels au Québec

Dans une pluralité de sociétés démocratiques libérales, les médias sont confrontés à une baisse de confiance du public envers les médias traditionnels, c'est-à-dire tous les moyens de communication de masse largement utilisés avant l'émergence du numérique, tels que les journaux, les magazines et l'affichage (Neuman et al., 2022). Certains pays comme la France et les États-Unis ont des taux de confiance du public envers les informations diffusées par ces médias qui atteignent désormais moins de 30 % (Ibid). Pour sa part, en 2022, le Québec fait meilleure figure avec un taux de confiance de 47 %. Cependant, cela représente une baisse de 7 % par rapport à 2021 (Marois et al., 2022; Langlois et al., 2020). En effet, d'après un sondage Edelman mené en novembre 2021, 56 % des répondants québécois se disent « préoccupés par le fait que les journalistes cherchent délibérément à les tromper en diffusant de l'information erronée ou largement exagérée » (Caillou, 2022, s.p).

À cela s'ajoute qu'une portion considérable du public québécois a une certaine difficulté à distinguer les deux différents types de journalistes d'actualités, le journalisme factuel et le journalisme d'opinion (CPQ, 2015). Pour cette raison, nous jugeons pertinent de rappeler en quoi consiste ces différents genres journalistiques. Selon le Guide de déontologie journalistique du Conseil de presse du Québec, le journaliste factuel se concentre sur le rapport précis et équilibré des faits dans leur contexte, conformément à l'article 9 du Guide (voir Annexe 1), tandis que le journaliste d'opinion exprime ses points de vue et commentaires avec une plus grande liberté de ton et de style. Bien qu'il doive également respecter les principes de l'article 9, il sélectionne les faits qu'il considère pertinents pour justifier son opinion, à condition qu'ils ne soient pas déjà connus du public (Ibid).

Par conséquent, dans un contexte post pandémie, où les habitudes de consommation de l'actualité changent en s'adaptant aux évolutions numériques, la confiance que portent les Québécois envers les médias traditionnels s'effrite (Bernier, 2022). Par exemple, les actes de harcèlement à l'égard de certains journalistes lors de l'occupation d'Ottawa en 2021 par des manifestants contre les mesures sanitaires témoignent d'une intensification de la méfiance envers la profession (Colpron, 2022). Cela se traduit également par l'augmentation du cynisme sur les plateformes numériques dont témoignent plusieurs journalistes (Latraverse, 2022). Il existe

également une distinction importante entre les médias traditionnels et les médias numériques. En effet, dans les médias traditionnels, l'émetteur exerce une forme d'autorité sur son public, car l'information provient exclusivement de lui, tandis que sur les réseaux sociaux, les utilisateurs peuvent réagir immédiatement aux déclarations faites et engager un semblant de dialogue en commentant directement les informations (Mercier et Pignard-Cheynel, 2014). Cela implique que les journalistes portent une part de responsabilité dans le contenu qu'ils choisissent de partager, étant donné leur position d'autorité vis-à-vis leur audience. Ainsi, ils doivent maintenir la légitimité que leur confère leur public pour préserver leur liberté de presse (Ibid). En d'autres termes, « la légitimité d'un informateur repose sur le consentement des citoyens qui reçoivent l'information » (Bernier, 2021, p. 17).

Selon Bernier (2022), il est pressant « d'engager un dialogue franc pour désamorcer cette hostilité alimentée par la méfiance des uns, l'arrogance des autres » (p. 30). En d'autres mots, Bernier affirme que plus les citoyens doutent de la fiabilité du travail des médias, moins le débat public peut se faire sur des bases saines. Cependant, cette opinion n'est pas unanime. Certaines recherches plus critiques montrent que les médias tendent à renforcer les élites en place et à consolider leur pouvoir, tandis que d'autres analyses soulignent que différents styles médiatiques, comme l'infodivertissement, contribue à appauvrir le niveau du débat et la profondeur de la couverture des questions essentielles (Gingras, 2009).

Par exemple, une étude menée par l'Université de Sherbrooke et l'Université d'Ottawa révèle une baisse de la crédibilité des médias, basée sur une consultation de 1538 répondants en avril 2023. L'étude démontre que même si 75 % des répondants considèrent les médias traditionnels comme fiables, leur niveau de crédibilité est en déclin. En effet, plus de 45 % pensent que les journalistes diffusent de fausses nouvelles, tandis que 47 % estiment que cela est rarement le cas. Également, environ 40 % croient que le financement public nuit à leur indépendance. De plus, 71 % des participants pensent que les préférences politiques influencent la couverture médiatique, surtout chez Québécois. Enfin, seulement 26 % estiment que l'autorégulation et le Conseil de Presse du Québec garantissent l'éthique journalistique (Bernier et Carignan, 2023).

Ces résultats soulignent la nécessité d'améliorer la communication sur les pratiques journalistiques pour restaurer la confiance du public envers la presse. Bien que les médias ne

soient pas les seuls responsables du climat en défiance, ils ont un rôle important à jouer pour freiner l'érosion de la confiance du public envers les institutions journalistiques. En réaction à cette réalité, l'industrie médiatique multiplie ses initiatives pour susciter la mise en place de normes de qualité de production de l'information et pour assurer le maintien de ces normes. C'est ainsi qu'est né, par exemple, le *Journalism Trust Initiative* (JTI), une forme de label de qualité auquel un média peut tenter de s'associer, comme c'est notamment le cas avec la Société Radio-Canada depuis 2022. Les médias qui s'inscrivent à des initiatives comme celle du JTI font le pari qu'ils redonneront confiance au public en faisant preuve d'une plus grande transparence quant à leurs méthodes de travail, et en étant plus rigoureux dans l'application des règles de déontologie qui encadrent leur profession, notamment puisqu'ils s'astreignent à des règles de correction chapeauté par le Conseil de presse du Québec (Julien, 2022).

2.4 L'encadrement du journalisme

Cela étant, l'encadrement de l'information ne se veut pas un exercice particulièrement évident, puisque les sociétés démocratiques détiennent différentes règles de droit et conceptions de l'éthique. Généralement, « la règle de droit suppose, en fonction de différents systèmes de valeurs, une signification abstraite à un droit ou à une liberté, tout en limitant les libertés de manière contextuelle » (Bernier, 2016, p. 91). Bien que de nombreux facteurs influencent la confiance ou la méfiance du public, le respect des normes et des pratiques journalistiques par les professionnels de l'information est fondamental pour garantir un journalisme neutre et digne de confiance (Boily et Chartrand, 2016).

Concernant la régulation des pratiques journalistiques, bien qu'un cadre législatif puisse être envisagé sous certaines conditions dans les sociétés démocratiques (Bernier, 2004), c'est généralement le modèle d'autorégulation qui prédomine dans plusieurs pays, y compris au Québec (Bernier et Carignan, 2023).

Dans les sections suivantes, nous examinerons plus en détail la structure du Conseil de presse du Québec, les principes déontologiques qui le sous-tendent, ainsi que les critiques récentes qui lui ont été formulées. Mettre de l'avant les mécanismes uniques du CPQ va nous permettre de mieux

éclaircir comment cet organe de régulation peut influencer la perspective des journalistes québécois quant à leur identité et leur rôle professionnel.

2.4.1 Le Conseil de presse du Québec

En réponse aux premiers codes de déontologie journalistique sont nés les Conseils de presse chargés de les appliquer (Bernier, 2004). Pour préserver la confiance en leur travail, dans les démocraties libérales, les associations de journalistes et les médias d'information ont jusqu'à maintenant préféré l'autorégulation à toute ingérence de l'État, et ce, afin de préserver leur liberté de presse (Corriveau, 2016). Cela s'observe par des mécanismes d'autorégulation comme des médiateurs de presse, des ombudsmans ou des conseils de presse (Bernier, 2016). Tel que mentionné, cette dernière option a notamment été adoptée au Québec et dans plusieurs autres démocraties. Actuellement, il existe plus de quatre-vingt-dix conseils de presse dans le monde et leur structure varie selon l'endroit, mais le modèle le plus répandu, et qui prévaut au Québec, est celui de la composition tripartite : entreprises de presse, associations de journalistes et représentants du public (Hanusch et al., 2019).

En 1973, le Conseil de presse du Québec est officiellement formé. Ce dernier est un organisme à but non lucratif indépendant du gouvernement qui a comme mission d'assurer de défendre le droit du public à une information juste et de qualité, ainsi que la protection de la liberté de presse. Son autorité s'étend sur tous les médias distribués ou diffusés au Québec, qu'il s'agisse de presse écrite ou électronique, ou encore que les médias soient membres ou non du Conseil de presse du Québec. En ce sens, l'adhésion demeure volontaire et peut se faire sous différentes formes, soit individuelle ou par média (CPQ, 2020). Les membres peuvent également prendre la décision de se retirer du CPQ, notamment comme dans le cas de Québecor (Baillargeon, 2010). Toutefois, les membres qui optent pour cette décision demeurent soumis aux règles déontologiques (CPQ, 2023).

La majorité des membres du Conseil de presse sont des organisations du secteur journalistique qui adhèrent aux valeurs de sa mission et qui lui apportent un soutien financier pour lui permettre d'accomplir son mandat. En cas de plainte retenue contre un média membre, celui-ci s'engage à la rendre publique (CPQ, 2020). Quant à la composition de ses membres, le CPQ est divisé en

deux organes, soit le conseil d'administration et le bureau de direction formé de cinq administrateurs, ainsi que le secrétaire général. Le conseil d'administration est composé de vingt-deux membres et est séparé en tripartite. Cela signifie qu'ils regroupent sept représentants des entreprises de presse du Québec, sept journalistes et huit membres du public, dont le président (CPQ, 2020).

2.4.2 Le fonctionnement du Conseil de presse du Québec

Le Conseil de presse du Québec agit comme le tribunal d'honneur de la presse, soit en traitant les plaintes soumises par les Québécois à l'endroit des médias. De cette façon, quiconque se perçoit lésé dans son droit à l'information peut soumettre l'objet de ses griefs à l'attention du CPQ par la poste ou par le biais du site Internet, et ce, sans aucun frais (CPQ, 2015b). Le Conseil fonde ses décisions sur son Guide de déontologie journalistique, un outil qui encadre l'ensemble des pratiques journalistiques. Bien qu'une nouvelle version ait été publiée en novembre 2024, dans le cadre de ce mémoire, nous nous concentrons principalement sur la version de 2015 du Guide, car elle a été largement appliquée et analysée, offrant ainsi une base solide pour notre étude, comparativement à la version de 2024 qui n'a pas encore eu le temps d'être pleinement mise à l'œuvre et évaluée.

Le CPQ détient également la capacité de s'autosaisir des problématiques liées à la situation de la presse et émettre des avis sur la question (CPQ, 2015). Toutefois, ce genre d'initiative est peu commune en raison des conflits internes ainsi que l'amalgame des visions entre les membres du public, les journalistes et les entreprises de presse. (Carignan, 2018). Comme mentionné précédemment, le Conseil n'est pas assimilé à un tribunal et ne possède aucun pouvoir judiciaire, réglementaire, législatif ou coercitif. Les sanctions imposées peuvent donc uniquement être d'ordre moral. Autrement dit, son pouvoir repose sur la bonne volonté de ses membres et sur la rigueur de ses interventions (Ibid).

D'un point de vue pécuniaire, selon les données de 2020, le Conseil a été financé à environ 46 % par des subventions gouvernementales, notamment celle accordée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (CPQ, 2020). Cette proximité financière entre le gouvernement et le CPQ présente un risque de potentiellement influencer la perspective du

public envers les institutions médiatiques, ou encore, endoctriner la vision du rôle professionnel de certains journalistes (Carignan, 2018). Néanmoins, cette aide financière demeure fondamentale pour assurer le bon fonctionnement du CPQ. La deuxième contribution la plus importante est celle de ses membres, soit les médias et les journalistes. Ces derniers ont subventionné le Conseil jusqu'à 43 %, et ce sont les placements et contributions sous forme de fournitures et de services et l'aide financière accordée par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec qui viennent arrondir le budget (CPQ, 2020).

2.4.3 La déontologie du Conseil de presse du Québec

Depuis sa création en 1973 jusqu'à 2015, le Conseil de presse du Québec s'est référé au texte Droits et responsabilités de la presse (DERP) dans le cadre de sa mission (Corriveau, 2016). À la suite de cette période et jusqu'à aujourd'hui, c'est plutôt le Guide de déontologie journalistique qui a dorénavant autorité en matière de déontologie journalistique. Tel que soulevé précédemment, dans le cadre de ce mémoire, l'effort sera concentré davantage sur le Guide de déontologie journalistique de 2015. Néanmoins, nous jugeons pertinent de préciser le mandat du DERP pour montrer sur quoi s'est construit le Guide, et comment celui-ci contribue à forger et influencer l'identité professionnelle des journalistes.

Le DERP s'intéresse aux droits et aux responsabilités de la presse. Il définit « les droits de la presse » comme le droit à l'information pour les citoyens et les journalistes, quelle que soit sa source. « Les responsabilités de la presse » incluent l'obligation de rapporter l'information de manière éthique et respectueuse, tout en prenant en compte des enjeux comme l'autocensure, les conflits d'intérêts et le respect de la vie privée. Il souligne également l'importance du droit de réplique et les risques liés à la concentration des médias. En somme, le texte rappelle que la presse doit agir de manière responsable envers le public et les individus (CPQ, 2003).

Le Guide de déontologie journalistique du Conseil de presse du Québec établit les normes éthiques pour le journalisme au Québec. Il se divise en trois sections principales : « Indépendance », qui souligne l'intégrité du journaliste en évitant les conflits d'intérêts et en priorisant l'intérêt public pour une information de qualité, « Recherche de la vérité », qui insiste sur l'importance de la qualité de l'information, des sources, et de la

représentation adéquate des faits et des contributions du public, et enfin, « Respect des personnes et des groupes », qui aborde la protection de la vie privée, la discrimination, la présomption d'innocence dans les informations judiciaires, ainsi que les règles concernant l'identification des victimes et des mineurs, en incluant les méthodes journalistiques clandestines (CPQ, 2015).

Cela étant, la régulation des entreprises de presse suscite des discussions depuis plusieurs années dans la province de Québec. Les décisions prises par divers organismes, tant provinciaux comme le CPQ que fédéraux, tels que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) ou même des ombudsmans, sont parfois remises en question (Carignan et Joseph, 2022). Par exemple, Raymond Corriveau, ancien président du CPQ de 2004 à 2009 dénonce que le Guide encourage une plus grande interprétation des faits par les membres du comité des plaintes, et dans le pire des cas, va jusqu'à permettre la contradiction de la jurisprudence de l'organisme. Corriveau critique également l'adoption du Guide, notamment pour le manque de clarté laissé sur certains concepts clés tels que l'autocensure et les genres journalistiques :

En fait, nous avons l'impression que c'est toute la partie introspective qui est absente de ce document. En ce sens, le Guide guide moins et ne s'intéresse qu'à l'information qui circule dans l'espace public. Un guide peut difficilement avoir une telle posture. [...] En évacuant tout ce qui traite des droits de la presse, en limitant les éléments explicatifs et en orientant son Guide vers la surveillance journalistique, on doit convenir qu'il s'agit d'une mise à distance de la société civile qui ne peut conduire qu'à l'affaiblissement du Conseil de presse (Corriveau, 2016, p. 19).

Enfin, dans la prochaine section, nous verrons que ces critiques à l'égard de l'encadrement du journalisme ne proviennent pas uniquement des cadres professionnels et des chercheurs, mais également de certains regroupements et organismes sociaux.

2.4.4 Les critiques du Conseil de presse du Québec et de l'encadrement du journalisme

Tel que soulevé précédemment, des collectifs qui ont des objectifs qui entrent en corrélation avec les faiblesses énumérées par Corriveau ont fait leur apparition dans l'espace public. En revanche, à la différence de Corriveau, leur approche est davantage axée sur la dénonciation des problèmes dans la sphère médiatique, comme la discrimination et l'incitation à la haine, plutôt que sur les

méthodes d'encadrement du journalisme en soi. Dans les lignes qui suivent, nous nous concentrerons principalement sur les revendications du collectif Liberté d'oppression et celles mises de l'avant par Raymond Corriveau pour mettre en lumière cette réalité au Québec.

Tout d'abord, Liberté d'oppression est un collectif composé d'une trentaine de personnalités québécoises qui lutte pour la liberté d'expression et contre l'intimidation médiatique. Son noyau dur est formé de Catherine Dorion, ancienne députée de Québec solidaire et Joël Lightbound, député libéral au fédéral (Crête, 2021; Pilon-Larose, 2021). La mission de l'organisation est de dénoncer la désinformation, les propos haineux, injurieux, diffamatoires ou discriminatoires proférés à l'encontre de personnes, de catégories de personnes ou d'organismes. Pour ce faire, le collectif a lancé une campagne de sensibilisation en 2021 contre l'intimidation médiatique (Liberté d'oppression, 2021). Celle-ci soutient qu'une minorité bruyante de journalistes viole délibérément et à répétition le code de conduite du Guide de déontologie du CPQ, « en affirmant sciemment comme des évidences des choses fausses ou inexacts, en créant des amalgames mensongers et diffamatoires en usant de propos injurieux et/ou discriminatoires » (Ibid, paragr. 2).

Dans son communiqué, le collectif souligne plusieurs exemples de discours problématiques prononcés par des personnalités médiatiques. André Arthur a incité ses auditeurs à « frapper » les cyclistes en hiver, tandis que Dominic Maurais a qualifié certaines féministes d'« anarchistes extrémistes ». Gilles Proulx a traité Valérie Plante de « niaiseuse » et d'« ignorante », et Denise Bombardier a qualifié Catherine Dorion d'« égérie sulfureuse de la gauche déjantée » (Bellerose, 2021). En d'autres mots, le collectif stipule que « certaines personnes ont perdu confiance en les médias puisque certains d'entre eux ont tendance à exagérer leurs propos tout en incitant parfois à la haine » (Liberté d'oppression, 2021, paragr. 2). Cela étant, bien que ces éléments contribuent au déclin de la confiance du public, ils ne sont certainement pas les seules pièces du casse-tête.

Du coup, sans remettre directement en question le CPQ, Liberté d'oppression remet en cause l'abus de liberté de presse dont font preuve certains journalistes en violant régulièrement le code de conduite du Guide de déontologie du CPQ. Le collectif soulève également que l'absence d'imputabilité concrète face à ces comportements encourage indirectement les malfaiteurs à ne

pas cesser leurs activités. Par conséquent, « le climat de négativité et d'incitation à la haine qui domine chez certains journalistes et dans certains médias crée généralement une forme de division entre différents groupes sociaux et impacte également le contrat social partagé entre les journalistes et le public » (Liberté d'oppression, 2021, paragr. 1).

Dans le même ordre d'idée, Raymond Corriveau soulève qu'il n'y a notamment pas de véritable contre-pouvoir direct en information contrairement à d'autres professions. Selon lui, le CPQ n'est pas en mesure d'assumer une partie de ce rôle de contre-pouvoir sous sa forme actuelle, bien que selon ses statuts originaux, cela aurait été possible. En effet, il affirme que « le CPQ a besoin d'être réimaginé pour qu'il puisse contribuer à renforcer la relation de confiance entre les citoyens et les médias, notamment considérant la rapidité de l'évolution contextuelle de la communication sur les réseaux sociaux » (Corriveau, 2024, p. 121).

En somme, bien que le Conseil de presse du Québec demeure l'organe de régulation de la presse le plus actif au Canada depuis sa création, celui-ci fait face à des contestations et critiques qui se sont intensifiées au cours des quinze dernières années. Cette période coïncide avec une crise structurelle sans précédent dans le secteur des médias, amplifiée par la concurrence entre les grandes entreprises numériques, qui pose de nouveaux défis pour le cadre juridique et déontologique de la presse au Québec, mais également pour la vision professionnelle des journalistes et leurs méthodes de travail quotidiennes (Carignan et Joseph, 2022).

2.4.5 Les limites du Conseil de presse du Québec

Au Québec, un exemple flagrant des limites du Conseil de presse du Québec est le cas du Groupe TVA et MédiaQMI qui ont claqué la porte du CPQ en 2008 et 2010, respectivement. En effet, le groupe médiatique a officiellement quitté le CPQ, entraînant ainsi la soustraction de 40 % de l'information produite au Québec de l'autorité de ce tribunal d'honneur. Les représentants de Québecor ont critiqué le CPQ pour son manque de rigueur et son caractère arbitraire. Suite à ce retrait, d'autres entreprises de presse, comme le quotidien *The Gazette*, ont également menacé de se retirer (Baillargeon, 2010).

Pour justifier son départ, Québecor s'est dit insatisfait du processus de traitement des plaintes, reprochant principalement la faiblesse des motifs des décisions et leur caractère arbitraire.

Malgré leur retrait, le Conseil a continué à examiner les plaintes à leur égard, dont deux concernant le *Journal de Montréal* qui ont donné lieu à des blâmes. Ces décisions ont été au cœur de la poursuite judiciaire de Québecor, qui réclamait l'arrêt du traitement des plaintes et des dommages de plus de 400 000 \$ CAD (CPQ, 2023).

En effet, le 17 février 2023, l'honorable juge Bernard Jolin de la Cour supérieure du Québec a rendu une décision favorable au Conseil de presse. Le jugement a confirmé que le Conseil a la légitimité de recevoir et d'étudier les plaintes du public concernant des manquements déontologiques des médias, qu'ils soient membres ou non. Le juge Jolin a précisé que le Conseil exerce sa liberté d'expression, protégée par la Charte, en traitant ces plaintes. Il a également ajouté que le processus de traitement des plaintes ne contrevient pas au droit de Québecor de ne pas adhérer au Conseil, ni à sa liberté d'association, en évitant toute coercition idéologique (Ibid).

En l'occurrence, bien que ce genre de situation ne soit pas unique au Québec, elle provoque tout de même plusieurs questionnements et interrogations quant à l'état de la relation de confiance entre les journalistes, les médias, le public et les organes de régulation de la presse. Par conséquent, nous avons donc choisi de nous concentrer principalement sur la perspective des journalistes, puisque ce sont eux qui sont généralement la porte d'entrée à l'information. Bien entendu, il aurait été pertinent de s'intéresser également aux perspectives des différents acteurs, mais compte tenu du temps et des ressources limitées, nous avons canalisé nos efforts sur la vision des journalistes pour mieux décortiquer cet enjeu de société.

2.5 Retour sur la fabrique de l'identité des journalistes

Dans cette section, nous avons principalement analysé les recherches concernant l'identité professionnelle des journalistes pour mettre en évidence l'écart entre les attentes idéales et la réalité de leur pratique, une tension notamment soulignée par Rosten (1937). Celui-ci a révélé les difficultés rencontrées par les journalistes pour conserver leur objectivité face aux pressions internes et externes. Nous avons également vu que les études contemporaines, influencées par des contextes culturels variés, suggèrent que les rôles journalistiques doivent être envisagés comme des processus négociés plutôt que comme des standards universels, surtout dans un

paysage médiatique profondément bouleversé par l'arrivée des réseaux sociaux et la pandémie de la COVID-19 (Lacroix et Carignan, 2020).

En ce qui concerne le Québec, l'identité des journalistes est fréquemment examinée à travers les valeurs et priorités qu'ils attachent à leur métier. Des recherches, comme celle de Pritchard et Sauvageau (1999), ont révélé un crédo axé sur la fidélité et l'investigation, tandis qu'une étude plus récente (Dubois, 2021) révèle un déplacement vers une valorisation accrue de l'analyse des enjeux complexes. D'autres études ont également relevé qu'au Québec, la confiance envers les médias traditionnels a diminué, avec une inquiétude croissante du public quant à la désinformation délibérée par les journalistes (Marois et al., 2022; Caillou, 2022; Bernier et Carignan, 2023). Cette méfiance est exacerbée par la confusion entre le journalisme factuel et d'opinion aux yeux du public (CPQ, 2015). Des événements récents, tels que l'occupation d'Ottawa, ont mis en lumière les difficultés rencontrées par les médias traditionnels pour maintenir leur légitimité face à la montée des plateformes numériques (Colpron, 2022). Bien que plusieurs considèrent les médias traditionnels comme fiables, la perception de leur indépendance est en déclin (Bernier et Carignan, 2023). Pour restaurer la confiance, l'industrie médiatique mise sur la transparence et l'établissement de normes de qualité, illustrées par des initiatives comme la *Journalism Trust Initiative* (Julien, 2022).

Enfin, l'encadrement de l'information dans les sociétés démocratiques demeure un phénomène complexe en raison des variations des règles de droit et d'éthique. La confiance du public repose sur le respect des normes journalistiques, ce qui rend crucial le rôle du Conseil de presse du Québec. Toutefois, le CPQ fonctionne sans pouvoir judiciaire, se finançant principalement par des subventions gouvernementales et des contributions des médias, ce qui soulève des préoccupations quant à son indépendance, tant auprès du public que des journalistes (Bernier et Carignan, 2023). Les débats sur la régulation du journalisme incluent également des voix critiques issues d'organismes sociaux, soulignant la nécessité d'une régulation éthique et transparente pour garantir la qualité du journalisme (Liberté d'oppression, 2021). Ainsi, notre recherche s'appuie sur ce flou structurel entourant l'encadrement de l'information pour analyser comment celui-ci influence la façon dont les journalistes perçoivent leur identité professionnelle, et comment leurs actions impactent le contrat social qu'ils partagent avec la population.

3. Objectif et questionnement de recherche

L'objet de recherche de ce mémoire s'appuie sur la compréhension de la perception des professionnels de l'information quant au rôle qu'ils doivent occuper dans une société démocratique et aux stratégies qui contribuent à la confiance du public à l'endroit de leur profession.

3.1 Question de recherche

La question de recherche de ce mémoire se résume à : Quelles sont les perceptions vécues des journalistes sur leur rôle dans l'espace public, leur relation avec le Conseil de presse du Québec, les méthodes d'encadrement du journalisme, et comment ces perceptions varient-elles selon leur identité professionnelle et leur vécu ?

3.2 Hypothèses et a priori de la recherche

En s'appuyant sur les travaux antérieurs ayant étudié l'identité professionnelle des journalistes à différentes époques ou dans d'autres contextes géographiques, il est possible de formuler plusieurs hypothèses :

- Les journalistes perçoivent leur rôle dans l'espace public comme étant primordial au maintien d'une démocratie saine. Toutefois, les journalistes sont plongés dans un tourbillon de défis sans précédent, où les normes établies se heurtent aux nouvelles pressions et opportunités, poussant leur perception de leur identité professionnelle à se redéfinir en permanence.
- Les journalistes considèrent que les conditions de travail qui leur sont attribuées, notamment depuis l'essor du journalisme numérique, ont un impact direct sur l'évolution de leur contrat social partagé avec le public.
- Considérant que les sanctions du CPQ sont purement d'ordre moral, les journalistes n'accordent pas forcément d'importance aux plaintes qu'ils peuvent recevoir, et par conséquent, le comportement qui est considéré comme problématique n'est pas modifié.

4. Cadre conceptuel : Les fondements de l'identité professionnelle des journalistes

Ce chapitre sera consacré à l'exposé des concepts et des auteurs qui permettront de guider l'analyse des résultats de ce mémoire. Ainsi, à travers ce cadre conceptuel, nous allons explorer plusieurs grands éléments : le rôle social, professionnel et démocratique des journalistes et les responsabilités qui en découlent, le flou entourant la production et déontologie journalistique, le contrat social basé sur la confiance qui est partagé entre la population et les journalistes, ainsi que le rôle et l'influence de l'autorégulation sur l'identité professionnelle.

4.1 Le rôle social et professionnel du journaliste

Pour commencer, les différentes visions du rôle social et professionnel du journaliste incluent à la fois les fonctions idéales et concrètes que cette profession occupe dans la société. Elles sont constituées d'attentes, de principes et de règles qui déterminent les comportements souhaités des journalistes et des médias. Ces conceptions se divisent en deux grandes approches : le fonctionnalisme et l'interactionnisme symbolique (Mellado et Hellmueller, 2015).

4.1.1 L'approche fonctionnaliste

D'une part, l'approche fonctionnaliste considère les journalistes comme des producteurs de l'information dans des environnements organisationnels, contribuant au maintien d'une stabilité sociale (Cohen, 1963). L'hypothèse principale de ce modèle est que « la communication est perçue comme un flux d'informations qui reflète une réalité et les conceptions de rôle individuelles sont étroitement liées aux rôles organisationnels » [traduction libre] (Tuchman, 2002, cité dans Mellado et Hellmueller, 2015, p. 5). Cependant, des recherches récentes indiquent qu'il est crucial de distinguer ces conceptions de la performance de rôle, soulignant l'importance d'une analyse critique des perceptions des journalistes sur leurs fonctions (Journalistic Role Performance, 2022). En effet, les attentes normatives, selon une perspective fonctionnaliste, agissent comme un lien entre la structure sociale et les comportements des journalistes, en guidant leurs actions. Bien que les attitudes affectent les comportements, les journalistes sont également soumis à des contraintes qui limitent leur autonomie (Reich et Hanitzsch, 2013; Mellado et Humanes, 2012, cités dans Mellado et Hellmueller, 2015, p. 5). Les recherches montrent un lien entre leur perception du rôle et leur façon de rapporter l'information,

mais il est essentiel de distinguer ce que les journalistes estiment important, ce qu'ils pensent accomplir et ce qu'ils font réellement (Pritchard et Sauvageau, 1999; Dubois, 2021). Pour analyser les conceptions du rôle, il est donc primordial de les situer dans leur contexte social.

Par conséquent, selon cette approche, les différentes conceptions de l'identité professionnelle des journalistes sont influencées par des facteurs tels que les pratiques quotidiennes, l'organisation interne des entreprises de presse et le cadre politique. Néanmoins, ces facteurs peuvent aussi impacter leur rendement, car les règles ne s'appliquent pas toujours de manière uniforme (Hanitzsch et Mellado, 2011) et les principes idéaux peuvent entrer en contradiction avec les exigences des groupes auxquels ils se rattachent. Par exemple, bien que les rédacteurs en chef attendent une objectivité de la part des journalistes, ceux-ci peuvent se heurter à cette exigence lorsqu'ils sont confrontés à des données erronées provenant de leurs sources (Mellado et Hellmueller, 2015). Ce genre de situation crée des limites à l'impartialité, notamment lorsqu'il s'agit de relater des propos clairement erronés. Enfin, « les hypothèses fonctionnalistes ont de la difficulté à rendre compte de la flexibilité requise pour gérer les multiples rôles des journalistes, ainsi que les différents procédés qui leur permettent d'adapter leurs fonctions » [traduction libre] (Ibid, p. 6). Ainsi, à travers leurs propos, Mellado et Hellmueller mettent en lumière les limites de l'approche fonctionnaliste. En effet, elles argumentent qu'en se concentrant surtout sur la construction des rôles journalistiques par des négociations dynamiques, cette approche néglige parfois la diversité des influences sociales et contextuelles qui peuvent l'influencer [traduction libre] (Ibid, p. 6).

4.1.2 L'approche de l'interactionnisme symbolique

D'autre part, l'interactionnisme symbolique perçoit que l'exécution des rôles découle de processus collaboratifs et d'interactions humaines. En ce sens, les journalistes ajustent leurs comportements en fonction du contexte social et des actions des autres, résolvant ainsi les conflits de rôle. Au lieu de se contenter d'endosser un rôle prédéfini, ils s'engagent dans un processus collaboratif et dynamique. Plusieurs études majeures, comme celles de Weaver et al. (2007) et de Johnstone et al. (1972), adoptent cette approche centrée sur les médias pour analyser les conceptions des rôles journalistiques.

Dans ces recherches, les journalistes sont souvent interrogés sur leur évaluation de l'importance octroyée à la couverture des affaires mondiales. Toutefois, leurs réponses peuvent être biaisées par les attentes des médias plutôt que par leurs relations avec les sources ou le public. Cela crée une confusion entre la perception et la conception du rôle, puisque la façon dont celui-ci est perçu n'est pas forcément accordée à la réalité des pratiques journalistiques. En effet, selon cette approche, la conception du rôle, influencée par le contexte et la culture organisationnelle, façonne ce qui est attendu et réalisable dans leur travail. En d'autres termes, la manière dont le rôle est perçu ne correspond pas forcément à la manière dont il est exécuté, à moins que cette perception soit interprétée comme une indication de comportement au sein de l'entreprise de presse (Mellado et Hellmueller, 2015).

Pour les chercheurs, cette distinction est essentielle pour comprendre comment les rôles influencent le contenu. Dans le cadre d'une étude internationale réalisée dans dix-huit pays, Hanitzsch et al. (2011) démontrent que les journalistes ont exprimé l'importance des différentes tâches associées à leur profession. Toutefois, leurs réponses reflétaient parfois une vision conceptuelle, parfois une vision perceptive de l'identité journalistique, ce qui crée une forme d'ambiguïté sur leurs engagements personnels. De plus, les journalistes doivent naviguer entre différents cadres d'action qui ne s'appliquent pas toujours de manière uniforme. Par conséquent, la différence entre réflexion et action est clé, car un cadre de rôle intégré ne s'applique pas dans chaque situation. Ces aspects sont fondamentaux pour appréhender les rôles professionnels des journalistes, englobant à la fois leurs conceptions et leurs performances (Mellado et Hellmueller, 2015). Ainsi, contrairement à l'approche fonctionnaliste, l'interactionnisme symbolique envisage plutôt la construction des rôles professionnels comme le fruit d'un « processus relationnel-collectif » [traduction libre] (Ibid, p. 6).

Enfin, après avoir analysé chaque étape du processus d'élaboration des rôles professionnels, soit de la perception à la performance, nous pouvons conclure que les journalistes tentent de s'adapter aux attentes de leur organisation et de la société, tout en intégrant ces éléments dans leur propre compréhension de leurs rôles démocratiques et sociaux.

4.2 Le rôle démocratique des journalistes

Ainsi, après avoir exploré la manière dont les journalistes s'adaptent aux attentes organisationnelles et sociétales, il est essentiel d'examiner à présent le rôle fondamental qu'ils jouent dans le fonctionnement démocratique. En effet, leur capacité à informer, à garantir la pluralité des points de vue et à favoriser un débat public éclairé constitue un pilier central de toute démocratie (Boily et Chartrand, 2016). C'est à travers cette mission que les journalistes, en tant qu'acteurs sociaux, peuvent véritablement affirmer leur fonction de vigie démocratique, en répondant aux défis contemporains de l'information et en maintenant l'équilibre entre indépendance professionnelle et responsabilité citoyenne (Journalistic Role Performance, 2022). Toutefois, ce rôle ne se limite pas à une simple tâche d'information, puisqu'il engage également une réflexion plus large sur des enjeux tels que l'influence du *gatekeeping*, la liberté de la presse et l'impact social de la profession par la production de l'information (Mellado et Hellmueller, 2015).

4.2.1 L'influence du *gatekeeping*

Selon Bédard-Brûlé (2019), le concept de *gatekeeping* décrit le processus par lequel certains groupes décident de ce qui sera diffusé dans la sphère publique, en filtrant les informations avant leur diffusion. Ce terme a été introduit par Kurt Lewin en 1947, qui l'a utilisé pour décrire comment la sélection du contenu de rédaction passe par des « portails » contrôlés par des individus qui détiennent le pouvoir de décider ce qui sera accepté ou rejeté. En journalisme, ce rôle est souvent attribué aux rédacteurs en chef et aux directeurs de l'information, dont les décisions éditoriales influencent directement la sélection des nouvelles, qui peuvent souvent être guidées par des critères subjectifs (Bédard-Brûlé, 2019). Ces pressions peuvent « affecter le processus de production, par exemple, les côtes d'audience peuvent inciter à adopter une approche 'courte et simple', ce qui nuit au rôle d'investigation » [traduction libre] (Mellado et Hellmueller, 2015, p. 8). De surcroît, Bourdieu (1977, cité dans Ibid) souligne également que « les *gatekeepers* prospèrent principalement en satisfaisant les besoins de leurs publics, et par conséquent, cela entraîne une forme d'uniformité du média au détriment de son originalité » [traduction libre, p. 8].

Néanmoins, au fil du temps, la notion de *gatekeeping* en journalisme a évolué pour reconnaître que les journalistes ne se contentent pas de sélectionner les informations, mais qu'ils jouent également un rôle actif dans la production de l'information. Ils choisissent non seulement les sujets à traiter, mais aussi la manière dont ils sont abordés, ce qui façonne la perception du public. Cette dynamique est influencée par les objectifs, les contraintes et les ressources des médias, ainsi que par le contexte de diffusion, qui affecte directement la production et la réception de l'information (Bédard-Brûlé, 2019). En d'autres mots, des chercheurs comme Tuchman (1973) et Gans (1979) soutiennent que les journalistes sont à la fois des sélectionneurs et des producteurs d'information, et leur travail est déterminé par une combinaison de facteurs individuels, routiniers, organisationnels, institutionnels et sociaux (Shoemaker, 1991).

Toutefois, l'idée que les médias sont un élément clé au bon fonctionnement de la démocratie ne fait pas consensus parmi les chercheurs en journalisme. En effet, plusieurs auteurs critiquent cette position en estimant que cette vision correspond à une théorie idéale de la profession qui n'est pas forcément applicable dans la pratique, notamment en fonction de facteurs, comme les conditions de travail et l'évolution technologique, qui influencent le réel rendement des journalistes (Mercier et Pignard-Cheynel, 2014).

À titre d'exemple, dans son œuvre, *Média et démocratie : Le grand malentendu*, Anne-Marie Gingras (2009) déconstruit cette idée soutenant que les médias sont des vecteurs nécessaires de la démocratie. En effet, bien qu'elle reconnaisse que l'indépendance médiatique et la liberté de presse soient essentielles au bon fonctionnement d'une démocratie, Gingras affirme que ces conditions ne sont pas suffisantes. Également, elle critique l'idée selon laquelle les médias sont automatiquement des outils formateurs à la compréhension des enjeux politiques pour les citoyens. Elle avance ce positionnement en soulignant que la réception de l'information repose largement sur les connaissances préalables des individus, et que sans celles-ci, la population peut éprouver de la difficulté à saisir toutes les nuances et technicalités relatives au sujet d'actualité. Elle insiste également sur les rapports de force qui circulent entre les entreprises de presse et les politiciens en affirmant que les médias sont régulièrement influencés par des intérêts économiques et politiques, ce qui a tendance à créer des publications et articles moins impartiaux et orientés davantage sur le sensationnalisme au détriment de l'opinion publique. Par conséquent,

Gingras soutient que ces facteurs altèrent la capacité des journalistes à jouer pleinement leur rôle démocratique (Ibid).

Et donc, bien que la perspective soutenant que les médias sont des acteurs clés pour le maintien d'une démocratie en santé ne soit pas partagée par l'ensemble des chercheurs en journalisme (Ibid), ce mémoire adopte néanmoins cette perspective, et ce, principalement puisqu'elle représente une vision idéaliste de la profession, ce qui entre en corrélation avec les facteurs qui contribuent à la construction de l'identité professionnelle des journalistes. Par conséquent, nous maintenons le postulat que ces structures organisationnelles jouent un rôle crucial dans la façon dont les journalistes perçoivent et interagissent avec leur environnement social, intégrant à la fois les rôles organisationnels et sociétaux dans l'analyse. Ainsi, les perceptions des journalistes quant à leur identité professionnelle se transforment en perceptions organisationnelles, tandis que leur conception du rôle démocratique résulte d'une négociation interne.

4.2.2 Liberté de presse

La liberté de presse est un droit fondamental essentiel au bon fonctionnement de la démocratie, permettant l'expression d'idées, y compris celles qui peuvent être considérées comme controversées ou choquantes. Selon la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, cette liberté comprend le droit de critiquer librement des valeurs ou des opinions, sans crainte de représailles. Elle est protégée par des textes juridiques fondamentaux, tels que la Charte des droits et libertés de la personne et la Charte canadienne des droits et libertés (CDPDJ, 2021; FPJQ, 2008).

Cependant, bien que cette liberté soit primordiale, elle n'est pas absolue et doit être mise en balance avec d'autres droits, tels que la protection contre les discours haineux (Liberté d'oppression, 2021; Radio-Canada, 2018). Les propos incitant à la haine, qu'ils soient racistes, sexistes ou homophobes, ne sont pas couverts par la liberté d'expression, car ils peuvent nuire à la cohésion sociale et à la sécurité des individus (CSC, 2013). De plus, la liberté d'expression, y compris dans la presse, peut être restreinte lorsque son exercice empiète sur des droits individuels, tels que la vie privée ou la dignité d'une personne (CDPDJ, 2021). Ainsi, la liberté

de presse doit être exercée dans le respect des autres droits et des principes fondamentaux qui soutiennent la démocratie.

En parallèle, le Conseil de presse du Québec et la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) mettent également l'accent sur le caractère juridique de la liberté de presse. Pour le CPQ, la liberté de presse se fonde sur le rôle social des médias dans une société démocratique et « découle des libertés fondamentales de pensée, de parole, d'expression et d'opinion reconnues dans divers documents d'ordre juridique, sur le plan national et international » (CPQ, 2003, p. 7). Tandis que, selon la FPJQ, le journalisme se pratique au Québec dans un régime de liberté de presse qui est indispensable à l'exercice de la vie démocratique. La Charte canadienne des droits et libertés garantit à chaque citoyen le droit fondamental à « la liberté de presse et des autres moyens de communication » (article 2b). La Charte des droits et libertés de la personne du Québec consacre le droit fondamental à la « liberté d'expression » (article 3) dont découle directement la liberté de presse. En ce sens, le journalisme est donc l'une des professions qui reposent sur l'exercice de certains droits fondamentaux de l'individu. Les restrictions imposées au journalisme, doivent donc être les plus limitées possibles et elles doivent être justifiables dans le cadre d'une société libre et démocratique. La règle est la liberté de presse, les restrictions sont l'exception. (FPJQ, 2008).

En somme, bien que la liberté de presse soit un droit crucial pour une société démocratique en santé, elle doit être exercée de manière responsable, en tenant compte des autres droits fondamentaux. Les tensions, comme celles observées dans le cas de la régulation de la presse au Québec, soulignent la nécessité de maintenir un équilibre entre la liberté de la presse, les normes éthiques et la protection des individus (Bernier, 2022). Ces enjeux sont au cœur du débat sur le rôle des journalistes dans une démocratie.

4.3 Les responsabilités sociales de la presse : qualité et véracité de l'information

Comme mentionné précédemment, la responsabilité sociale de la presse repose sur l'idée que les médias ont l'obligation de rendre compte de leurs actions et de leur impact sur la société. Selon les théories de la presse, les médias ne sont pas seulement des vecteurs d'information, mais aussi des acteurs influents dans la construction de l'opinion publique et la préservation des principes

démocratiques (Siebert et al., 1973). Ce principe met l'accent sur l'imputabilité médiatique, qui oblige les journalistes à rendre des comptes sur l'exactitude, l'équité et l'éthique de leur travail (Giroux et Trudel, 2014). Cette section explore ces concepts en analysant comment les médias doivent équilibrer leur mission d'informer avec leur responsabilité envers la société et les individus qu'ils affectent.

4.3.1 La théorie de la responsabilité de la presse

Dans l'œuvre parue en 1956, *Four Theories of the Press: The Authoritarian, Libertarian, Social Responsibility, and Soviet Communist Concepts of What the Press Should Be and Do*, Siebert, Peterson et Schramm décrivent ce qu'ils considèrent comme les quatre grandes théories de la presse, notamment la théorie de la responsabilité sociale de la presse, dans laquelle le concept d'imputabilité médiatique est introduit. Ces théories explorent comment la presse, ce qui signifie pour les auteurs, toutes les formes de communication de masse, a évolué au fil du temps, ainsi que ses diverses formes à travers les époques et les pays (Siebert et al., 1973). Nous décrirons brièvement les quatre théories avant de nous concentrer sur celle de la responsabilité sociale de la presse, car elles représentent une certaine logique conductrice historique et se basent sur des systèmes de gouvernance des États de l'époque.

Pour commencer, la théorie autoritarienne soutient que l'État détient un intérêt crucial envers le maintien et la stabilité de la presse. Cela signifie que l'État influence directement la presse (Ostini et Ostini, 2009). D'autres modèles, comme celui basé sur les valeurs communistes, représentent une application extrême des idées autoritariennes. En ce sens, la presse se trouve entièrement subordonnée aux intérêts de l'État. Ensuite, la théorie libérale suppose que la fonction principale de la société est de faire progresser les intérêts des citoyens, ce qui implique une certaine méfiance à l'égard du rôle du gouvernement. Ainsi, la presse devient une façon de surveiller l'État. En d'autres termes, la théorie libérale met de l'avant l'idée que la presse doit rester libre de toute contrainte. Enfin, la théorie de la responsabilité sociale apparaît pour la première fois dans le code d'éthique de la *American Society of Newspaper*, le *Canons of Journalism*, adopté le 23 avril 1923. Cette théorie découle du rapport Hutchins, dont le mandat était de formuler des recommandations pour améliorer la qualité de l'information et écarter toute tentative d'intervention du gouvernement aux États-Unis. Elle repose sur l'idée que la presse

détient une obligation morale envers la société et est responsable de lui fournir des informations pertinentes afin de permettre aux citoyens de faire des choix éclairés (Saint-Jean, 2002).

Et donc, comparativement aux autres théories, la théorie de la responsabilité sociale de la presse laisse beaucoup moins d'espace à la volonté individuelle et propose plutôt un encadrement de la presse (Siebert et al., 1973). Cette forme de régulation apparaît historiquement après la Seconde Guerre mondiale, soit au moment où les journalistes diplômés, pour qui l'éthique est fondamentale au bon fonctionnement de leur métier, font leur entrée en scène. Conséquemment, la théorie se reflète dans les codes de déontologie des médias, comme le Guide de déontologie journalistique du Conseil de presse du Québec et dans les attentes de performance envers la presse (Ibid).

4.3.2 Imputabilité médiatique

En ce qui concerne l'imputabilité médiatique, ce concept implique une responsabilité de la presse et des journalistes quant à la production d'une information complète et de qualité qui répond aux intérêts du public, ainsi que la nécessité de lui rendre des comptes. C'est en suivant cette logique que la majorité des journalistes occidentaux ont adopté cette approche afin de répondre à cette responsabilité morale de la presse. De ce fait, des normes volontairement développées et acceptées par les journalistes, sous la supervision d'une instance indépendante du gouvernement, les conseils de presse, ont été mises en place (Giroux et Trudel, 2014). Ce modèle a permis aux journalistes d'éviter l'imposition de lois rigides à l'égard de leur profession et de se soustraire à un éventuel contrôle de l'État par l'hétérorégulation. Cette dernière se traduit par « des mécanismes de régulation externes au système [...] [et une] régulation [qui] s'impose du sommet vers la base [...] » (Grevisse, 2016, p. 270).

Ainsi, le Conseil de presse du Québec établit sa déontologie pour que les journalistes et les entreprises médiatiques soient tenus responsables de fournir une information factuelle et de qualité aux citoyens, permettant ainsi une discussion et une critique ouvertes du travail des journalistes. Or, cette déontologie se base sur des concepts fondateurs tels que la liberté de presse, le droit du public à une information juste et de qualité, ainsi que l'intérêt public (CPQ, 2015). Malgré ces principes et les mécanismes d'encadrement mis en place, un flou conceptuel

persiste dans l'identité journalistique et sa déontologie. Nous tenterons donc, à travers une recension des écrits sur le sujet, de décortiquer les contours théoriques de ce flou conceptuel.

4.4 Le flou qui entoure la profession et la déontologie journalistique

De nombreux chercheurs et auteurs mettent l'accent sur ce flou auquel nous nous intéressons. En effet, le flou productif et déontologique dans le journalisme fait référence à un espace où l'absence de règles strictes et de définitions précises permet aux journalistes de s'adapter aux réalités changeantes de la société. Ce flou, qui concerne aussi bien la formation professionnelle que les principes éthiques, offre une certaine liberté aux journalistes, leur permettant de répondre aux défis du métier, tout en préservant leur indépendance. Cependant, cette flexibilité soulève également des interrogations sur la responsabilité des médias et sur les limites de cette liberté dans un contexte où les attentes de la société envers la presse sont de plus en plus élevées.

4.4.1 Le flou productif de la profession journalistique

Proposé par Denis Ruellan en 1992, le concept de « flou productif » décrit une caractéristique essentielle du journalisme moderne, soit une profession qui évolue dans un espace peu défini, tant sur le plan de sa formation que de ses pratiques. Ce flou se nourrit de deux éléments clés : l'idéalisation du journalisme en tant que quatrième pouvoir et l'absence de normes précises qui régissent l'accès à la profession ou son encadrement. En l'absence d'une formation rigoureuse et d'une définition claire de ses missions, le journalisme bénéficie d'une grande flexibilité, ce qui lui permet de s'adapter aux diverses réalités sociales et politiques, tout en maintenant son autonomie.

Malgré ses constats, Ruellan défend l'idée que ce flou n'est pas une faiblesse, mais au contraire, un atout pour la profession. En effet, selon lui, ce flou permet aux journalistes de jouir d'une légitimité sociale et d'une crédibilité qui les protègent contre la critique publique. Cette flexibilité leur confère également la liberté de recourir à des pratiques parfois contestées, telles que l'utilisation de procédés clandestins pour obtenir des informations. Ce principe trouve également sa place dans le système d'autorégulation des médias, où les codes déontologiques sont délibérément conçus de manière à offrir une grande liberté d'interprétation, tout en

préservant des valeurs centrales comme la liberté de la presse et la responsabilité sociale (Siebert et al., 1973; Marcotte, 2020; CPQ, 2015).

4.4.2 Le flou déontologique de la profession journalistique

Contrairement à d'autres professions, qui doivent généralement respecter un code déontologique, puisqu'ils sont membres d'une association ou d'un ordre professionnel, dans le cas des journalistes, c'est principalement parce qu'ils sont responsables de diffuser de l'information vers le public (CDJ, 2023). En ce sens, on observe toujours cette ambiguïté conceptuelle qui permet aux journalistes d'interpréter de manière individuelle le rôle qu'ils doivent jouer en société, en fonction de chaque situation.

Selon Cornu (2009), cette flexibilité consiste à évaluer chaque situation au cas par cas et est au cœur de la déontologie journalistique. Elle constitue une force de cette déontologie, car elle permet de relier les normes professionnelles aux valeurs fondamentales de la profession. Toutefois, cette même liberté d'interprétation peut également nuire à la clarté des principes éthiques, les rendant susceptibles de variations qui pourraient altérer leur signification. En ce sens, Cornu souligne que le flou déontologique du journalisme est vulnérable à des interprétations divergentes qui risquent de nuire à sa cohérence (Ibid).

Pour sa part, Grevisse (2016) souligne des lacunes similaires dans la déontologie de l'information, rejoignant les observations de Cornu. Il reconnaît les efforts des journalistes pour créer des codes éthiques et des institutions autorégulatrices, mais il constate que ces initiatives restent souvent insuffisantes, ce qui fait écho aux analyses de Corriveau (2024). La déontologie, selon Grevisse (2016), souffre d'une absence de légitimité et de force contraignante, puisque les principes restent suffisamment flexibles pour être adaptés à diverses interprétations selon les différents contextes culturels. Par conséquent, il considère que le flou qui entoure les normes déontologiques est un obstacle à la mise en place de règles précises et vérifiables, complexifiant ainsi l'évaluation des bonnes pratiques journalistiques (Ibid).

Enfin, Saint-Jean (2002) met en lumière l'évolution des principes déontologiques au Québec, notamment en ce qui concerne l'indépendance et l'intégrité des journalistes. Depuis les années 1960, ces concepts ont effectivement subi une transformation significative. À l'origine, la

déontologie se concentrait sur la protection des journalistes contre les pressions de leurs employeurs (Bernier, 2004). Aujourd'hui, l'accent est plutôt mis sur leur indépendance vis-à-vis toute forme de manipulation de l'information, qu'elle soit interne ou externe (Carignan et Joseph, 2022). Cette évolution des principes déontologiques est directement influencée par les changements dans le paysage médiatique et les exigences de la société, créant ainsi un flou conceptuel qui persiste dans des domaines fondamentaux comme la responsabilité sociale et la liberté de presse (Mercier et Pignard-Cheynel, 2014). Ce flou, qui s'intensifie au fur et à mesure que les normes déontologiques évoluent, rend difficile l'établissement de règles claires et stables pour la profession (Saint-Jean, 2002).

En somme, le flou productif et déontologique qui caractérise le journalisme a un impact direct sur la perception professionnelle des journalistes et sur leur relation de confiance avec le public. L'absence de règles strictes et la flexibilité des normes éthiques peuvent nuire à la transparence et à la prévisibilité des pratiques journalistiques, ce qui génère parfois une méfiance chez les citoyens (Bernier et Carignan, 2023). Lorsque les principes déontologiques sont interprétés de manière variable, le public peut se sentir incertain quant à l'objectivité et à l'intégrité de l'information reçue, fragilisant ainsi le contrat social.

4.5 Définir la confiance envers les médias d'information

Le degré de confiance envers les médias est un phénomène particulièrement complexe à mesurer et à expliquer. Néanmoins, selon le Reuters Institute for the Study of Journalism (2022), les causes de cette baisse de confiance sont multiples. En effet, ses chercheurs estiment que cela se traduit par de la désaffection à l'égard des institutions en général, de la méfiance envers les élites politiques et les journalistes, la polarisation de la société, la méconnaissance du travail des journalistes, la multiplication des plateformes numériques de diffusion et le manque de transparence des médias face à leurs méthodes de travail (Toff et al., 2020). Ces facteurs ont également un impact considérable sur la façon dont les journalistes eux-mêmes perçoivent et construisent leur identité professionnelle, en influençant leurs pratiques et leur positionnement au sein de la société.

4.5.1 Les critères psychologiques associés à la confiance

La notion de confiance, bien qu'elle soit complexe et difficile à cerner de manière universelle, repose généralement sur trois grands critères psychologiques qui sont fréquemment utilisés dans le domaine de la recherche. Premièrement, en ce qui concerne le journalisme, cette confiance se manifeste par la disposition d'un individu à accepter une forme de vulnérabilité, un choix guidé par son vécu antérieur et une vision favorable qu'il a de la source d'information (Fawzi et al., 2021). Plus précisément, cela implique que l'individu choisit intentionnellement de se tourner vers une information en dehors de ses connaissances pour se tenir informé et comprendre l'actualité, comblant ainsi la distance entre ce qu'il comprend et ce qui lui échappe (Mayer et al., 1995; Misztal, 2011, cités dans Ibid). Par conséquent, les attentes sociales, les expériences passées, ainsi que la reconnaissance des rôles démocratiques et de la qualité de l'information offerte par les médias influencent la confiance du public (Fawzi et al., 2021). En d'autres termes, un média peut se voir attribuer la confiance de son public uniquement si celui-ci considère qu'il est suffisamment crédible (Bernier, 2022).

Deuxièmement, dans ce contexte, l'incertitude face à l'avenir renforce la confiance, incitant le public à se tourner vers les médias pour éclairer sa perception de l'actualité. En effet, elle pousse le public à se reposer pleinement sur les médias pour obtenir les informations nécessaires à sa compréhension de l'actualité. Ce processus comporte une dimension risquée, car les individus n'ont aucun contrôle sur les choix des journalistes concernant les informations qu'ils décident de diffuser. En conséquence, des attentes positives peuvent se transformer en déceptions si le contenu ne répond pas aux attentes des individus (Blöbaum, 2014; Grosser, 2016; Hanitzsch et al., 2018; Hardin, 2006; Jakob, 2012; Kohring et Matthes, 2007; Luhmann, 2017; Prochazka et Schweiger, 2019; Sztompka, 1999, cités dans Ibid). Dans cette dynamique, la confiance reste essentielle, d'autant que le public n'a pas toujours les moyens de vérifier l'exactitude des informations reçues ni d'identifier les manquements éventuels. C'est pourquoi la confiance, troisièmement, simplifie les dynamiques sociales en favorisant un climat axé sur la certitude (Barber, 1983 ; Bierhoff, 2002 ; Luhmann, 2017 ; Offe, 2001, cités dans Ibid).

En résumé, selon Fawzi et al., (2021) : « la confiance dans les médias d'information peut être définie comme la volonté de l'individu d'être vulnérable aux objets médiatiques, sur la base de

l'attente d'une information de qualité objective qui se veut satisfaisante pour l'individu et selon les normes et valeurs dominantes de la société » [traduction libre, p. 156]. En dépit de son application première au niveau individuel, Fawzi et al. soutiennent que ce concept peut aussi être utilisé pour explorer la manière dont les médias sont perçus par le public à l'échelle collective.

Enfin, en plus des indicateurs mentionnés ci-dessus, plusieurs concepts sont liés à la confiance envers les médias, dont le plus important est la crédibilité. Toutefois, bien que la crédibilité et la confiance soient souvent utilisées comme synonymes, elles possèdent des distinctions importantes. En effet, la crédibilité dans le domaine des médias se concentre principalement sur l'évaluation immédiate de l'exactitude des informations, sans projection vers l'avenir. C'est une appréciation ponctuelle du contenu, alors que la confiance est un engagement plus profond et durable du public envers les médias. En ce sens, la confiance implique un choix réfléchi et actif, tandis que la crédibilité est davantage liée à la validation des faits à un moment donné (Ibid). Des chercheurs tels que Norris (2017) et Sztompka (1999) soulignent cette distinction en insistant sur le fait que la confiance repose sur un processus dynamique, alors que la crédibilité se limite à un jugement sur la qualité de l'information. Ces facteurs sont essentiels pour comprendre les relations entre le public et les médias, ainsi que pour évaluer comment ces relations influencent la perception de la fiabilité et de la transparence médiatiques (Engelke et al., 2019; Prochazka et Schweiger, 2019; van Dalen, 2019).

4.5.2 Le contrat social et la relation de confiance

L'idée selon laquelle « les journalistes et les élus puisent leur légitimité à la même source, le public » (Charron, 1990, p. 7) est un concept vieux comme le temps. À cet égard, Bernier rappelle que les responsabilités associées à l'acquisition de ce pouvoir social obligent les journalistes à prendre en considération « les notions de liberté, de responsabilité, d'imputabilité, ainsi que d'éthique et de déontologie du journalisme » (Bernier, 2004, p. 18). En raison de cette position d'autorité, les journalistes élaborent avec leur public un processus de légitimation pour maintenir en place une relation fondée sur la confiance. L'élément dominant de ce processus clé du journalisme se nomme le contrat social. Ce concept accorde aux journalistes une forme de liberté de presse, tout en étant partiellement encadrée par les lois. Toutefois, celui-ci est surtout définie par les décisions des instances régulatrices, telles que le Conseil de presse du Québec.

Cette perspective met en évidence que le journalisme, en tant que fonction sociale, a pour vocation première de servir l'intérêt général. Il contribue ainsi à la démocratie et à la préservation des valeurs humaines en fournissant des informations vérifiées et cruciales pour la société (Ibid).

Bien qu'un tel contrat n'existe pas nécessairement sous une forme écrite, selon Bernier, il constitue tout de même le prolongement naturel de la liberté de presse et des vertus démocratiques qui y sont associées, notamment le maintien d'une relation avec son public fondée sur la confiance (Ibid). Comme mentionné précédemment, ces préoccupations éthiques et règles déontologiques renvoient à des principes moraux ou philosophiques qui sont ensuite traduits en divers mécanismes d'imputabilité, notamment les conseils de presse. En principe, ces instances assurent l'autorégulation des pratiques professionnelles et peuvent conduire à des sanctions morales en fonction du comportement de l'accusé (Giroux et Trudel, 2014; Grevisse, 2016). Malgré cela, certaines critiques émergent envers les méthodes d'autorégulation et de leurs impacts, directs ou indirects, sur la profession journalistique, les priorités des professionnels et la relation de confiance qu'ils entretiennent avec l'audience (Corriveau, 2024; Carignan et Joseph, 2022).

Enfin, ces théories et concepts nous permettront de mieux identifier et analyser les différents éléments qui entrent en corrélation avec le point de vue des journalistes sur leur rôle en démocratie, et comment ces différents éléments influencent, directement ou indirectement, la crise de confiance qui traverse l'industrie. À cela s'ajoute comment leur perception de l'encadrement de leur profession peut influencer la façon dont ils interprètent la responsabilité sociale qui relève de leur rôle. En tenant compte de cela, peu d'études explorent davantage comment les journalistes perçoivent les mécanismes d'autoréglementation, tels que les conseils de presse, et l'importance qu'ils accordent aux sanctions morales. Considérant qu'il s'agit de la principale forme d'encadrement déontologique de la profession au Québec, nous croyons pertinent de rappeler sa définition et les bases sur lesquelles elle s'appuie.

4.5.3 L'autorégulation et les différentes formes de l'encadrement du journalisme

La notion de l'autorégulation repose sur « [les] normes volontairement développées et acceptées par ceux qui prennent part à une activité » (Giroux et Trudel, 2014, p. 4). En d'autres mots, elle s'appuie sur la confiance des journalistes et des entreprises de presse envers ce modèle de réglementation pour être pleinement efficace. Tel que discuté dans le cadre contextuel, le CPQ est l'entité responsable de superviser et d'appliquer les normes développées et acceptées par les professionnels de l'information, s'appliquant ainsi à ces derniers et aux entreprises de presse (Ibid). Si les raisons ayant mené à la création du CPQ sont pour le moins circonstanciées, il n'en reste pas moins que le principe théorique social sous-jacent et précédant ces événements ponctuels est le même : la presse doit être imputable en raison de son importance sociale (Bernier, 2016). Cela étant, il demeure que dès sa création, le CPQ a été perçu comme un compromis nécessaire par de nombreux acteurs professionnels de la sphère journalistique afin de garantir une meilleure qualité de l'information et de revitaliser une profession journalistique largement critiquée à l'époque (Saint-Jean, 2002). En parallèle, la concentration des groupes médiatiques comme Power Corporation, Telus et Québecor suscite des craintes quant à une homogénéisation idéologique des contenus médiatiques (Carignan et Joseph, 2022).

Par conséquent, l'autorégulation journalistique au Québec présente plusieurs avantages et défis spécifiques à sa réalité. D'un point de vue positif, en adhérant à des normes déontologiques, les journalistes assurent une information théoriquement plus fiable et transparente, ce qui peut contribuer à maintenir une relation de confiance avec le public (Saint-Jean, 2002). Cependant, comme nous l'avons décrit dans le cadre contextuel, l'efficacité de l'autorégulation est parfois remise en question en journalisme. En effet, dans un environnement médiatique où les grands groupes dominent, l'application des règles déontologiques peut être davantage floue, considérant que ces géants exercent une influence directe sur la régulation. De plus, comme soulevé par Corriveau (2024), l'absence de sanctions véritablement contraignantes rend l'autorégulation moins dissuasive, limitant son efficacité à corriger les manquements graves, tels que l'intimidation et l'incitation à la haine (Liberté d'oppression, 2021). Également, le flou qui compose les règles déontologiques au sein des médias québécois peut mener à une incohérence

dans leur application, ce qui, nuit à la transparence et à la clarté du système de régulation, et par conséquent, à la valeur qu'il peut lui être accordée par certains journalistes (Corriveau, 2024).

Toutefois, bien que l'autorégulation médiatique chapeautée par un conseil de presse soit le modèle en vigueur au Québec, nous estimons qu'il est nécessaire de présenter d'autres méthodes d'encadrement de la presse pour mieux comprendre pourquoi celui-ci a été priorisé ici. Cela étant, en raison des contraintes de temps, nous avons choisi de nous concentrer sur quelques modèles clés de la régulation médiatique afin de proposer une synthèse plus approfondie de ceux-ci sans englober l'ensemble des approches existantes.

Tout d'abord, le modèle des ombudsmans est un mécanisme de régulation qui vise à garantir la transparence, l'éthique et la responsabilité des médias envers le public. Ce modèle est principalement présent dans les pays nordiques, comme la Suède, la Finlande et le Danemark, où il joue un rôle clé dans la protection de la qualité de l'information et dans la gestion des crises publiques. L'ombudsman agit comme un médiateur neutre entre les journalistes, la direction des médias et les citoyens. Les avantages de cette méthode de régulation incluent le renforcement de la crédibilité des médias et la création d'un espace pour que les citoyens puissent exprimer leurs préoccupations et soucis par rapport à la presse. Cependant, il présente aussi certaines limites similaires au modèle du conseil de presse, notamment l'absence de pouvoir coercitif et les potentielles résistances des médias face à la critique (Carl, 2018; Bernier, 2003).

Un autre modèle de régulation est celui du modèle développemental. Celui-ci est parfois aussi désigné comme étant le modèle corporatiste. Cette méthode de régulation est notamment présente dans plusieurs pays en développement en Afrique et en Asie. Dans ce modèle, le journalisme est perçu comme un outil au service du développement social et économique de l'État. En effet, les gouvernements y jouent un rôle beaucoup plus actif en régulant les contenus des médias afin de s'assurer que leurs lignes directrices contribuent directement aux objectifs de développement nationaux. Par exemple, dans des pays comme l'Inde et l'Afrique du Sud, des politiques médiatiques sont mises en place par les gouvernements afin de soutenir la radiodiffusion publique, qui à son tour, va promouvoir l'unité nationale et la croissance économique. Toutefois, en vertu de cette proximité entre les médias et le gouvernement, cette

méthode de régulation peut parfois entraîner des tensions concernant la liberté de presse et l'indépendance des journalistes (McQuail, 2010; Servaes, 2008; Wasserman et Thussu, 2011).

Contrairement au modèle développemental, le modèle autoritaire impose un contrôle strict des médias par l'État pour maintenir l'ordre social. En effet, des pays comme la Chine et la Russie appliquent des lois et des politiques de censure extrêmement strictes pour contrôler le flux d'informations et empêcher toute opposition à l'État. Par conséquent, le gouvernement régule et possède directement les médias, et il les utilise sous forme d'outils de propagande. Dès lors, toute forme de critique journalistique est sévèrement restreinte et les journalistes sont dans l'obligation de se conformer aux discours gouvernementaux (Tong, 2010; Daucé, 2014).

Passant du modèle autoritaire au modèle hybride, on observe une évolution vers une régulation plus souple des médias, tout en conservant une certaine forme de contrôle de la part de l'État. Certains pays, notamment en Amérique latine, adoptent ce modèle hybride qui régule les médias afin de garantir une pluralité et une diversité des contenus médiatiques en mettant en place des mécanismes d'inclusion sociale tels que les radios communautaires (Chadwick, 2017). Bien que la liberté de presse soit généralement respectée dans cette approche, les gouvernements peuvent limiter la concentration de la propriété des médias ou exiger que ceux-ci publient davantage de contenu d'intérêt public (Mellado et al., 2017; Reese, 2021).

En somme, après avoir exploré les modèles autoritaire, hybride, développemental et celui des ombudsmans, il devient évident que la régulation des médias évolue en fonction de son contexte social et géographique vers des formes plus flexibles. Dans le cas du Québec, l'autorégulation émerge comme une solution permettant de concilier la liberté de presse et la responsabilité éthique. Néanmoins, bien que l'autorégulation médiatique apporte des bénéfices en termes de crédibilité, d'indépendance et de qualité de l'information, plusieurs professionnels de l'information argumentent qu'elle présente des limites, particulièrement en raison de la concentration des médias et de l'absence de véritables pouvoirs de sanction (Carignan et Joseph, 2022). Pour qu'elle ait un impact positif durable, Corriveau (2024) soutient qu'il est crucial que les mécanismes de régulation soient renforcés et qu'ils disposent de moyens coercitifs supplémentaires pour garantir leur application cohérente à travers tous les médias. Ce mémoire

se concentrera donc précisément sur la vision des journalistes concernant leur autorégulation, en explorant leurs perceptions, leurs défis et leurs attentes vis-à-vis de ce système.

4.6 Retour sur les concepts clés de la construction de l'identité professionnelle des journalistes

À travers le cadre conceptuel de ce mémoire, nous nous sommes attardés sur plusieurs éléments clés qui contribuent à la construction des différentes visions de l'identité professionnelle chez les journalistes. Tout d'abord, il faut prendre en considération que le rôle social, professionnel et démocratique des journalistes dépasse la simple transmission de l'information. En effet, les journalistes sont considérés comme les vecteurs de la liberté d'expression et du droit à l'information (Boily et Chartrand, 2016). Par conséquent, ces énormes responsabilités influencent profondément la formation de leur identité professionnelle. De plus, nous avons vu que leur travail est étroitement lié à un contrat social basé sur la confiance avec le public. De fait, la population attend de la part des journalistes une information fiable et vérifiée, et en retour, elle leur accorde son soutien et sa confiance (Bernier, 2004). Cette relation est au cœur du rôle des journalistes dans la société, puisqu'elle permet de légitimer leur autorité et leur indépendance.

Cependant, cette confiance peut être mise à l'épreuve par le flou entourant la production et la déontologie journalistique. De plus, ce flou a été amplifié par les nombreuses évolutions technologiques, notamment l'émergence des réseaux sociaux numériques (Marcotte, 2020). De plus, face à des pressions économiques, politiques et structurelles, les journalistes peuvent être confrontés à des dilemmes éthiques par rapport à leur ligne éditoriale, et par conséquent, ce manque de clarté peut déstabiliser les journalistes et les amener à reconsidérer leur identité professionnelle (Saint-Jean, 2002).

Dans ce contexte, l'autorégulation a un impact considérable sur les différentes définitions de l'identité professionnelle des journalistes. Toutefois, bien que l'autorégulation soit censée renforcer la confiance du public, elle peut aussi avoir un impact contradictoire (Carignan et Joseph, 2022). En effet, en imposant des normes qui sont parfois perçues comme restrictives, incohérentes ou contradictoires, cela peut alimenter les tensions entourant les visions de l'identité professionnelle. En fin de compte, le système d'autorégulation influence la manière

dont les journalistes construisent leur rôle et leurs responsabilités, ainsi que la manière dont ils remplissent leur mandat au quotidien.

En conclusion, au Québec, l'identité professionnelle des journalistes repose sur un équilibre fragile entre les attentes sociales, les pressions internes et externes, ainsi que les mécanismes d'autorégulation. Bien que ces derniers aient eu droit à leur lot de diverses critiques, plusieurs professionnels de l'information sont d'avis que s'ils sont bien appliqués, ils peuvent offrir des repères efficaces pour les journalistes, et ce, tout en préservant l'indépendance nécessaire à l'exercice de leur métier.

5. Méthodologie

5.1 La collecte de donnée par l'entrevue semi-dirigée

Pour tenter de répondre à notre question de recherche, nous avons opté pour une approche qualitative. La méthode qualitative retenue est l'entrevue semi-dirigée. Les entretiens se sont déroulés en ligne sur l'application Microsoft Teams, et elles ont ensuite été enregistrées sur l'application Microsoft Stream pour être reproduites sous forme de verbatim. À cet égard, nous avons mené une dizaine d'entretiens avec des journalistes professionnels œuvrant dans un média québécois d'information et/ou d'opinion. Concernant le nombre de participants, nous nous sommes limités à une dizaine, puisque « Kvale (1996) avance que le nombre de dix à quinze personnes [...] faisant davantage référence à un ordre de grandeur habituel que l'on rencontre dans la pratique [...] », est généralement suffisant (Savoie-Zajc, 2010, p. 349).

Ces journalistes ont été contactés par courriel et recrutés sur une base volontaire. Il convient également de préciser que la recherche n'exclue pas certains groupes de personnes en fonction de leur culture, leur religion, leur race, leurs aptitudes mentales ou physiques, leur orientation sexuelle, leur ethnie, leur sexe ou leur âge. De plus, nous avons décidé de prioriser la parité des répondants afin d'obtenir le portrait le plus représentatif de la profession. Ainsi, parmi les dix journalistes participants, cinq répondants s'identifient en tant qu'homme et cinq répondantes s'identifient en tant que femme. Également, l'anonymisation de l'identité des journalistes

participants a été mise en place pour leur permettre de s'exprimer plus librement et pour qu'ils puissent partager leurs opinions sans risque de subir de répercussions professionnelles. De plus, considérant que nous nous intéressons principalement à l'interprétation des journalistes de leur identité professionnelle, la profession actuelle et le parcours professionnel des répondants nous importent beaucoup plus que leur identité personnelle. Et donc, pour faciliter la compréhension des données, les caractéristiques professionnelles de chaque répondant ont été regroupées sous la forme d'un tableau (voir annexe 2).

Afin de conduire les entretiens semi-dirigés, nous avons réalisé une grille d'entrevue, (voir annexe 3) qui se divise en trois grandes catégories, soit (1) la perception des journalistes quant à leur identité professionnelle et leur rôle dans l'espace public, (2) leur relation avec le Conseil de presse du Québec et les méthodes d'encadrement de leur profession, et (3) leur perception de la nature de la relation de confiance que le public entretient avec les institutions journalistiques. Ces trois grandes catégories ont constitué le point de départ pour identifier plusieurs thématiques, permettant ainsi d'organiser les réponses des journalistes interviewés sous plusieurs perspectives. En structurant les réponses des journalistes autour de ces thématiques, il devient plus facile d'établir des liens avec les concepts centraux qui orientent l'analyse de ce mémoire, et par conséquent, dégager les tendances qui s'y retrouvent. Et donc, à la lueur de ces entretiens, nous avons identifié huit thématiques principales, soit (1) les rôles et devoirs du journaliste dans l'espace public, (2) journalistes et politiciens : un mal nécessaire, (3) le manque de temps et la rapidité de la circulation de l'information, (4) l'impact des réseaux sociaux sur les conditions de travail, (5) la perception et l'évolution du contrat social par les journalistes, (6) les bienfaits et avantages du Conseil de presse et de l'autoréglementation, (7) les lacunes et limites du Conseil de presse et de l'autoréglementation et (8) les propositions des journalistes pour améliorer l'encadrement de la profession.

Bien que la technique retenue comporte ses lacunes respectives, les avantages qui en découlent nous ont paru supérieurs, car elle permet de brosser un portrait plus complet de la réalité observée. Les entretiens semi-dirigés nous offrent un aperçu qualitatif de l'interprétation des relations, et nous permettent de mieux comprendre comment les journalistes perçoivent leur rôle et leurs responsabilités en société.

5.2 La méthode de l'analyse inductive générale

Quant à la méthode d'analyse sélectionnée, nous avons fait le choix d'opter pour la méthode de l'analyse inductive générale puisqu'elle permet de : « condenser des données brutes dans un format résumé, d'établir des liens entre les objectifs de la recherche et les catégories découlant de l'analyse des données brutes et de développer un cadre de référence ou un modèle à partir des nouvelles catégories émergentes » (Blais et Martineau, 2006, p. 1).

Cette technique d'analyse a été mise de l'avant par David R. Thomas dans un article publié en 2006 intitulé *A General Inductive Approach for Analyzing Qualitative Evaluation Data*. Thomas a constaté que de nombreux chercheurs étaient plus ou moins familiers avec les approches traditionnelles de la recherche qualitative et désiraient obtenir une vue d'ensemble concise des étapes de l'analyse inductive. À cet égard, il soutient que : « l'objectif principal de l'approche inductive est de permettre aux résultats de la recherche de surgir des thèmes fréquents, dominants ou significatifs présents dans les données brutes, sans les contraintes imposées par des méthodologies structurées » [traduction libre] (Thomas, 2006, p. 238). L'analyse inductive générale passe généralement par quatre grandes étapes pour traiter les données, soit (1) la préparation des données brutes, (2) la lecture approfondie et attentive de ces données, (3) l'identification et la description des premières catégories et (4) la révision et le raffinement de ces catégories, qui mènent à la discussion des données (Blais et Martineau, 2006, p. 10).

Cette approche est décrite comme un ensemble de procédures systématiques qui permet de traiter des données qualitatives en fonction des objectifs de la recherche. L'analyse consiste à examiner attentivement les données brutes en les lisant plusieurs fois et en les interprétant, ce qui constitue la principale caractéristique de l'analyse inductive. Elle repose sur plusieurs stratégies, mettant principalement l'accent sur une analyse approfondie des données brutes pour faire ressortir des catégories basées sur les interprétations du chercheur de ces données (Ibid, p. 3). Blais et Martineau (2006) décrivent l'induction comme « un type de raisonnement qui consiste à passer du spécifique vers le général » (p. 4). Dans notre cas, cela implique qu'à partir des expériences rapportées par les journalistes, le chercheur est en mesure de formuler des généralisations en les regroupant selon différentes catégories (Ibid, p. 5).

Comparativement aux autres types d'analyse en sciences humaines, l'analyse inductive générale est considérée comme idéale pour les recherches exploratoires où les données ne sont pas encore classées selon des catégories établies dans la littérature. Par conséquent, son objectif principal est de créer des catégories à partir de données brutes pour les intégrer dans un cadre de référence ou un modèle concret. Toutefois, dans ce contexte, le concept de « catégorie » peut sembler peu défini (Ibid, p. 4). À cet effet, Paillé et Mucchielli (2003, p. 147-148) définissent bien ce que représente une catégorie en analyse inductive : « On peut définir la catégorie comme une production textuelle se présentant sous forme d'une brève expression et permettant de dénommer un phénomène perceptible à travers une lecture conceptuelle d'un matériau de recherche. » Pour compléter, Thomas (2006, cité dans Blais et Martineau, 2006, p. 9) soutient que ces catégories doivent également posséder les cinq caractéristiques suivantes :

1. Une « étiquette » associée à la catégorie : un mot ou une courte phrase utilisée pour identifier la catégorie.
2. Une description de la catégorie : une description du sens donné à la catégorie, incluant ses caractéristiques, sa portée (ampleur) et ses limites.
3. Un texte ou des données associées avec la catégorie : des exemples de portions de texte codées (citation, image, extrait de documents, etc.) qui illustrent les significations, les associations et les perspectives associées avec cette catégorie.
4. Des liens : chaque catégorie peut avoir un lien avec les autres catégories. Ces liens peuvent être de nature hiérarchique (tel un arbre) indiquant une superordination, des liens parallèles ou une subordination.
5. Un type de modèle dans lequel la catégorie s'inscrit : les catégories peuvent être ensuite intégrées dans un modèle ou un cadre de référence.

Ensuite, les résultats émergent des multiples interprétations faites par le chercheur, puisqu'il est chargé de coder les données. Ces résultats reflètent inévitablement la perspective et l'expérience du chercheur, qui doit juger de l'importance relative des éléments dans les données collectées (Ibid). Néanmoins, bien que les objectifs de recherche influencent l'analyse dès le départ, les résultats proviennent directement de l'examen des données brutes, et non de réponses qui sont souhaitées par le chercheur. Par conséquent, les objectifs fournissent une perspective pour guider l'analyse, mais ne dictent pas des résultats spécifiques à atteindre. Dans notre cas, puisque cette étude correspond à un mémoire de maîtrise, la rigueur de l'analyse et des catégories qui seront dégagées est assurée par l'encadrement de la directrice du mémoire.

Enfin, comme pour toute approche d'analyse en recherche qualitative, l'analyse inductive générale comporte ses limites. Par exemple, bien que le processus implique de réduire les données brutes à l'essentiel à travers des tâches de classification, de regroupement et de validation, la responsabilité principale du chercheur est de créer une organisation cohérente et un sens global des données collectées. Cela se fait en appliquant les étapes de manière cyclique plutôt que linéaire, ce qui peut complexifier la compréhension des données. Cependant, nous pensons que les avantages de cette approche l'emportent sur ses limites, car elle permet au chercheur de révéler des dimensions encore inexplorées d'un enjeu sociétal spécifique.

5.3 Considérations éthiques de la recherche

Étant donné que la méthodologie utilisée pour ce projet de recherche inclut la technique des entrevues semi-dirigées, nous avons obtenu l'approbation du comité d'éthique de la recherche (CÉR) de la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Sherbrooke sous le numéro de référence 2024-4478. À cet égard, le formulaire de consentement destiné aux participants est disponible en annexe 4. Enfin, la prochaine section présente les résultats qui découlent de notre analyse.

6. Résultats et analyse

Dans ce chapitre, les résultats de cette recherche sont détaillés et structurés en trois blocs principaux pour correspondre à la grille d'entretien, avec huit sous-sections représentant les thématiques principales identifiées. Ces sous-sections sont également divisées en plusieurs segments afin de faciliter la lecture de l'analyse. Le premier bloc, *Le journalisme à l'épreuve de la démocratie*, est composé des deux thématiques suivantes : (1) les rôles et devoirs du journaliste dans l'espace public et (2) journalistes et politiciens : un mal nécessaire. Le deuxième bloc, *L'évolution du lien de confiance avec le public face aux conditions de travail des journalistes*, regroupe ces trois thématiques : (1) le manque de temps et la rapidité de la circulation de l'information, (2) l'impact des réseaux sociaux sur les conditions de travail et (3) la perception et l'évolution du contrat social par les journalistes. Enfin, le troisième et dernier bloc se nomme *Le journalisme et l'encadrement professionnel* et est lui aussi constitué de trois

thématiques : (1) les bienfaits et avantages du Conseil de presse et de l'autoréglementation, (2) les lacunes et limites du Conseil de presse et de l'autoréglementation, (3) propositions des journalistes pour améliorer l'encadrement de leur profession.

6.1 Le journalisme à l'épreuve de la démocratie

Dans ce premier bloc, nous allons explorer comment les journalistes perçoivent leur identité professionnelle et leur rôle au sein de l'espace public. Cela étant, à travers les dix entretiens menés avec les journalistes, aucune définition claire de l'identité professionnelle n'a été formulée. C'est plutôt à travers diverses références à d'autres concepts ou phénomènes que l'identité professionnelle a été définie par les participants. Par conséquent, ce bloc se divise en deux caractéristiques rattachées à la notion de l'identité professionnelle : d'une part, les rôles sociaux et démocratiques que les journalistes associent à leur profession, et d'autre part, la nature de leur relation avec la classe politique.

6.1.1 Les rôles et devoirs du journaliste dans l'espace public

À travers cette première thématique, nous allons explorer comment les journalistes expriment leurs différents points de vue sur la nécessité du journalisme en tant qu'outil clé de la démocratie, l'importance de la vulgarisation de l'information qu'ils considèrent comme étant d'intérêt public, la responsabilité de présenter l'ensemble des perspectives dans un article, et pourquoi les journalistes peuvent se considérer comme des historiens du quotidien.

6.1.1.1 La nécessité du journalisme en tant qu'outil clé de la démocratie

Pour commencer, la majorité des répondants ont affirmé que le premier devoir du journaliste est d'être un outil nécessaire pour le bon fonctionnement de la démocratie, et que sans ce rôle, il serait impossible pour la population d'obtenir des informations de qualité et qui sont vérifiables. Toutefois, l'ensemble des répondants n'avaient pas forcément la même réponse à ce sujet, et cela s'est notamment vu en fonction de l'expérience des journalistes. D'un côté, la répondante 3, qui travaille en journalisme depuis plus de vingt ans, perçoit que les journalistes sont de grands idéalistes, surtout lorsqu'ils commencent leur carrière. Cependant, elle ajoute que cette vision idéaliste ne doit jamais être perdue de vue au fil des années, sinon, « ils sont à risque de perdre

des plumes dans leur relation de confiance avec le public ». Le répondant 4, qui cumule plus de trente ans d'expérience en journalisme, ajoute que :

Les journalistes ont un rôle clé en démocratie, mais ils ne sont pas tous bons, et ça aussi il faut avoir le courage de reconnaître. Donc, il y a tout un travail à faire parce que la démocratie, elle, est fragile. Et pour moi, c'est la raison pour laquelle je considère qu'aujourd'hui, parmi les choses qui sont les plus en danger, outre nos médias, c'est la démocratie. Nos valeurs démocratiques sont aussi menacées, parce qu'il y a de plus en plus de gens qui les remettent en question. Alors, c'est donc le rôle à la fois des États, et à la fois des journalistes, de redéfinir ce lien de confiance en jouant un rôle pertinent qui fait avancer la cause démocratique.

Pour ce répondant, il est évident que le journalisme se veut une clé fondamentale pour maintenir une démocratie en santé. Toutefois, il prend soin de préciser qu'à l'heure actuelle, la démocratie au Québec est mise à l'épreuve, non pas seulement par le travail des journalistes, mais aussi par celui des politiciens. Selon lui, il est donc crucial que l'État et les médias travaillent ensemble pour repréciser leurs rôles respectifs pour qu'ils puissent contribuer activement au maintien et à la stabilité de la démocratie.

De l'autre côté, les plus jeunes journalistes ont plutôt soutenu que l'un de leurs rôles fondamentaux est celui du chien de garde de la démocratie. Lorsqu'elle a été interrogée sur comment elle perçoit son rôle professionnel dans l'espace public, la répondante 8 a mentionné que les journalistes ont le devoir de « poser les questions que les citoyens se posent et qui n'ont peut-être pas l'occasion ou l'accès à la tribune pour le faire, notamment parce que les journalistes ont un accès privilégié à beaucoup de décideurs et d'organismes importants provenant de toutes les sphères. » Toutefois, d'un point de vue plus pessimiste, une autre jeune journaliste a soulevé que « ce n'est pas tout le monde qui comprend qu'on est comme un outil démocratique » (répondante 6).

Pour compléter leurs réponses, certains répondants ont notamment précisé que le journalisme peut seulement contribuer à la stabilité démocratique s'il prend en compte l'intégrité journalistique. À ce sujet, le répondant 7 définit ce concept comme étant « la capacité d'être honnête, de dire les vraies choses et d'en faire les vérifications, et ce, pour ramener l'information la plus juste possible en toute transparence. » Selon lui, « tout journaliste se doit d'être intègre

dans son travail pour justement conserver la confiance des citoyens. » De plus, le répondant 2 soulève que « les journalistes ont un devoir d'intégrité de ce qu'ils rapportent et doivent essayer de refléter la réalité le plus fidèlement possible sans manipuler l'information. On ne doit pas rapporter des ragots ou ce qu'on peut appeler aussi du *gossip*. » Afin de mettre en lumière ce besoin d'intégrité, le répondant 4 mentionne que :

Aujourd'hui, le rôle du journaliste est plus important que jamais, parce que les journalistes sont peut-être la seule vraie façon de contrer la désinformation et la mésinformation. Sans les journalistes, c'est difficile pour le commun des mortels de distinguer ce qui est vrai du faux. Par contre, il faut que les journalistes fassent bien leur travail en faisant preuve d'un journalisme honnête et intègre. Par conséquent, si on veut que les journalistes fassent bien leur travail, il va falloir qu'ils soient vraiment aguerris, parce qu'on n'est peut-être plus de taille comme on l'a déjà été. [...] Edwy Plenel, qui était le grand patron de Mediapart a dit dans un colloque que le droit le plus important, c'est le droit de savoir. Et ça, ce que ça signifie, c'est que les journalistes doivent comprendre qu'ils ont un rôle à jouer pour que les gens puissent savoir ce qui se passe. À partir de là, si on comprend que c'est ça notre rôle comme journaliste, on va élever un peu plus le niveau de responsabilité qu'on doit avoir à l'égard de la population. Je dirai même que les journalistes font partie des armes que nous détenons, nous les démocraties, pour contrer les régimes dictatoriaux.

En somme, selon la majorité des répondants, le journalisme est définitivement une ressource incontournable pour assurer la vitalité d'une démocratie. De plus, les réponses obtenues ont eu tendance à être davantage nuancées auprès des journalistes qui ont davantage d'expérience derrière la cravate, ce qui selon le répondant 1, peut s'apparenter au caractère parfois perçu comme arrogant des jeunes journalistes. En effet, selon lui, le nombre d'années de pratique influence la façon dont les journalistes perçoivent leur rôle en société démocratique. Pour expliquer son point de vue, il ajoute que lorsque les nouveaux journalistes font leur entrée dans la profession, ils cherchent généralement « ce qui déchire un peu plus dans la nouvelle, puisqu'ils veulent faire leur place dans l'industrie. » Comparativement, la répondante 8, qui détient un peu plus de cinq ans d'expérience, rétorque qu'une grosse partie de sa motivation professionnelle provient de l'adrénaline de découvrir quelque chose qui n'a pas encore rapporté. Elle ajoute qu'« il y a peut-être une part d'ego aussi un peu là-dedans », ce qui renforce les propos du répondant 1.

Par conséquent, ce type de comportement tend à renforcer le sentiment de responsabilité morale envers la population qui dicte le comportement des journalistes, et bien que la majorité des plus jeunes journalistes l'ont évoqué, cela ne signifie aucunement qu'il perd en importance auprès des journalistes plus expérimentés. En effet, la majorité d'entre eux perçoivent le journalisme comme un mécanisme vital de la démocratie.

6.1.1.2 La vulgarisation de l'information qui est d'intérêt public

Ensuite, l'ensemble des journalistes ont répondu qu'ils considèrent que vulgariser l'information d'intérêt public est une partie fondamentale de leur rôle en société. Dans la majorité des cas, c'est cet élément qui a été nommé en premier lorsqu'ils ont été questionnés sur leur rôle dans l'espace public. Toutefois, la majorité des répondants n'ont pas précisé en quoi consiste, selon eux, l'information d'intérêt public. En effet, seulement les répondantes 3 et 9 ont proposé une définition relativement floue de ce concept. Pour cette première, ce qui compose l'intérêt public « n'est pas uniquement ce que les gens veulent savoir, mais ce qui peut être intéressant aussi pour les gens. » Elle ajoute qu'il s'agit de couvrir « tout ce qui est essentiel à savoir, notamment les enjeux sanitaires, scientifiques et environnementaux. » Pour sa part, la répondante 9 précise que ce qui la guide dans son choix de couverture est la plus-value qu'une information peut apporter au public. Elle soutient que « les journalistes ne peuvent pas tout couvrir, mais ils peuvent réfléchir à s'il y a d'autres personnes qui sont affectées par une situation pour que ça ne soit pas seulement représentatif d'une seule personne, mais bien d'une portion considérable de la population. » Ainsi, tout comme leur définition de l'identité professionnelle, la signification de l'intérêt public pour les répondants repose sur un ensemble d'éléments rattachés à cette notion.

Néanmoins, en ce qui concerne la vulgarisation de l'information, comme mentionné précédemment, l'ensemble des journalistes interviewés s'accordent à dire qu'elle représente l'un des devoirs principaux de leur profession. Par exemple, la répondante 6 mentionne que les journalistes sont « un outil de diffusion qui sert à transmettre et à vulgariser l'information pour que les gens comprennent ce qui se passe dans leur monde. En gros, je nous vois comme des vecteurs de transmission et de vulgarisation, tout simplement. » Pour sa part, le répondant 1 déclare : « Après vingt ans de carrière, j'en suis arrivé à me dire que je dois vulgariser ma société

et ses enjeux. Pour moi, c'est tellement important de vulgariser. Pourquoi ? Parce que le mot vulgariser signifie m'assurer que les gens ont bien compris. »

En complément de réponse, les répondants 3 et 4 soulignent également que les journalistes jouent un rôle éducatif à travers la vulgarisation de l'information. D'un côté, la répondante 3 insiste sur le fait que le rôle des journalistes est nécessaire en démocratie puisqu'il permet au public de mieux comprendre des enjeux complexes, lui donnant ainsi les outils nécessaires pour forger ses propres opinions :

Il s'agit d'un rôle qui peut s'apparenter à la fois à une transmission d'informations, voir jusqu'à un certain point un rôle d'éducation aussi à la vie démocratique, soit en présentant des concepts, en les analysant et en allant au fond des choses, donc un rôle quand même assez important pour du moins essayer de donner des clés pour que les gens puissent par la suite se faire leurs propres opinions et prendre leurs propres décisions de manière éclairée.

Tandis que le répondant 4 soutient que ce rôle d'éducation par la vulgarisation est crucial, car la population est généralement mal renseignée sur les enjeux de société :

On pense souvent que les gens, quand ils commencent à lire un texte, quand ils commencent à écouter un reportage, que leur niveau de connaissance est à cette hauteur-là, hors de fait, le niveau de connaissance des gens, il n'est pas à cette hauteur-là. Ce n'est pas parce qu'ils sont stupides, mais c'est juste parce que c'est vrai que ce n'est pas tout le monde qui est au courant.

6.1.1.3 La nécessité de présenter l'ensemble des perspectives sur un sujet

Plusieurs répondants ont mentionné qu'il est crucial de couvrir l'ensemble des différents angles lorsqu'ils réalisent un reportage. Cela permet aux différents acteurs concernés de s'exprimer sur la situation, et par conséquent, le public reçoit une vision complète des différents points de vue, ce qui incite les citoyens à forger leur propre opinion sur l'événement. À ce sujet, la répondante 6 remarque que :

Je pense qu'on a vraiment le devoir d'essayer de couvrir chaque aspect le plus largement possible. Ça peut se faire en un temps dans un texte, mais parfois, c'est pas toujours possible. Donc à ce moment-là, on peut couvrir une version et ensuite couvrir la réaction des autres. Par contre, c'est pas toujours facile quand il y a des grands laps de temps entre

les différents textes. Moi je veux pas dire aux gens quoi penser, je veux qu'une fois qu'ils ont lu des textes, ils soient capables de se faire une idée par eux-mêmes.

Toutefois, cette même journaliste soulève qu'il peut être difficile de présenter tous les points de vue sur une situation lorsque certains acteurs refusent systématiquement de parler aux journalistes par crainte que leurs propos soient déformés. Elle ajoute que ce type de comportement s'est notamment accentué lors de la pandémie de la COVID-19 :

Durant la pandémie, c'était pire, il fallait que je rappelle aux gens que je ne suis pas un instrument du gouvernement. Entre autres, durant l'histoire des convois de la liberté, les gens me disaient : « vous couvrez juste ce que le gouvernement vous dit de couvrir. » Pourtant, je disais bien à la fin de mon texte qu'on a essayé de contacter telle ou telle personne du convoi de la liberté, mais qu'on n'a jamais obtenu de retour. Donc évidemment, mon texte traitait seulement d'un côté de la médaille. Si un tel ne veut pas commenter, je ne peux pas lui tordre un bras, mais je veux que les gens sachent que j'ai quand même essayé de permettre à chaque personne de s'exprimer sur la situation. C'est sûr que dans un monde idéal, tout le monde accepterait de parler aux journalistes, puis on aurait toute l'information, puis ça serait super, mais les gens ne comprennent pas que c'est une tribune qu'on leur offre aussi.

Pour étoffer la réponse précédente, le répondant 2 argumente que parfois les journalistes sont forcés de prendre position dans leur couverture, notamment lorsqu'il est question de discuter d'un enjeu qui fait face à un consensus scientifique. En vertu de cela, il ajoute qu'il n'est pas rare que certains reportages soient perçus comme étant du militantisme par le public.

Dans certains cas, on doit prendre position. Par exemple, il y a un journalisme environnemental qui se développe, puis ce journalisme-là est parfois associé à du militantisme, parce que ça représente une prise de position, puis c'est normal, il n'y a personne qui est pour les changements climatiques. Dans à peu près tous les articles, tu essaies d'avoir les 2 côtés de la médaille, mais tu ne cherchas pas nécessairement à inclure le côté pro-changement climatique.

Dans le même ordre d'idée, la répondante 3 relève qu'avec le temps, il est devenu plus difficile de présenter l'ensemble des différents points de vue sur un enjeu, ce qui rapproche les médias à se transformer en chambre d'écho :

Avant, on présentait une espèce de vision 360° d'une situation, et présentement, je pense qu'on est plutôt à peut-être 270° ou 220°. On perd un peu de notre horizon, puis c'est

ce qui nous ramène tranquillement vers des chambres d'écho, ce que les médias ne devraient jamais être.

Et donc, à la lueur de ces réponses, il semblerait que présenter l'ensemble des points de vue sur un sujet d'actualité s'apparente davantage à un idéal souhaité par les journalistes qui ne reflète pas forcément la réalité de leur travail quotidien.

6.1.1.4 Historiens du quotidien

Lorsqu'ils ont été interrogés sur les devoirs qu'ils jugent essentiel à l'essence de leur profession, deux journalistes ont soulevé qu'ils occupent aussi un rôle d'archiver l'histoire quotidienne, et que par conséquent, ils se doivent de reporter l'actualité le plus honnêtement possible afin de laisser des traces aux historiens qui en feront un récapitulatif pour les futures générations. En effet, la répondante 8 a souligné que selon elle, « les journalistes ont un devoir quotidien de documentation et d'archivage de ce qui se passe dans le temps. » À ce sujet, le répondant 1 rapporte la nécessité d'être intègre dans son travail afin d'assurer que les informations qui seront reprises par les historiens soient véridiques et précises :

Nous, on écrit ce que l'historien va mettre dans un livre d'histoire dans vingt ans, ça, je suis conscient de ça, d'où l'importance de s'assurer que ce qu'on publie soit le plus près de la vérité possible. Comme ça, lorsque l'historien va publier notre texte dans un livre d'histoire qui va servir aux étudiants de secondaires 4, la nouvelle sera bien comprise. Mais pour ça, il faut s'assurer qu'elle soit véridique et qu'elle ait été bien construite et présentée.

Bien que cet élément de réponse n'ait pas été rapporté par la majorité des journalistes interviewés, nous croyons qu'il met manifestement de l'avant l'importance que certains journalistes peuvent associer à leur rôle de vulgarisateur de l'information.

6.1.2 Journalistes et politiciens : un mal nécessaire

Dans cette deuxième thématique, nous examinerons les réponses des journalistes concernant la nature de leur relation avec les politiciens. La pertinence de cette section s'inscrit dans le fait qu'il n'est pas rare que le public puisse percevoir que ces deux partis entretiennent des liens étroits, ce qui peut entraîner des conséquences sur la manière dont les journalistes exécutent leur

rôle démocratique. Plus précisément, les éléments retenus sont répartis en deux sous-catégories : les difficultés que peuvent rencontrer les journalistes pour obtenir des informations provenant de la sphère politique et la confusion du public face aux interactions entre journalistes et politiciens.

6.1.2.1 Les difficultés reliées à l'accès aux informations

Tout d'abord, en ce qui concerne le rapport entre les journalistes et les politiciens, la majorité des journalistes qualifie la relation comme professionnelle, mais complexe par sa nature. Toutefois, le répondant 2 s'est montré beaucoup plus critique dans sa réponse que ses collègues, c'est-à-dire, qu'il considère que cette relation professionnelle est tordue, puisqu'elle demeure un mal nécessaire pour les deux professions : « Je crois que le politique a besoin du journalisme et le journalisme a besoin du politique. C'est un peu comme un serpent qui mange sa propre queue. »

Néanmoins, lorsqu'il est question d'obtenir des informations provenant des politiciens et des politiciennes, ce même répondant affirme que :

On ne peut pas faire dire aux gens ce qu'ils ne veulent pas dire. Si un politicien n'a pas envie de répondre aux questions, on ne peut pas le forcer. Par exemple, les candidats conservateurs sous Stephen Harper ont refusé systématiquement toutes nos entrevues pendant de longues périodes. C'était impossible de les avoir. Et puis, un politicien n'est pas obligé de nous dire la vérité, il n'est pas obligé de répondre à nos questions, et pourtant il n'y a rien qui se passe après, il ne reçoit pas de punition. [...] Par contre, parfois, quand tu es journaliste à l'Assemblée nationale, si tu as développé une relation de confiance et de proximité avec certains partis et certains relationnistes, tu peux avoir droit à des petites exclusités. « Toi, on aime bien la couverture que tu fais, puis l'autre jour, t'as repris notre question, ben en échange, on va te donner une petite exclu sur une conférence de presse qu'on va faire. »

Le répondant 5, qui a travaillé pendant une longue période de sa carrière pour un journal local, ajoute que cet enjeu est encore plus présent dans les petites municipalités : « C'est de plus en plus difficile d'obtenir de l'information de la part des politiciens. On dirait que plus la municipalité est petite, plus c'est difficile d'avoir accès à l'information. » Selon le répondant 2, cela représente une énorme entrave à la démocratie, puisque les politiciens ont le devoir de rendre des comptes à la population, et dans leur position, si un politicien ne répond pas aux questions, les journalistes

peuvent uniquement souligner cette absence de réponse. Pour remédier à cette situation, il ajoute qu'il est nécessaire de « moderniser les mécanismes internes et revoir la Loi sur l'accès à l'information », ce qui selon lui se veut une tâche plutôt difficile à promouvoir puisque « ce n'est pas quelque chose qui intéresse beaucoup le public, mais ça demeure très important. »

De plus, lorsqu'il est question de couvrir le politique, certains journalistes soulignent que des reportages peuvent faire croire à la population que les journalistes sont contre les politiciens puisqu'ils n'ont pas répondu à leurs questions. En ce sens, ces répondants jugent qu'ils sont à risque d'être associés à un parti pris. Encore une fois, le répondant 2 véhicule bien cette pensée qui est partagée par la majorité des journalistes interviewés :

Disons, si j'écrivais un article sur le fait que Pierre Poilievre refuse de répondre aux questions des journalistes, il y a des gens qui verraient ça et qui diraient que c'est un article partisan. C'est sûr que pour le public, on peut sembler trop sévère envers certaines personnalités politiques. [...] Mais, les gens ne peuvent pas comprendre pourquoi les journalistes vont taper sur un certain clou ou offrir des questions musclées à un candidat. Ce n'est pas parce qu'on ne les aime pas individuellement, mais c'est parce que si ça fait trois fois que je pose la même question à un politicien, ça se peut que le ton monte.

Pour compléter sa réflexion, le répondant 2 insiste aussi sur l'impact des relations publiques et du syndrome de la cassette sur la collecte d'informations provenant des politiciens. Comme la majorité des répondants, il affirme que : « l'essor du langage des relations publiques mine beaucoup la crédibilité des institutions envers la population. » Selon lui, et plusieurs autres répondants : « certains propos des politiciens sont essentiellement des phrases manufacturées en laboratoire pour ne pas dire grand-chose, et ça, les gens le savent. T'as pas besoin d'avoir un baccalauréat en philosophie pour comprendre quand quelqu'un te dit quelque chose qui sonne contrôlé. » Pour développer sur le syndrome de la cassette, la répondante 10 ajoute que :

Puisque les politiciens ont un message formaté, ça fait en sorte qu'on ne les croit pas. Par conséquent, c'est devenu plus difficile pour nous d'obtenir la véritable information, puis pour les politiciens, de faire preuve de transparence parce que les communications sont trop encadrées. Je dirais même que ça n'a jamais été autant encadré grâce aux mécanismes de relations publiques.

Enfin, au sujet de la transparence des politiciens, la répondante 9 ajoute que selon elle, « la population ressent cette absence de contenu à travers les réponses fabriquées des politiciens, ce

qui mine leur crédibilité, et par conséquent, celle des journalistes aussi, puisqu'on ne parvient pas à jouer notre rôle de chien de garde la démocratie. » Dans le même ordre d'idée, elle mentionne que depuis l'essor d'Internet : « les politiciens ont moins besoin des journalistes, puisqu'ils peuvent faire toutes leurs annonces sur les réseaux sociaux. Les moyens d'informer la population se sont beaucoup multipliés [...] et ça joue sur nos capacités à couvrir le politique ».

En somme, en ce qui concerne l'obtention de l'information provenant de sources politiques, les journalistes interviewés affirment en majorité que cela représente un enjeu démocratique particulièrement complexe qui tend à brouiller davantage le contrat social avec le public.

6.1.2.2 L'incompréhension du public face à la relation des journalistes et des politiciens

Pour compléter cette deuxième thématique, nous aborderons maintenant la perspective de la population sur cette délicate relation partagée entre les journalistes et les politiciens. À ce sujet, parmi les réponses des participants, l'exemple qui est revenu le plus régulièrement est celui des conférences de presse quotidiennes du Premier ministre du Québec, François Legault, lors de la pandémie de la COVID-19. En effet, selon eux, cette situation de crise particulière a permis aux journalistes de se faire percevoir sous deux lueurs bien distinctes, soit comme étant les chiens de garde de la démocratie ou les « pigeons voyageurs » du gouvernement. Sur ce point, le répondant 7 affirme que :

Je pense que la perception de ce qu'on fait en couverture politique vient impacter la confiance du public, et un exemple de ça, c'est pendant la pandémie. Moi, ça m'avait marqué, parce que pendant les premiers points de presse, lorsque François Legault était encore très populaire, les gens nous disaient « arrêter de le questionner inutilement, le pauvre, il fait de son mieux », puis graduellement ça a évolué de l'autre sens. On se faisait dire, « les 'merdias' vous êtes toujours en train de répéter ce que le Premier ministre dit. »

Dans le même ordre d'idée, le répondant 2 insiste sur ces deux facettes de l'incompréhension du public quant aux rôles et devoirs que doivent jouer les journalistes, notamment en période de crise :

Au début de la pandémie, quand il y avait les conférences de presse de Legault, tout le Québec assistait à beaucoup d'incompréhension. Les gens trouvaient que les questions

des journalistes étaient stupides. « Pourquoi tu lui demandes ça ? Pourquoi tu ne lui demandes pas ça plutôt ? » Mais éventuellement, après plusieurs mois de pandémie, c'est là que les gens se sont rendus compte que le couvre-feu, finalement, il ne reposait pas sur des bases scientifiques très solides, et ils attendaient de notre part qu'on pose des questions plus complexes, plus sournoises au gouvernement pour obtenir des réponses.

Ce sentiment, partagé par la majorité des répondants, met en évidence que selon eux, la population n'est pas suffisamment informée sur le rôle que les journalistes occupent en société. Bien qu'ils affirment que cette incompréhension était présente avant la pandémie, selon eux, elle s'est accentuée davantage au courant de la crise sanitaire et semble continuer d'affecter le contrat social encore aujourd'hui.

De plus, en rapport avec la confusion du public, les journalistes estiment que la question du financement des entreprises de presse par l'État contribue fortement à cette vision erronée de la relation entre ces deux sphères. Par exemple, la répondante 10 mentionne que la question du financement public demeure cruciale pour assurer la vitalité des médias :

Dans le contexte actuel, je pense que c'est normal que les médias aient des difficultés financières, puisque les gouvernements financent en grande partie les médias. [...] Et pour certaines personnes, puisque le gouvernement nous verse des sommes, ça donne l'impression qu'on est biaisé, parce que les gens ont le réflexe de tout mélanger là-dedans. Mais ce financement demeure essentiel, parce qu'avec la transformation du numérique, c'est vrai que les médias en arrachent financièrement.

Dans le même ordre d'idée, le répondant 2, qui travaille présentement chez Radio-Canada, soulève que les gens ont tendance à faire preuve de confusion quant à la nature de la relation que la Société d'État entretient avec le gouvernement :

Je pense que la majorité des gens nous font confiance, mais ils ont des questions sur notre travail. Mettons, je dis que je travaille pour Radio-Canada, ils peuvent me demander comment ça marche quand je publie des nouvelles qui concernent Justin Trudeau. « Est-ce que t'es en conflit d'intérêt parce que c'est le Premier ministre du Canada et que tu travailles dans une institution fédérale ? » Ces gens, ce ne sont pas forcément des conspirationnistes, mais simplement des gens qui ont des réflexions et qui ne connaissent pas ce qu'on fait au quotidien.

Les témoignages des journalistes révèlent que cette incompréhension du public sur la relation entre les médias et les politiciens est non seulement répandue, mais aussi influencée par des perceptions erronées du rôle qu'ils jouent dans le débat public.

Enfin, une répondante ajoute qu'avec la montée de l'extrême droite, certains grands dirigeants peuvent prendre les médias traditionnels comme cible, que ce soit en campagne électorale ou lorsqu'ils sont en position de pouvoir :

On l'a beaucoup vu avec Donald Trump qui parle contre les médias et qui dit carrément qu'on fait que des *fake news*. En disant ça, il mine la confiance de la population envers les médias, puis ça, je pense que même si on n'accorde pas forcément beaucoup de crédibilité à Donald Trump, ça reste quand même un président américain qui a un impact considérable sur l'opinion publique. En plus, il y a plusieurs autres dirigeants qui reprennent ce discours-là, parce qu'ils voient que ça fonctionne.

À la lueur de toutes ces réponses, il apparaît évident que les journalistes souhaitent voir naître un vent de changement dans la perception que le public a de leur rôle et de leur relation avec les politiciens. Toutefois, ils ont plutôt préféré profiter de la tribune offerte dans le cadre de ce mémoire pour exprimer leurs frustrations plutôt que pour réfléchir à diverses pistes de solutions qu'ils peuvent implanter à titre individuel, en tant que professionnel de l'information, pour améliorer la situation. Cela étant, plusieurs approches de résolution ont toutefois été nommées par les répondants, mais celles-ci ont tendance à mettre l'effort sur des facteurs externes à leur personne, notamment la culture interne des entreprises de presse, l'encadrement de la profession ou le manque d'éducation aux médias dans le système scolaire. Ces éléments de réponse seront discutés davantage à travers le deuxième bloc de cette analyse lorsqu'il sera question d'analyser leur perception du contrat social.

6.2 L'évolution du lien de confiance avec le public face aux conditions de travail des journalistes

Dans ce deuxième bloc, les témoignages des journalistes ont généralement été plus constructifs. En effet, ils ont plutôt saisi cette occasion pour partager les difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans le cadre de leur travail, tout en formulant plusieurs pistes de solutions variées qui peuvent

potentiellement améliorer leurs conditions de travail, et qui pourrait également remédier à l'état actuel de leur relation fondée sur la confiance avec la population.

6.2.1 Le manque de temps et la rapidité de la circulation de l'information

À travers cette première thématique du deuxième bloc, nous allons principalement aborder la pression exercée par les directeurs d'entreprises de presse sur la production journalistique, qui peut souvent être motivée par des impératifs économiques. De plus, nous explorerons également les conséquences du manque de financement et de ressources sur l'industrie médiatique, notamment en ce qui concerne la réduction des effectifs, la multiplication des formats plus commerciaux et le risque d'une information de moins en moins diversifiée et approfondie.

6.2.1.1 La pression des directeurs d'entreprises de presse sur la production journalistique

Tout d'abord, le répondant 1, un journaliste cumulant plus de vingt ans d'expérience, estime que les directeurs des entreprises de presse sont à plusieurs reprises les responsables derrière certaines actions des journalistes, notamment ceux qui détiennent moins d'expérience. Il soutient que cette structure professionnelle a un impact direct sur les choix éditoriaux des journalistes, et par conséquent, sur le contrat social qu'ils entretiennent avec le public, puisque les patrons de presse ne sont pas forcément conscients des enjeux internes auxquels les journalistes peuvent faire face, et ce, même s'ils possèdent davantage d'expérience.

Parfois, le journaliste n'est pas arrogant mais son pupitreur, le gars au-dessus-là qui *call la shot* peut inciter à ce type de comportement. Parfois, ce n'est pas la faute du journaliste, mais les gens ne le savent pas. Des fois, c'est l'angle que le pupitreur ou que le directeur de l'information voulait que le journaliste prenne, puis ça va être de même, même si le journaliste, lui il ne voulait pas aller en ce sens-là.

Selon plusieurs répondants, cette attitude jugée problématique chez les directeurs de la presse est en grande partie due au climat de compétition entre les différents médias et aux conditions financières qui en découlent. Pour illustrer cette réalité, la répondante 9 soulève que les journalistes ont régulièrement l'obligation d'écrire un certain nombre de textes par jour afin d'assurer un quota de publication auprès de leur patron :

Dans le contexte de nos salles de presse d'aujourd'hui, où on est tellement peu nombreux, et qu'il faut sortir un minimum de texte par jour, c'est difficile. L'idéal, c'est de prendre plus notre temps, de travailler sur des sujets qui sont plus à nous, de se donner deux ou trois jours pour avoir le temps de recevoir des retours d'appel, pour poser plus de questions. Tu ne peux pas prendre une demi-heure après une entrevue pour jaser avec du monde, faut que tu rentres direct pour écrire tes lignes. C'est un équilibre qui est difficile dans le contexte du manque de ressources. Et d'un certain point de vue, c'est normal qu'on soit tous en compétition pour être les meilleurs, pour avoir le plus de clics, pour réussir à avoir des revenus. De notre côté, on essaye de se détacher un peu de certains sujets d'actualité pour avoir nos propres sujets, mais ce n'est pas toujours évident.

Toujours sur l'aspect de la compétition entre médias, la répondante 8 ajoute que les plus petits médias ont tendance à voir leurs publications reprises par des plus grands joueurs, et ce, sans forcément créditer le média qui a originalement publié l'article. Elle insiste sur le fait que ce type de pratique a un impact considérable sur les revenus des plus petits médias, notamment ceux qui fonctionnent avec un modèle d'abonnement, puisque les plus gros médias procurent généralement un accès gratuit à leur contenu sur leur site Internet :

On remarque beaucoup de nouvelles sur lesquelles on a travaillé fort et qu'on a publiés en premier qui vont être reprises par Radio-Canada ou un autre grand média, et qui ne vont pas forcément nous créditer. En même temps, il y a un paradoxe, dans le sens, c'est le fun, ça nous donne parfois de la visibilité, mais à partir d'un média qui est gratuit, et nous autres, on est payants. Alors quand Radio-Canada, ou un autre gros média, partage notre texte au complet, les gens n'auront pas le réflexe de vouloir s'abonner. Bref, tout ça pour dire qu'il y a ça comme enjeu financier important, puis le fait que ça nous éloigne aussi de notre lectorat.

Pour ajouter aux difficultés rencontrées dans leurs conditions de travail, plusieurs répondants ont mentionné qu'aujourd'hui, l'absence de temps et la rapidité de la circulation de l'information sont deux des principaux facteurs qui impactent considérablement leur quotidien, et par conséquent, la relation de confiance qu'ils partagent avec la population. Pour mettre en lumière ce phénomène, le répondant 1 a pris comme exemple la couverture des séances tardives du conseil municipal :

Quand je sors d'une réunion municipale où, comme on dit, ça a *rocké*, puis qu'il est rendu 21h30. Je dois rentrer à la maison, je dois faire ma nouvelle le soir et je n'ai pas beaucoup de temps. La pause, c'est le temps dans la voiture entre chez moi et la municipalité. Et pendant cette pause, je réfléchis. Qu'est-ce que je vais retenir ? Il faut que je pense à ça

parce que je suis en direct à la radio demain matin à 7h et que je dois me lever à 5h30. Donc ma nouvelle là, j'y réfléchi dans la voiture, puis il faut que je l'écrive, il faut que je la révise. Et, je révise non seulement mes notes, mais aussi les enregistrements, donc je passe 1h à me demander ce que je vais retenir pour conserver cette relation de confiance avec les deux parties prenantes, soit pour le maire ou la mairesse qui avait quelque chose à dire et ma gang de citoyens qui ont eux aussi quelque chose à dire. Le lendemain, ils vont tous les deux écouter le bulletin de nouvelles, puis ils vont tous les deux se dirent, si j'ai fait une bonne job ou pas, la relation de confiance, elle est là.

Pour sa part, la répondante 3 affirme que la circulation rapide de l'information contribue directement à la crise de confiance envers les institutions médiatiques, puisque les journalistes ont moins de temps pour décortiquer les sujets de leurs reportages et sont plutôt contraints de présenter l'information sous forme de résumé :

Aujourd'hui, ce qu'on nous dit, c'est recevez l'information en trois minutes, on vous résume tout. Donc, on a plus le temps non plus d'établir ce lien où les gens ont vraiment l'impression de comprendre qu'il y a un fil conducteur dans la fabrication de la nouvelle. On arrive avec des informations très, très, très rapidement. Et même s'il y a certaines nouvelles qui doivent effectivement être sorties rapidement, on ne peut pas toujours utiliser ce prétexte-là pour dire qu'il faut sortir vite une nouvelle, et qu'il faut couper sur la qualité de celle-ci. Ça fait partie de l'examen de conscience aussi qu'il faut faire. Peut-être que c'est une des réponses à cette crise de confiance.

Dans le même ordre d'idée, la répondante 10 ajoute au précédent témoignage en disant que lorsqu'elle a commencé, elle « avait seulement besoin de faire une seule version de son texte pour qu'il soit publié dans l'édition du lendemain » et cela lui permettait de « tisser plus de liens, de décortiquer davantage son sujet et de parler à plus de gens » Comparativement, aujourd'hui, elle indique qu'elle doit « faire une version immédiate, et puis, en refaire une autre au cours de la journée, et parfois même en refaire une autre dans l'après-midi », ce qui, selon elle, s'apparente à un processus qu'elle qualifie comme étant « infini ».

Toutefois, d'un point de vue plus optimiste, la répondante 3 compare la réalité de ces conditions de travail en tant qu'animatrice à une radio communautaire lorsqu'elle a commencé à travailler en journalisme il y a plusieurs années :

Lorsque je travaillais pour une radio communautaire, on pouvait parfois avoir des mandats très larges. Par exemple, j'ai travaillé sur une série de dix émissions d'une heure

sur l'éducation à la citoyenneté, où on a vraiment pu parler de l'apprentissage de la citoyenneté sous différents angles, que ce soient des gens qui peuvent se retrouver en situation d'itinérance, des nouveaux arrivants, etc. Bref, on a pu aborder en dix heures la question de comment faire une éducation à la citoyenneté. Dans la majorité des cas, on n'a plus accès à ce luxe du temps.

Enfin, un cas particulier est celui du répondant 1, qui après avoir travaillé dans une quinzaine de médias, s'épanouit particulièrement dans le média pour lequel il travaille, et ce, principalement en raison de sa relation avec sa directrice de presse, et de facto, ses conditions de travail. Celui-ci considère qu'il a la chance d'avoir une patronne qui lui permet de prendre son temps pour élaborer et discuter ses sujets beaucoup plus profondément que la majorité des autres journalistes. Toutefois, dans son cas, il est conscient que ces conditions particulières sont un privilège rare qui lui est notamment octroyé en fonction de son expérience de travail.

Je suis chanceux parce que je n'ai pas une patronne qui me dit des trucs comme : « ah là, les autres médias, ils ont sorti cette nouvelle-là, il faudrait qu'on la sorte aussi. » Tu sais, c'est comme non, moi, je ne la sors pas tout de suite. Moi, je ne suis pas rendu là, on va la sortir sous mon angle, puis je vais prendre l'angle que je veux. C'est pas vrai que parce qu'un média X a sorti une nouvelle que je dois la sortir aussi. Si je vois que c'est urgent, je la sors, mais si je vois que je peux prendre mon temps, je vais fouiller un petit peu plus. Moi je suis connu pour laisser les affaires sur le *backburner*. Après deux ou trois semaines à avoir laissé ça mijoter sous la poêle en arrière, je la sors. J'ai la chance de travailler beaucoup comme ça.

En somme, selon l'ensemble des répondants, il semble évident que les pressions qui découlent du sommet de la hiérarchie affectent considérablement leurs conditions de travail, et par conséquent, ont un impact sur la qualité de leurs reportages, qui en échange, influencent le contrat social que les journalistes entretiennent avec le public.

6.2.1.2 Le manque de revenus et de financement de l'industrie médiatique

La majorité des répondants ont mentionné que le manque de revenus et de financement octroyé à leur profession et aux entreprises de presse agit directement sur leurs conditions de travail. Par conséquent, dans les cas les plus néfastes, il n'est pas rare que les plus petits médias soient dans l'obligation de cesser leurs activités, puisque les ressources ne sont plus au rendez-vous : « Avant de travailler à Radio-Canada, j'ai fait de l'hebdo, et l'hebdo dans lequel je travaillais n'existe plus

aujourd'hui » (répondant 2). À cela, ce dernier ajoute que les plus grands médias ne sont pas forcément à l'abri de coupures importantes au sein de leur exécutif : « le poste que j'occupais auparavant à TVA a été aboli, c'est beaucoup dans l'incertitude de comment cette industrie va faire pour se tenir à flot. » Aussi, il n'est pas rare que les médias en difficulté financière soient dans l'obligation d'offrir des contrats de publicité à des entreprises qui cherchent à se faire connaître. Toutefois, selon la répondante 3, cela ne correspond pas à la définition d'une information d'intérêt public, et donc, ne fait pas partie des devoirs associés à son rôle de journaliste :

Mon directeur m'a dit que je devais faire un reportage sur une entreprise. L'entreprise en question était une nouvelle épicerie qui avait fait l'achat d'un ancien concessionnaire automobile. Alors, je suis allé sur place, j'ai fait l'entrevue, et l'une de mes premières questions était : « Vous lancez maintenant une épicerie là où auparavant c'était un garage, qu'est-ce que vous avez fait pour décontaminer tout ça avant de faire une épicerie ? » Je suis revenu au bureau, j'ai fait mon reportage, et mon directeur vient me dire que le client n'était pas très content parce que les questions n'étaient pas faciles. Je lui ai répondu que ce qu'il m'a demandé, c'était de faire un reportage. Moi, je ne fais pas de publicité, je fais des reportages. Ça a été la dernière fois qu'on a vendu un reportage avec un forfait de publicité, parce que finalement, le client n'en a pas eu pour son argent. Ça ne devient plus une question d'enjeu éthique, mais tout simplement des décisions éditoriales.

De plus, selon plusieurs répondants, il n'est pas rare que le manque de revenus contribue directement à l'abandon de la profession par certains journalistes, ou encore, à des congédiements. Par exemple, la répondante 8, qui a été embauchée la semaine où Capital Media a déclaré faillite, soulève que lorsqu'elle est arrivée, « on devait être une trentaine dans la salle de rédaction, et aujourd'hui, on est seulement une douzaine. » Pour sa part, le répondant 2 mentionne que, selon lui : « beaucoup de gens quittent la profession à cause de l'incertitude provoquée par ces conditions de travail. » La répondante 10 ajoute à cela qu'aujourd'hui, les journalistes ont beaucoup plus de tâches à accomplir avant de pouvoir publier une nouvelle. Parmi celles-ci, un cas notable est l'absence d'un photographe qui accompagne le journaliste. Par conséquent, les journalistes doivent s'occuper eux-mêmes de capturer un visuel pour leur couverture, ce qui, selon la répondante 10, représente un impact direct du manque de ressources financières de l'industrie journalistique :

On a de plus en plus de tâches comparativement à avant. Par exemple, aujourd'hui, on a presque plus de photographes, et donc souvent, ce sont les journalistes qui doivent prendre les photos. Puis en même temps, plus t'es débordé, moins t'as de temps pour réfléchir, t'as moins le temps d'approfondir ton sujet. Ça fait qu'il y a plus de risques que tu fasses des erreurs, faque ça aussi, ça intervient sur la confiance, parce que les journalistes ont moins de temps pour traiter le sujet de manière objective. Quand il y a des erreurs de la part des journalistes, puis que ça circule, ben ça rejaillit sur toute la profession, pis ça a l'air fou et ça mine aussi la confiance de la population.

Somme toute, les répondants affirment en majorité que parmi les deux enjeux qui semblent principalement affecter leurs conditions de travail, il y a la pression de leurs dirigeants sur la production journalistique, ainsi que les difficultés financières des entreprises de presse. En effet, selon les journalistes rencontrés, ces enjeux ont un impact direct sur leurs capacités de rendement, et par conséquent, ces inconvénients peuvent jouer sur la relation de confiance qu'ils partagent avec le public.

6.2.2 L'impact des réseaux sociaux sur la relation de confiance

Cette thématique explore l'impact des réseaux sociaux sur les conditions de travail et la relation de confiance entre journalistes et public à travers trois aspects : la multiplication des sources d'information, les dynamiques interactives de la section commentaire et l'essor du sensationnalisme, qui met en péril la fiabilité de l'information.

6.2.2.1 L'abondance des nouvelles sources d'information

Pour commencer, la répondante 10 attire l'attention sur le fait que la diversité des canaux d'information causée par l'arrivée d'Internet n'a pas forcément poussé les gens à être plus et mieux informés : « Ce qu'on s'est aperçu finalement, c'est qu'Internet a amené un mélange des genres, puis une énorme part de désinformation, de mésinformation et de propagande. On a notamment vu, durant la pandémie, ce phénomène a explosé. » Selon elle, cette nouvelle réalité met en perspective « à quel point le rôle des journalistes qui travaillent et informent en suivant des règles éthiques est important. » Dans le même ordre d'idée, la répondante 3 s'adresse à ses collègues pour leur rappeler que : « les journalistes ne sont plus la seule façon d'aller chercher de l'information, et ça, les journalistes se doivent d'en être conscients, car la confiance, c'est quelque chose qui est toujours à entretenir. »

Le répondant 7 ajoute à cette perspective en mentionnant qu'« aujourd'hui, n'importe qui peut avoir une plateforme sur le Web [...] et peut dire n'importe quelle niaiserie ». Par conséquent, « il y a des gens qui réussissent à se bâtir un énorme *following* comparé aux médias traditionnels et qui disent de la merde sur Internet en s'improvisant journaliste. » Il conclut en affirmant que, selon lui, dans les dernières années, « c'est beaucoup ça qui a contribué à l'effritement de la confiance envers les médias. »

Enfin, pour illustrer l'ampleur de la réalité différente entre les médias traditionnels et les médias numériques, le répondant 5 relève que « lorsque tu publies dans un média traditionnel, il y a une validation de contenu et un respect des normes journalistiques. Tandis que sur les réseaux sociaux, n'importe qui peut publier n'importe quoi, n'importe quand. » Selon lui, cela représente un enjeu important, puisque « les gens ne font pas l'effort d'aller à la source et prennent pour du cash ce qu'ils voient sur les réseaux sociaux, sans vérifier nécessairement si cette information est vraie ou à jour. »

6.2.2.2 La section commentaire

Ensuite, puisque le public peut interagir directement avec l'information rapportée par les journalistes, selon quelques répondants, cela peut avoir un impact sur leurs conditions de travail. En effet, ils soutiennent que cette interaction immédiate, permise dorénavant grâce aux réseaux sociaux, exerce une pression supplémentaire sur les journalistes, car ils doivent non seulement transmettre l'information, mais aussi gérer les retours et les réactions du public en temps réel. À ce sujet, la répondante 3 mentionne qu'on « a tort de croire que le journaliste n'est qu'un émetteur unidirectionnel, car il y a désormais une réciprocité évidente avec le public. » Selon elle, cela passe principalement par la section commentaire des articles qui sont publiés sur les réseaux sociaux numériques : « le public peut maintenant réagir, commenter et se plaindre également tout en étant assez exigeant, et ça, il faut que les journalistes aient suffisamment d'humilité pour le reconnaître. »

Bien que la majorité des répondants perçoivent généralement la section commentaire comme un nouvel obstacle à leurs conditions de travail, le répondant 1 y voit plutôt certains avantages :

Ben les commentaires, t'es obligé de les lire, parce qu'il y en a qui sont pertinents et qui donnent un autre angle pour la prochaine fois. Parfois, il y a des commentaires super intelligents et qui sont constructifs, et juste pour ça, c'est important de tous lire les commentaires.

Cela étant, bien que le témoignage du répondant 1 soit de nature optimiste, la plupart des journalistes sondés considèrent plutôt que la section commentaire entraîne une surcharge de travail et un stress accru sur leur quotidien. En raison de cela, les priorités éditoriales et la manière dont l'information est traitée ont tendance à être influencées pour tenter de minimiser la gestion de ce nouveau type d'espace public.

6.2.2.3 L'accentuation du sensationnalisme

La majorité des journalistes interviewés ont relevé que la montée du sensationnalisme modifie leur quotidien professionnel. Ils ont expliqué que cette tendance, qui privilégie les informations choquantes et attractives, accroît leur charge de travail et les pousse à traiter les sujets plus superficiellement, ce qui affecte la qualité du journalisme. À ce sujet, les répondants ont répété à plusieurs reprises que Québecor a notamment contribué à la normalisation de ce type de pratique au Québec. La répondante 9 résume bien cette pensée partagée en affirmant que : « TVA a tendance à amplifier les faits, et que c'est malheureux, parce que plusieurs journalistes chez TVA sont super bons, mais ils amplifient beaucoup ». Aussi, elle précise que « une des choses qui a nui le plus à la profession, c'est la recherche du *clickbait*, un phénomène accentué par les nouvelles sensationnalistes ». Elle conclut en affirmant qu'il est tout de même nécessaire aujourd'hui de trouver « le bon titre qui va faire que les gens vont cliquer sur l'article, mais il faut trouver la bonne façon d'apporter les nouvelles de façon juste et équitable. »

En somme, bien que les exemples utilisés soient tirés uniquement des propos de la répondante 9, ils mettent en lumière des difficultés rencontrées par de nombreux journalistes. La majorité des répondants affirment que l'accentuation du sensationnalisme impacte concrètement leurs conditions de travail, réduisant ainsi la qualité du travail journalistique en limitant le temps d'investigation et en favorisant la production rapide.

6.2.3 La perception du contrat social par les journalistes

Dans cette section, nous explorons comment les journalistes interviewés perçoivent leurs missions à travers leurs interactions avec le public. Tout d'abord, nous abordons les divergences d'opinion entre ceux qui restent optimistes et ceux qui sont plus sceptiques quant à l'évolution du journalisme. Ensuite, le flou entre les journalistes et les chroniqueurs aux yeux de la population, ainsi que les risques liés au déclin de la confiance du public. Enfin, les journalistes proposent quelques pistes pour renforcer ce lien de confiance, qui, selon eux, est indispensable pour préserver leur rôle dans une société démocratique.

6.2.3.1 Une vision partagée entre optimistes et pessimistes

Pour commencer, d'un point de vue plus négatif, plusieurs répondants ont témoigné que depuis la pandémie, le contrat social partagé entre les médias et la population a été fortement impacté. Selon eux, la montée drastique des théories du complot via les réseaux sociaux a considérablement affaibli le lien de confiance envers les médias traditionnels chez une certaine partie de la population :

Ben à cause de toutes les théories du complot, puis le fait qu'il y a des perceptions qui soutiennent qu'on a essayé de désinformer la population, parce qu'on est dans un système qui les manipule, il y a cette idée, qui n'est pas généralisée, loin de là, mais elle est bien présente chez une partie de la population. Je pense que ce sont probablement des gens qui sont moins informés, et puis probablement, aussi moins éduqués qui adhèrent à ces théories complotistes. C'est la perception que j'ai, parce que je pense que plus on est éduqué, plus on se tient informé, justement pour être au courant des enjeux qui nous entourent, et puis pour comprendre ce qui se passe chez nous (répondante 10).

À cet égard, le répondant 2 croit que pour certains membres du public, il est maintenant trop tard pour essayer de remédier à cette situation. En raison des provocations qu'il a subi, il affirme avoir perdu espoir de trouver une solution à cet enjeu :

Pendant la pandémie, j'étais à TVA, et c'est la période où j'ai reçu le plus d'insultes dans ma vie. Chaque fois que je sortais sur un coin de rue, je me faisais envoyer chier. Chez une partie de la population, c'est comme s'il y avait quelque chose qui s'est brisé. Aujourd'hui, je suis à Radio-Canada et je le vis encore un peu, mais je vois surtout qu'il y a des gens qui n'aiment vraiment pas TVA. [...] Les gens ont une fixation sur TVA. Mettons là, ils vont nous voir, genre dans des manifestations, et ils vont te demander si

t'es de chez TVA, ils cherchent le journaliste de TVA pour l'insulter. Il y a vraiment quelque chose qui s'est brisé dans ce rapport chez une partie de la population. Et c'est une partie de la population, je sais, qu'on ne rattrapera jamais. J'ai fait mon deuil de ces gens-là. Le lien de confiance, il est brisé. Pour le reste de la population, ça reste à voir, mais pour une partie de la population, c'est une peine perdue à mes yeux. »

De surcroît, la répondante 3 a soulevé qu'une part du public a parfois l'impression que les journalistes essaient d'épuiser une nouvelle jusqu'à la dernière goutte, notamment lorsqu'elle est associée à un scandale, et que cela a probablement contribué au déclin de la confiance du public envers la profession : « Les gens ont souvent l'impression que les journalistes sont un peu comme des chiens sur un os, on va gruger une nouvelle jusqu'à ce que la moelle soit disparue. »

Pour conclure sur la perspective négative de l'état du contrat social, le répondant 7 met en lumière que selon lui, il est normal que le contrat social soit affaibli puisque les journalistes : « demandent aux gens de leur faire confiance sur la base de leur propre code d'éthique. Je comprends les gens de regarder ça de l'extérieur, puis de ne pas toujours nous croire. »

De l'autre côté de la médaille, certains journalistes sont plus optimistes par rapport à la situation. Par exemple, la répondante 6 perçoit que le lien de confiance a effectivement été affecté pendant la pandémie, mais, en date d'aujourd'hui, il se porte plutôt bien :

C'est sûr que pendant la pandémie, beaucoup de gens ont remis les choses en question. Mais, je pense que maintenant, c'est plutôt rétabli. Les mêmes personnes qui, à l'époque, avaient peur de moi, recommencent à m'appeler parce qu'ils ont des sujets d'intérêt à me partager, puis ils voient bien que je n'ai pas fait de niaiseries avec les témoignages qui m'ont donné lorsqu'ils avaient super peur. Donc, on peut dire que la confiance revient.

La répondante 3 ajoute à cela que selon elle, « ce n'est pas nécessairement négatif que le public ait une part de doute et qu'il n'avale pas nécessairement tout, puisqu'il est important qu'il se questionne ». En effet, elle croit que s'il est porté à se questionner plus, le public va comprendre davantage la raison d'être des médias en démocratie. Toutefois, cela représente les deux seuls témoignages percutants qui vont dans cet ordre d'idée. Donc, bien que certains répondants considèrent que l'état du contrat social n'est pas forcément à risque, la majorité des journalistes interviewés estiment qu'il a été drastiquement affaibli depuis le passage de la pandémie.

6.2.3.2 Le flou entre journalistes et chroniqueurs aux yeux du public

La majorité des répondants estime que les chroniqueurs ont considérablement contribué à l'état du contrat social, puisque la population n'est pas toujours en mesure de distinguer la différence entre ces deux types de journalisme. À ce sujet, la répondante 8 mentionne qu'« il y a une mauvaise différenciation des rôles entre chroniqueurs et journalistes, [...] et qu'il y a beaucoup d'éducation à faire à la population sur cette distinction. » À cet égard, le répondant 2 soulève que « le rôle des chroniqueurs a beaucoup joué sur la crédibilité que les gens accordent, et ce, précisément parce que ce n'est pas tout le monde qui est capable de distinguer un article d'une chronique d'opinion. » Pour illustrer cette problématique, il prend comme exemple comment les chroniqueurs peuvent traiter le sujet de l'immigration :

Si tous les jours, des chroniqueurs me disent que l'immigration c'est la pire affaire qui soit jamais arrivée au Canada, clairement ça a un impact sur ma perception du monde. Ça peut créer aussi une frustration envers des journalistes qui rapportent des histoires positives sur l'immigration.

Pour sa part, la répondante 3 ajoute que lorsqu'elle était analyste au Conseil de presse : « ce qui revenait souvent comme commentaires du public, c'est qu'ils critiquent le fait que la distinction entre information et opinion n'est pas suffisamment claire. » Elle croit aussi que « de plus en plus, on assiste à une montée de l'opinion et les débats sont souvent qu'en noir et blanc. Il n'y a plus autant de teintes de gris qui laissent place aux nuances, comme c'était le cas auparavant. » En guise d'exemple du témoignage précédent, le répondant 7 mentionne les propos de deux chroniqueurs qui travaillent pour Québecor :

À QUB radio, l'an passé, Gilles Proulx a littéralement dit qu'il faut abattre les membres du Parti libéral du Québec. Tu penses ce que tu veux du parti, mais tu ne peux pas dire ça. Voyons, c'est de l'incitation à la haine et c'est pratiquement des menaces de mort envers un mouvement politique qui est très présent. Je te dirais même qu'il n'y a personne qui le fait mieux que Québecor, mais ça devient une tendance dans tous les médias. On tend vers l'opinion pour amener des gens, parce que c'est ce qui fait lire. Dans le même ordre d'idée, quand Richard Martineau se déchaîne pour la trente-huitième fois en un mois sur les personnes transgenres, ça amène des gens sur le site du *Journal de Montréal*, puis l'entreprise est contente de ça. Après, quand Richard Martineau va se faire sanctionner par le Conseil de presse, ben il va juste complètement s'en torcher, parce que les médias ne sont pas obligés d'y adhérer. Bref, c'est ce genre de choses-là qu'on tolère beaucoup.

En somme, selon les journalistes interviewés, la confusion persistante entre le rôle de journaliste et le rôle de chroniqueur impacte négativement le contrat social. Ce malentendu crée un flou dans la perception du travail journalistique auprès de la population, car elle s'attend à une objectivité et une rigueur de la part des journalistes, des qualités qui, selon la majorité des répondants, ne peuvent pas être attribuées aux chroniqueurs. Par conséquent, cette confusion renforce le scepticisme du public et affaiblit la confiance qu'il accorde aux médias.

6.2.3.3 Les risques associés au déclin de la confiance du public

Selon les répondants, un déclin de la confiance du public envers les institutions journalistiques pourrait entraîner plusieurs conséquences majeures. Parmi celles-ci, ils envisagent la disparition progressive de la presse écrite, l'effacement des spécificités régionales dans l'information et une augmentation de l'incivilité à l'égard des journalistes.

Tout d'abord, la majorité des journalistes ont précisé que le premier et plus gros risque serait que les gens cessent de s'informer par les médias officiels. À ce sujet, la répondante 6 mentionne :

En fait, ma crainte, c'est que la population arrête de s'informer par les voies officielles, puis qu'elle se laisse influencer par des gens qui peuvent utiliser ce manque de connaissances pour les manipuler. [...] Les gens mal intentionnés peuvent se servir de l'élan du climat de peur pour aller chercher des citoyens qui sont apeurés, puis leur dire que ce sont eux les bons informateurs. Nous, on leur dit que c'est nous les vrais informateurs, mais encore là, c'est difficile de trouver des preuves dans tout ça.

Pour sa part, le répondant 7 affirme que la perte d'informations qui sont vérifiées représente un énorme risque pour la démocratie : « Si les médias traditionnels disparaissent, ça va laisser quoi comme place à l'information dans la société ? Il va y en avoir encore, mais elle va venir de comptes sur Twitter qui disent de la merde à la journée longue. » Selon lui, cette situation peut uniquement être néfaste pour une société démocratique. À côté de cela, la répondante 8 affirme que deux scénarios sont actuellement envisageables : « soit qu'on va disparaître, soit qu'on va devenir beaucoup plus biaisés dans nos décisions pour qu'il y ait un avantage financier dans notre couverture. »

Bien que la disparition de la presse écrite représente un défi majeur pour le paysage médiatique, elle peut également entraîner un effacement de la couverture des particularités régionales. Selon

la répondante 3, qui vient d'une région en Abitibi-Témiscamingue, « lorsqu'on ne parle plus de ce qui se passe chez soi dans l'actualité, on a l'impression de ne plus exister dans la sphère publique ». Par conséquent, cela engendre une homogénéisation de l'information à l'échelle nationale : « l'information va venir d'une certaine concentration de la presse, majoritairement dans les grands centres et les particularités des régions ne réussiront pas à se frayer une place jusque-là. »

Enfin, certains répondants ont témoigné qu'ils ont dû faire face à de l'incivilité simplement parce qu'ils sont journalistes, ce qui n'était pas une situation courante auparavant. Pour illustrer cette nouvelle réalité, la répondante 10 mentionne que : « les salles de rédaction, auparavant, n'étaient pas sécurisées, tandis que maintenant, la plupart le sont, parce qu'il y a eu des incidents, comme on l'a vu en France et à plusieurs endroits. » Elle ajoute à cela que l'implantation des réseaux sociaux a fortement contribué à ce genre de comportement : « les gens se permettent de dire des choses assis derrière leur clavier, un peu anonymement, des choses qu'ils ne diraient pas en face de la personne ». En revanche, le répondant 7 rétorque que ces situations peuvent également avoir lieu sur le terrain : « je suis sur place à une manifestation parce que c'est un sujet d'actualité, et là, moi et mon photographe, on se fait pousser et envoyer chier, au point que pour notre sécurité, on a dû quitter les lieux. »

En résumé, il ressort des témoignages que le déclin de la confiance du public a des conséquences bien réelles sur les journalistes. Selon les répondants, la presse écrite pourrait disparaître, les particularités régionales s'effacer et l'incivilité envers les journalistes augmenter. Par conséquent, ils estiment que ces enjeux soulignent l'importance de mettre en place des solutions concrètes pour restaurer la confiance de la population.

6.2.3.4 Propositions des journalistes pour améliorer le climat de confiance avec la population

En vertu des conséquences mentionnées dans les sections précédentes, il apparaît évident que pour préserver l'intégrité et la diversité du journalisme, les journalistes doivent mettre en place des stratégies de résolution.

Tout d'abord, la piste de solution qui a été le plus régulièrement proposée par les journalistes est l'éducation aux médias. Par exemple, selon le répondant 7 : « Si dès le primaire ou le secondaire, tu pouvais au moins sensibiliser les jeunes en leur expliquant le vrai travail journalistique, déjà en partant, il y aurait une meilleure compréhension de ce qu'on fait. » Le répondant 4 ajoute à cette réponse que « le CQÉMI, eux, font déjà cette tournée des écoles secondaires pour faire l'explication aux élèves sur le rôle des journalistes et pour les prévenir contre la désinformation. » Dans le même ordre d'idée, le répondant 5, qui a déjà donné des conférences sur ce même sujet, soulève que :

On était peut-être quinze ou vingt au Québec qui donnaient ces conférences ensemble, donc, on donnait environ deux cents conférences par année. On rejoignait quoi ? Dix mille étudiants à peine sur l'ensemble du Québec ? Ce n'est pas beaucoup. Et on donnait seulement une heure de conférence à chaque fois. C'est très condensé. Il faudrait plutôt que l'éducation aux médias soit intégrée au nouveau cours au secondaire qui va remplacer éthique et culture religieuse.

Une autre option qui a été mise de l'avant est de viser davantage sur le journalisme d'enquête et de solution, puisque, selon plusieurs répondants, ce type de journalisme a tendance à démontrer au public ce que seulement les journalistes peuvent accomplir. Pour illustrer cela, le répondant 4 donne l'exemple de la création de l'émission *Enquête* à Radio-Canada :

Si vous vous référez à des sondages qui ont pu être faits à cette époque-là, lorsqu'on a créé l'émission *Enquête* à Radio-Canada, les journalistes étaient vraiment très élevés dans la catégorie des professions que les gens admiraient. Le lien de confiance, il était là. [...] Alors, la recette, on la connaît. La recette, c'est que si on veut regagner la confiance des gens, il faut montrer l'utilité et la pertinence du rôle des journalistes. Il ne faut pas prendre ça pour acquis.

Ensuite, une autre solution mise sur la table par les répondants est d'entretenir un lien de proximité avec le public et de favoriser le dialogue avec celui-ci. En effet, selon la répondante 3, une ancienne présidente de la FPJQ, échanger avec la population est nécessaire pour rétablir le lien de confiance :

Il faut favoriser les lieux d'échange. Avec la FPJQ, il nous est arrivé de tenir des rencontres entre les citoyens et les médias pour discuter de l'envers d'une enquête journalistique afin d'amener les gens à nous poser des questions. Il faut continuer d'essayer de bâtir des ponts les uns et les autres, puis arrêter de se prétendre, nous les

journalistes, comme étant des gens qui sont dans des tours d'ivoire, parce qu' au fond, nous aussi, on est des citoyens.

Dans la même optique, la répondante 6 aborde le fait que ce rapport de proximité est avant tout « d'humain à humain » et qu'il faut que les journalistes « continuent d'être sur le terrain, au milieu des vrais gens ». Selon elle, ce lien doit être construit « une personne à la fois ». La répondante 8 résume bien tous ces propos en rappelant que « c'est vraiment ça le nerf de la guerre. Il faut se rapprocher de la population comme on l'était auparavant. »

Enfin, selon nous, la piste de solution qui semblait la plus intéressante est celle proposée par les répondants 3, 4 et 9, soit celle qui suggère de profiter de la crise de confiance pour redéfinir l'identité professionnelle et les façons de travailler des journalistes. En effet, selon la répondante 3, il est normal que : « les médias vivent des périodes de creux, et ce qu'ils doivent faire, c'est profiter de ces moments pour se remettre en question sur leur pertinence. » Elle conclut en affirmant fermement que : « ça ne fait jamais de tort de se rebrasser la pertinence une fois de temps en temps. » Dans le même ordre d'idée, le répondant 4 souligne que :

Cette perte de rôle d'intermédiaire pour faire circuler l'information doit amener les journalistes à redéfinir le rôle qu'ils doivent jouer dorénavant. Et c'est dans ce sens qu'il faut que les journalistes se redéfinissent et précisent leur rôle dans cet univers où ils ne sont plus les seuls à faire circuler de l'information.

Pour sa part, la répondante 9 insiste sur le besoin « de laisser tomber des affaires en cours de route quand on se rend compte que ce n'est pas d'intérêt public, plutôt que de chercher à publier à tout prix. » Elle ajoute que « si tous les journalistes individuellement faisaient ça, finalement, on rétablirait la relation de confiance. »

En conclusion, bien que les répondants ont surtout profité de la tribune que nous leur avons offerte pour exprimer leur mécontentement envers leurs mauvaises conditions de travail, ils ont également suggéré plusieurs pistes pour tenter d'améliorer la situation. Toutefois, parmi les quatre propositions principales, trois d'entre elles reposent sur des facteurs externes sur lesquels les journalistes ne peuvent pas intervenir directement. En effet, seule la dernière solution, profiter de la crise de confiance pour redéfinir l'identité professionnelle des journalistes, propose des actions concrètes que les journalistes peuvent entreprendre eux-mêmes sans aide extérieure. Cela

peut potentiellement être dû au fait qu'ils se sentent ensevelis par leur environnement de travail, et que par conséquent, cette réalité complexifie les démarches à mettre en place pour initier une vague de changement au sein de la sphère médiatique.

6.3 Le Journalisme et l'encadrement professionnel

Enfin, dans ce troisième et dernier bloc, nous aborderons les différentes perspectives des répondants sur la question de l'encadrement du journalisme, et plus précisément, leur appréciation du Conseil de presse du Québec. Bien qu'ils ne soient pas tous d'accord sur les différentes façons de faire, tous les répondants ont souligné que cet enjeu est particulièrement complexe et ne doit pas être pris à la légère, en raison des potentielles conséquences démocratiques qui pourraient découler d'une application maladroite.

À nouveau, ce bloc est divisé en trois thématiques : les bienfaits et avantages du Conseil de presse et de l'autoréglementation, les lacunes et limites du Conseil de presse et de l'autoréglementation, ainsi que les avantages et inconvénients de la création d'un ordre professionnel journalistique.

6.3.1 Les bienfaits et avantages du Conseil de presse et de l'autoréglementation

Pour commencer, nous aborderons ici les points positifs du Conseil de presse du Québec tels que rapportés par les journalistes. Cette section se divise en deux axes principaux : le renforcement de l'institution par un tribunal d'honneur et l'aspect essentiel de l'accessibilité du CPQ, offrant ainsi une ressource précieuse à l'ensemble de la population.

6.3.1.1 Un tribunal renforcé par l'honneur

D'une part, plusieurs des journalistes interviewés estiment que le Conseil de presse est un joueur essentiel dans la sphère médiatique, et ce, même s'il fonctionne à partir d'un système basé sur l'honneur. Le répondant 1 a même précisé « qu'il se fait un devoir de lire régulièrement les conclusions de leurs décisions. » Pour sa part, bien qu'il y perçoive plusieurs limites, le répondant 2 souligne que le CPQ est outil qui demeure nécessaire :

C'est certain que les sanctions ne vont pas plus loin qu'une tape sur les doigts, mais tu ne veux pas être la personne qui a publiquement plusieurs tapes sur les doigts. On peut donc

dire qu'il y a plus peut-être une forme de violence symbolique. Et même si c'est juste symbolique, ça a quand même un impact. Tu ne veux pas te faire ramasser par le Conseil de presse.

6.3.1.2 Une ressource accessible et représentative de tous

D'autre part, certains répondants ont souligné l'importance du fait que le CPQ soit une instance de régulation accessible à l'ensemble de la population, à laquelle les citoyens peuvent même participer grâce à son modèle tripartite. À ce sujet, la répondante 6 exprime qu'elle « aime bien l'idée d'une autorégulation [journalistique] chez laquelle plusieurs cerveaux cogitent autour des idées. » De plus, la répondante 3, ancienne analyste au CPQ partage que selon elle, « le premier avantage de ce modèle est le fait qu'il s'agit d'une démarche hors judiciaire, c'est-à-dire que n'importe qui peut l'entreprendre gratuitement. » Elle ajoute aussi que son accessibilité y joue pour beaucoup, puisque « le formulaire de dépôt d'une plainte est disponible en ligne [...] et on nous explique ensuite quels griefs ont été retenus, et pourquoi, selon la jurisprudence de l'institution ». Elle conclut en qualifiant ce processus de « très sain ».

6.3.2 Les lacunes et limites du Conseil de presse et de l'autoréglementation

Dans cette deuxième thématique, nous examinerons les deux principales faiblesses du Conseil de presse du Québec et du système d'autorégulation énumérées dans les témoignages des journalistes : la fragilité du tribunal face à la bonne volonté des acteurs et la méconnaissance du public quant à l'existence et au rôle de l'institution. Selon la majorité des répondants, ces enjeux illustrent les limites de l'autorégulation dans le contexte actuel.

6.3.2.1 Un tribunal fragilisé par l'honneur

En premier lieu, le répondant 7 estime que « le rôle du Conseil de presse est essentiel, mais c'est un rôle qui n'est pas joué au maximum de son potentiel, puisqu'il est principalement un tribunal d'honneur qui n'a aucun pouvoir. » À cela, la répondante 3 ajoute que : « Les véritables conséquences d'un blâme ne vont pas se traduire par une perte d'emploi ou des conséquences pour la personne. [...] J'ai l'impression que ça manque un peu de mordant, [...] parce que l'impact n'est pas si concret que ça dans les salles de rédaction. »

De plus, plusieurs répondants ont insisté sur les effets de l'absence d'une obligation d'adhésion au Conseil de presse. Toutefois, le répondant 7 précise que : « la plupart des médias y adhèrent, mais il y a des conglomérats, comme Québecor, qui n'y adhèrent plus, et ça, ça enlève beaucoup de crédibilité. » En effet, la majorité des répondants ont insisté sur le cas de Québecor pour exprimer leur frustration. Par exemple, lorsqu'elle était analyste au CPQ, la répondante 3 affirme qu'elle a « écrit beaucoup de jugements concernant Québecor qui tombaient régulièrement dans les craques de l'oubli, [...] et donc c'est un peu ça la limite de l'autoréglementation ».

En contrepartie, la répondante 10, qui travaille présentement pour Québecor, a soulevé que puisque l'entreprise de presse n'adhère plus au CPQ, ses journalistes ne peuvent pas présenter leur défense lorsqu'ils sont visés par une plainte, ce qui, selon elle, ne fait aucun sens :

Quand il y a des plaintes au Conseil de presse qui touchent des journalistes qui travaillent pour Québecor, on ne peut pas présenter notre défense, et puis, le Conseil de presse de presse va quand même trancher là-dessus. Moi, j'ai un problème avec l'idée qu'un conseil de presse peut trancher, sans que le parti visé soit entendu. Pour moi, la personne visée devrait pouvoir fournir une défense, mais le Conseil de presse ne s'est pas entendu avec Québecor là-dessus, et donc, il continue de prendre des décisions sur lesquelles on a pas notre mot à dire parce que c'est une décision de l'entreprise.

Cette même journaliste ajoute que, puisque Québecor n'adhère plus au Conseil de presse, cela limite sa représentativité auprès de la sphère médiatique :

Le fait que Québecor ne fait pas partie et ne reconnaît pas le Conseil de presse, c'est une limite assez importante, surtout que c'est quand même une grosse entreprise de presse au Québec qui possède plusieurs médias, donc c'est un gros problème au niveau de la représentativité. Aussi, dans le modèle actuel, puisque Québecor ne participe pas, ça veut dire que ce sont des concurrents qui jouent les juges. Je ne dis pas qu'ils sont forcément biaisés, mais il y a quelque chose là-dedans, pour moi, qui est problématique aussi.

Enfin, certains répondants ont également mis de l'avant que les entreprises de presse peuvent techniquement réguler leurs propres journalistes sans l'aide du CPQ. Par exemple, le répondant 2 stipule que « lorsqu'il travaillait pour TVA, l'entreprise affirmait que leurs mécanismes internes se chargeaient déjà de réguler leurs journalistes. » Pour expliquer cela, il ajoute que « si un média est en accord avec le reportage de son journaliste, il ne va pas publier le rectificatif du Conseil de presse, puisqu'il n'est pas forcé de dénoncer le manquement. »

6.3.2.2 Une forte méconnaissance du public de l'institution

Plusieurs journalistes ont souligné que la majorité de la population ne semble pas connaître, ou même avoir déjà entendu parler du Conseil de presse, ce qui, selon eux, représente une énorme limite de son potentiel, notamment parce que c'est un organe de régulation qui fonctionne à partir des plaintes et commentaires provenant du public. À cet égard, la répondante 3 mentionne qu'elle croit que cela est en partie causé par le fait que le CPQ n'est pas suffisamment présent dans l'espace public :

On voit rarement le Conseil de presse défendre ou prendre leur place dans l'espace public sur des questions d'éthique. Je pense que ce rôle public devrait être davantage au cœur de sa mission, d'abord pour le faire connaître davantage, mais aussi pour être ce point de rencontre, parce que c'est le seul organisme tripartite où le public est assis à la table et on ne l'entend jamais. C'est quand même un peu ironique.

Toutefois, le répondant 1 soutient que lorsque la population prend connaissance de son existence, il devient considérablement plus facile de mettre en perspective la pertinence de cette institution. En effet, selon lui, lorsque le public apprend qu'il existe un arbitre qui régule les médias, cela peut améliorer le lien de confiance entretenu par les institutions médiatiques. À ce sujet, il mentionne que : « Du moment où quelqu'un prend la peine de déposer une plainte, c'est parce qu'il fait confiance à l'instance de régulation. Si t'as pas de plainte, c'est parce que la population n'a pas confiance envers le Conseil de presse. » Cela étant, ce même journaliste croit que certains médias peuvent préférer que le CPQ demeure méconnu du public, puisque : « si l'institution est plus connue, plus elle devient un contrepoids à la démagogie, et par conséquent, plus il y a un risque de recevoir des plaintes. »

De plus, ce même journaliste argumente que le Conseil de presse est de nature beaucoup trop académique pour la majorité de la population, ce qui le rend moins attrayant et freine son potentiel de régulation. Selon le répondant 2, c'est ce qui a empêché le CPQ d'adapter sa déontologie aux nouvelles formes de communication de l'information sur le numérique :

Il y a de plus en plus de reportages sur les réseaux sociaux. Mais, à quoi ça ressemblerait mettons un journaliste qui est trouvé en faute sur TikTok ? Tu ne peux pas vraiment faire de rectification sur TikTok. Puis aussi, à la vitesse avec laquelle l'information circule et

est consommée, tu peux publier de quoi qui va être viral, qui va être vu par 1 000 000 de personnes et le rectificatif va seulement être vu par seulement 5 000 personnes.

Pour remédier à cette lacune, le répondant 4 mentionne qu'un de ses collègues a proposé d'implanter des cyberjuges : « Pierre Trudel, qui est un bon collègue à moi, disait qu'il faudrait développer des cyberjuges, c'est-à-dire, des juges qui sont vraiment aguerris sur ce qui se passe sur les réseaux sociaux et qui sont en mesure aussi d'intervenir rapidement ».

En somme, la majorité des répondants s'entendent pour dire que le Conseil de presse serait plus efficace s'il était muni d'un contre-pouvoir qui dépasse les sanctions morales et s'il était mieux connu du public. Toutefois, lors des entretiens, la proposition qui est revenue le plus régulièrement est celle qui consiste à créer un ordre professionnel journalistique qui serait chapeauté par le Conseil de presse.

6.3.3 Les avantages et les inconvénients de la création d'un ordre professionnel journalistique

Bien que la création d'un ordre professionnel journalistique soit la proposition la plus fréquemment suggérée pour renforcer le CPQ, cette initiative n'est pas partagée par l'ensemble des journalistes. Dans cette dernière thématique, en premier, nous examinerons les arguments en faveur de cette proposition controversée, et nous terminerons en analysant le point de vue de ceux qui s'y opposent.

6.3.3.1 Renforcer les pouvoirs du CPQ et dissiper le tribunal d'honneur

Dans un premier temps, plusieurs journalistes plaident que la création d'un ordre professionnel pourrait solidifier les pouvoirs de sanction du Conseil de presse. À cet égard, le répondant 7 mentionne que : « Tant qu'on n'est pas un ordre, le tribunal d'honneur va rester un tribunal d'honneur. Puis, tant que le tribunal d'honneur reste un tribunal d'honneur. Il nous faut un tribunal comme celui des médecins, comme celui des infirmières ». Dans le même ordre d'idée, la répondante 10 souligne : « Il y a quelque chose de mal défini par rapport au rôle du Conseil de presse là-dedans, étant donné qu'il n'y a pas d'ordre qui encadre le journalisme. Comparativement aux médecins, on n'a rien à signer pour devenir journaliste. »

Enfin, selon la répondante 8, si le Conseil de presse encadre l'ordre professionnel des journalistes, il serait suffisamment équipé pour adéquatement jouer son rôle de régulateur :

Moi, ça me ferait plaisir qu'on ait un ordre professionnel. Si la profession était mieux encadrée, clairement que le public aurait beaucoup plus confiance en nous, comme il a déjà confiance en à peu près n'importe quel métier qui fait partie d'un ordre professionnel.

6.3.3.2 L'uniformité des normes professionnelles de la profession

Dans un deuxième temps, plusieurs répondants ont soulevé que la création d'un ordre professionnel permettrait de remédier à la question du flou déontologique en engendrant une uniformité des normes de la profession. En effet, selon la répondante 10, il s'agirait d'une solution concrète qui permettrait d'améliorer la crédibilité des médias :

C'est un débat qui a cours depuis des décennies, mais c'est comme si on n'arrivait pas à trancher. Peut-être que ça pourrait être une solution justement pour redonner de la crédibilité aux médias, pour faire en sorte qu'après, le Conseil de presse aurait des règles plus définies pour statuer dans ses décisions. Bon, c'est sûr qu'il en a des critères sur lesquels il se base pour rendre des décisions, mais en n'ayant pas d'ordre, je trouve que ça rend le processus moins clair et moins uniforme.

Pour sa part, la répondante 9 croit que créer des formations obligatoires permettrait d'éliminer ce flou déontologique auquel de nombreux nouveaux journalistes sont confrontés :

Il y a beaucoup de vieux journalistes qui sont partis et beaucoup de jeunes qui sont rentrés. Ça fait que de fournir des formations, ça devrait être obligatoire pour vraiment comprendre en quoi consiste le métier et pour qu'on puisse travailler tous un peu de la même façon. Ce n'est pas toutes les entreprises de presse qui offrent le mentorat, le même coaching à leurs jeunes. Si on avait une petite formation de coaching de base, tout le monde, ça permettrait de combler les lacunes de ceux qui ont été moins encadrés. Je vais te donner un exemple, on avait un jeune collègue qui est rentré et ça a pris un bout de temps avant qu'on se rende compte qu'il n'avait jamais entendu parler du Guide de déontologie du Conseil de presse.

Enfin, la répondante 8 présente un exemple qui pourrait, selon elle, être résolu par une application plus uniforme et concrète de la déontologie journalistique :

Un des dilemmes qu'on a tout le temps, c'est combien de temps on laisse à une personne qui ne retourne pas notre appel avant de publier et d'écrire qu'elle n'a pas retourné notre

appel. Combien d'appels faut-il passer et combien de temps faut-il attendre pour que la personne te réponde ? Si ça, c'était inclus dans des lignes de déontologie, la personne aurait juste à porter plainte parce que, par exemple, j'ai attendu six jours et non sept avant de publier ma nouvelle. Là, elle pourrait bien me tomber dessus.

6.3.3.3 L'adhésion au CPQ deviendrait obligatoire pour exercer la profession

Dans un dernier temps, la création d'un ordre professionnel permettrait de rendre l'adhésion au CPQ obligatoire pour tout journaliste souhaitant exercer la profession. À ce sujet, la répondante 9 mentionne les propos de son mari, qui est ingénieur, pour illustrer en quoi faire partie d'un ordre professionnel accorde une forme de crédibilité à la profession.

Moi je suis mariée avec un ingénieur et il me demande souvent pourquoi les journalistes n'ont pas un ordre professionnel ? Tu sais, parce que lui, il ne peut pas faire n'importe quoi. Puis tu sais, les sceaux d'ingénieur, c'est super important. Quand ils signent quelque chose, ce n'est pas à la légère, tandis que nous, on peut publier quatre textes par jour, puis c'est ça. Peut-être qu'effectivement, si le Conseil de presse agissait un peu plus comme un ordre professionnel, on se sentirait un peu plus vigilants et on aurait l'impression d'avoir une entité de surveillance qui n'est pas juste punitive, mais aussi qui serait plus officielle où tout le monde doit adhérer pour pratiquer le journalisme.

Tout compte fait, les journalistes interviewés ont majoritairement perçu la création d'un ordre professionnel comme bénéfique, notamment pour le renforcement du CPQ, l'uniformisation des normes de la profession et l'obligation d'adhérer au CPQ pour être officiellement reconnu comme journaliste. Ces mesures sont perçues comme des moyens efficaces de renforcer la crédibilité et la rigueur du journalisme.

6.3.3.4 L'intervention étatique dans la liberté de presse

De l'autre côté de la médaille, deux arguments contre la création d'un ordre professionnel ont principalement été mentionnés. Tout d'abord, certains journalistes sont d'avis que la création d'un ordre professionnel entraîne automatiquement une intervention de l'État plus étroite et peut engendrer des limites à la liberté de presse :

Moi, mon inquiétude, c'est que, qui dit Office de profession du Québec, dit intervention gouvernementale. J'ai beaucoup d'hésitation et de réticences à cette initiative, parce que je ne voudrais pas que le métier de journaliste soit dorénavant soumis aux aléas d'un gouvernement qui peut décider que les journalistes font mal leur travail. Prenons par

exemple Pierre Poilievre, lui, il n'aime pas les journalistes. Alors, est-ce que ça veut dire qu'on devrait se soumettre à un ministère quelconque qui a le pouvoir d'intervenir directement sur le métier, qui selon moi, est le métier qui doit jouir de la plus large indépendance possible. C'est la raison pour laquelle je suis très réticent à la création d'un ordre professionnel journalistique (répondant 4).

6.3.3.5 La restriction des discours et le développement d'une chambre d'écho

Également, certains journalistes considèrent que l'uniformité des normes par la création d'un ordre professionnel peut entraîner les journalistes à se transformer en une chambre d'écho. À ce sujet, la répondante 3 affirme que :

Le journalisme est une profession qui est très ouverte et accessible, les gens peuvent arriver d'un peu partout, et c'est voulu comme ça aussi. Parce que si on forme uniquement des journalistes qui font seulement du journalisme, on a le risque de devenir une chambre d'écho entre nous. Et donc, je pense que c'est quand même intéressant d'avoir dans une salle de rédaction des gens qui proviennent de différents milieux et qui ont des points de vue différents sur comment lire une situation. Si on sort seulement d'une formation bien carrée, je pense qu'on va peut-être manquer certains éléments fondamentaux.

En conclusion, les journalistes interviewés perçoivent la création d'un ordre professionnel journalistique sous deux angles distincts. D'un côté, ils soulignent des avantages notables, comme le renforcement du CPQ, l'uniformité des normes éthiques et l'adhésion obligatoire au CPQ pour exercer le métier. Ces éléments sont perçus par la majorité des répondants comme des moyens d'assurer une plus grande rigueur et crédibilité envers la profession. De l'autre côté, certains inconvénients ont aussi été soulevés par quelques répondants, notamment la crainte d'une intervention étatique, ce qui pourrait nuire à la liberté de presse, ainsi que le risque que l'uniformisation des pratiques puisse orienter les journalistes à devenir une chambre d'écho, limitant ainsi la diversité des voix dans l'espace public.

7. Discussion

À partir des réponses obtenues lors des entretiens avec les participants, il devient plus évident de cerner comment les journalistes peuvent percevoir leur identité professionnelle, et comment celle-ci peut influencer la rigueur du contrat social qu'ils entretiennent avec le public, ainsi que

leurs différentes conceptions de l'encadrement de leur métier. Ainsi, grâce à ces participations, nous pouvons répondre à nos trois hypothèses de recherche.

7.1 L'espace public et le journalisme : une profession qui évite la mutation face aux défis contemporains

Tout d'abord, en se fiant aux témoignages, il est évident que l'ensemble des journalistes participants perçoivent leur rôle dans l'espace public comme étant primordial au maintien d'une démocratie saine. Cette perspective se rapporte à la théorie de la responsabilité de la presse, mise de l'avant par Siebert, Peterson et Schramm en 1956, notamment puisque les journalistes stipulent qu'ils ont une responsabilité morale envers la société. En d'autres mots, cela se traduit par un devoir du journaliste de fournir des informations pertinentes à leur réalité pour que les citoyens soient en mesure de faire des choix informés. Dans le même ordre d'idée, la majorité des répondants s'accordent pour affirmer que vulgariser l'information qu'ils perçoivent comme étant d'intérêt public est l'un de leurs devoirs les plus importants. Ces réponses s'alignent avec les propos de Tuchman (1973) et Gans (1979), qui soutiennent que les journalistes sont à la fois des sélectionneurs et des producteurs d'information. Cela est particulièrement notable en fonction de ce qu'ils considèrent individuellement comme étant de l'information d'intérêt public, car cela influence leur choix de sujet de rédaction par rapport à un autre.

De plus, les journalistes sont majoritairement d'accord sur le fait qu'ils doivent toujours présenter l'ensemble des perspectives sur un sujet d'actualité. Cependant, plusieurs ont souligné que cet idéal est difficilement atteignable, car de nombreux citoyens ne leur accordent pas nécessairement leur confiance. Cette perspective sur leur identité professionnelle peut en partie être expliquée par l'approche de l'interactionnisme symbolique, puisqu'elle stipule que les journalistes ajustent leurs comportements en fonction de leur contexte social et du comportement des autres (Mellado et Hellmueller, 2015). À partir des réponses fournies, nous pouvons déterminer que, selon les journalistes, le contexte social de la pandémie a influencé les actions et les prises de décisions de la population, notamment en ce qui concerne le partage volontaire d'informations avec les médias. Également, certains journalistes se disent conscients de leur rôle dans la préservation de la mémoire collective et se perçoivent comme des historiens du quotidien chargés de documenter les événements en temps réel pour les générations futures. Encore une

fois, cette perspective de leur rôle dans l'espace public entre en corrélation avec la théorie de la responsabilité sociale de la presse, mais comparativement aux exemples précédents, elle se présente plutôt sous une optique beaucoup plus à long terme, ce qui est plutôt paradoxal considérant que l'ensemble des journalistes ont répondu qu'ils manquent constamment de temps.

Toutefois, en ce qui concerne la potentielle redéfinition de leur identité professionnelle pour s'ajuster aux nouvelles pressions, l'ensemble des répondants a principalement mis la faute sur des facteurs externes, et non sur leurs propres méthodes de travail. Cela est particulièrement manifeste lorsqu'ils soulignent les difficultés liées à l'accès à l'information des politiciens, en blâmant principalement l'impact des relationnistes et du syndrome de la cassette sur les communications officielles. Bien que nous n'ayons pas nécessairement de solution miracle à proposer à cet enjeu, il aurait été intéressant de voir comment les journalistes comptent réorienter leurs manières de procéder pour obtenir l'information dont ils ont besoin. D'ailleurs, cette perspective de leur identité professionnelle se rapporte davantage à l'approche du fonctionnalisme, puisque les attentes normatives des journalistes envers leur rôle créent un lien entre la structure sociale et leur comportement en orientant leurs prises de décisions (Mellado et Hellmueller, 2015). Cela étant, comme stipulé par Reich et Hanitzsch (2013), ainsi que Mellado et Humanes (2012), considérant que les attitudes affectent les comportements, les journalistes se soumettent à des contraintes, dans ce cas-ci, l'absence de réponses des politiciens, pour limiter leur autonomie professionnelle.

À partir de ces réponses, nous pouvons donc confirmer que les journalistes considèrent leur rôle dans l'espace public comme étant fondamental pour la démocratie. Cependant, les réponses recueillies démontrent que les pressions externes n'ont pas conduit à une redéfinition aussi radicale de leur identité professionnelle que celle que nous avons prévue dans notre première hypothèse. En effet, les normes et valeurs journalistiques semblent plutôt demeurer relativement stables face aux nouvelles réalités.

7.2 Le rôle des conditions de travail : la transformation du contrat social entre journalistes et public

Ensuite, nous nous sommes aperçus que les journalistes ont tendance à percevoir que leurs conditions de travail ont un impact concret sur l'évolution du contrat social. Encore une fois, les répondants ont surtout souligné que ces influences peuvent être attribuées à des facteurs externes. D'une part, en ce qui concerne la pression des directeurs de presse, les témoignages recueillis sont compatibles avec la définition du *gatekeeping* introduite par Kurt Lewin en 1947. En effet, ce concept stipule que le contenu rédactionnel passe généralement par des « portails » contrôlés, qui, dans notre cas, sont les directeurs d'entreprises de presse ou les rédacteurs en chef. En conséquence, nos répondants considèrent que les choix éditoriaux provenant du sommet de la hiérarchie organisationnelle ont une influence immédiate sur la sélection des nouvelles. Ils ajoutent que ces décisions sont fréquemment guidées par des critères subjectifs, notamment la dynamique de compétition entre les médias et l'accentuation de la vitesse à laquelle circule l'information (Bédard-Brûlé, 2019). De plus, selon certains répondants, ces conditions de travail difficiles poussent quelques journalistes à changer d'emploi, préférablement pour un poste qui peut leur offrir un salaire plus élevé.

Aussi, plusieurs répondants ont mentionné que la normalisation de l'information sur les plateformes numériques a drastiquement influencé leurs façons de publier l'actualité. Ils ont souligné que leurs pratiques ont évolué pour laisser davantage de place à de nouveaux standards de la profession comme l'élaboration de titres percutants et sensationnalistes, ainsi que la rétroaction du public via la section commentaire d'une publication sur les réseaux sociaux. Ces nouvelles formes de pratique correspondent à la définition du flou productif proposé par Ruellan en 1992, qui stipule que l'absence d'une formation encadrée et d'une définition précise des rôles pousse le journalisme à s'ajuster aux évolutions sociales, politiques, et dans ce cas-ci, technologiques, tout en conservant son indépendance. Bien qu'ils ont dû s'adapter à cette nouvelle réalité, les participants éprouvent une grande frustration, puisqu'ils estiment qu'aucune forme d'imputabilité médiatique concrète n'a été mise en place par le Conseil de presse pour réprimander les individus qui publient de la désinformation sur Internet en se faisant passer pour des journalistes. Par conséquent, selon les répondants, ces nouvelles sources d'information non

officielles impactent directement leur relation de confiance avec le public et mettent en évidence le flou déontologique auquel la profession journalistique est confrontée (Corriveau, 2024). Ce flou déontologique se manifeste également dans le cas des chroniqueurs, dont le rôle est souvent amalgamé à celui des journalistes aux yeux du public (CPQ, 2015). Selon les participants, cette confusion complexifie leur travail de vulgarisation de l'information, et par conséquent, affaiblit le contrat social sur lequel le public doit s'appuyer pour accorder sa confiance aux médias.

D'autre part, les témoignages recueillis viennent éclairer les propos d'Anne-Marie Gingras (2009) dans *Média et démocratie : Le grand malentendu*. En effet, Gingras met en évidence les rapports de force entre les journalistes et leurs employeurs, soulignant comment les intérêts économiques et politiques influencent fréquemment le contenu des productions journalistiques. Par conséquent, les commentaires des journalistes confirment que ces pressions compromettent l'impartialité et favorisent le sensationnalisme au détriment de l'objectivité et de l'intérêt public. Ainsi, malgré la vision idéaliste qu'ont les journalistes de leur rôle démocratique, leurs réponses montrent que ces dynamiques déforment la qualité de l'information, qui tend à être guidée par des intérêts extérieurs plutôt que par l'objectivité (Ibid).

Pour ce qui est de pistes de solutions proposées par les journalistes pour améliorer le climat de confiance avec la population, trois des quatre propositions principales sont basées sur des facteurs externes sur lesquels les journalistes n'ont pas de contrôle direct. Seule la dernière, qui consiste à utiliser la crise de confiance pour redéfinir leur identité professionnelle, suggère des actions concrètes que les journalistes peuvent entreprendre individuellement. Étant donné que la confiance se traduit par la volonté d'un individu d'accepter une certaine vulnérabilité (Fawzi et al., 2021), et prenant en considération le rôle central des journalistes dans l'accès à l'information (Journalistic Role Performance, 2022), nous estimons qu'il serait plus judicieux que les journalistes privilégient des changements qu'ils peuvent eux-mêmes mettre en œuvre afin de remédier à la crise de confiance à laquelle les institutions médiatiques sont confrontées.

Et donc, en tenant compte de ces témoignages, nous pouvons conclure que notre deuxième hypothèse de recherche est confirmée, puisque les journalistes reconnaissent que les changements dans leurs conditions de travail, exacerbés par l'émergence du journalisme numérique, influencent de manière tangible leur contrat social entretenu avec la population.

7.3 L'efficacité des sanctions du CPQ : un frein à la modification des comportements chez les journalistes

Enfin, les répondants présentent des réponses mitigées lorsqu'il est question d'aborder l'autorégulation et le Conseil de presse du Québec. En effet, d'une part, certains sont d'avis que le pouvoir de sanction symbolique est suffisant pour initier un changement auprès des journalistes qui ont été blâmés par le CPQ, tandis que d'autres considèrent que cette manière de réguler la profession fragilise la crédibilité de celle-ci aux yeux de la population. Malgré cette division, il reste qu'une majorité de répondants estime que ce système présente davantage de défauts que de qualités, notamment parce que le CPQ émet des sanctions qui dépendent de la bonne volonté des acteurs, un élément également ressorti lors de la grande tournée des régions du Québec du Conseil de presse (CPQ, 2008). De plus, comme soulevé dans les critiques de Corriveau (2024), la majorité des répondants estime que le Conseil de presse serait plus efficace s'il était doté d'un contre-pouvoir capable de dépasser les simples mesures disciplinaires et en mesure d'imposer des conséquences plus substantielles. D'autre part, les répondants ont également des opinions divergentes lorsqu'il est question de l'accessibilité du CPQ pour le public. D'un côté, certains affirment que, puisque l'institution de régulation est composée d'un modèle tripartite (CPQ, 2020), elle permet d'assurer une bonne représentativité du public. De l'autre côté, plusieurs participants estiment qu'elle n'est pas suffisamment connue dans l'espace public pour être efficace, ce qui, selon eux, limite considérablement sa pertinence. Ce point rejoint les observations de Carignan et Joseph (2022), qui ont également souligné que l'institution manque de visibilité auprès du grand public.

Pour combler ces lacunes, plusieurs répondants ont suggéré la création d'un ordre professionnel journalistique. Toutefois, un débat persiste depuis plusieurs années dans la sphère médiatique, reflétant les divergences d'opinion parmi les participants sur l'efficacité d'une telle initiative. Cela dit, les réponses des participants ont majoritairement souligné les avantages de cette initiative plutôt que ses inconvénients potentiels. Selon les plus favorables à cette proposition, la création d'un ordre professionnel permet de dissiper le tribunal d'honneur, tout en renforçant les pouvoirs de sanctions du CPQ. De plus, cela obligerait les journalistes et les médias à adhérer au CPQ pour pouvoir détenir le titre de journaliste, ce qui permettrait par conséquent d'assurer une plus

grande uniformité des pratiques et de limiter la question du flou déontologique. Bien qu'elle ne relève pas directement de l'idée de créer un ordre professionnel pour les journalistes, les critiques émises par Corriveau (2024) à l'égard de l'efficacité du CPQ trouvent un écho dans les suggestions des répondants. Selon lui, pour que le CPQ ait un effet positif et durable, il est impératif de renforcer ses mécanismes de régulation et de lui accorder des moyens coercitifs supplémentaires pour garantir une application cohérente à travers tous les médias.

Inversement, ceux qui sont réticents à l'idée soulignent plusieurs inconvénients. Ils craignent notamment une intervention étatique dans la liberté de presse, et que l'uniformisation des pratiques pourrait conduire les journalistes à devenir une chambre d'écho. Ces inquiétudes évoquent le modèle de régulation du journalisme en vigueur dans des régimes autoritaires, tels que la Chine et la Russie, qui utilisent les médias comme instruments de propagande au service des intérêts des dirigeants du pays (Tong, 2010; Daucé, 2014). Bien que le Québec soit loin de cette réalité, ces répondants redoutent la création d'un ordre professionnel, craignant que l'État exerce un rôle décisionnel trop dominant. Par conséquent, ils estiment que toute forme de critique journalistique serait fortement limitée, obligeant les journalistes à se conformer aux discours du gouvernement, au détriment de la liberté de presse, de la diversité des voix, et de la démocratie. Malgré ces critiques, les répondants s'accordent pour dire que le Conseil de presse demeure une ressource fondamentale pour la régulation du journalisme.

Sur la base de ces témoignages, nous pouvons donc conclure que notre troisième hypothèse de recherche est confirmée, car les participants ont témoigné à plusieurs reprises que certains journalistes ne prennent pas en considération les plaintes dont ils font l'objet et ne corrigent pas les comportements qui sont considérés comme problématiques aux yeux de l'instance d'encadrement.

8. Conclusion

En conclusion, à travers ce mémoire, nous avons cherché à explorer la manière dont les journalistes perçoivent leur identité professionnelle et comment cette perception influe sur leur relation avec le public, ainsi que sur l'encadrement de leur profession. À la lumière des réponses

obtenues, nous pouvons confirmer que deux de nos trois hypothèses ont été validées. Cependant, la première n'a été que partiellement validée, puisque les pressions externes n'ont pas provoqué une redéfinition aussi profonde de l'identité professionnelle des journalistes comme nous l'avions initialement envisagé. Dans les faits, les principes fondamentaux et les valeurs journalistiques semblent avoir résisté aux nouvelles pressions et à l'évolution de leurs conditions de travail. Néanmoins, nous pouvons conclure que les journalistes perçoivent définitivement leur rôle dans l'espace public comme étant essentiel au maintien de la démocratie.

En ce qui concerne l'évolution du contrat social partagé entre les journalistes et le public, nous avons observé que les conditions de travail, exacerbées par la révolution numérique, influencent de manière tangible la relation de confiance qu'ils entretiennent avec le public. En effet, les journalistes expriment une frustration profonde face à l'évolution et à la transformation de leur profession, mais ils ne parviennent pas à réorienter de manière radicale leur pratique, puisqu'ils se sentent limités par des facteurs externes sur lesquels ils n'ont pas forcément de contrôle.

Enfin, la question de l'autorégulation et du rôle du Conseil de presse du Québec demeure un sujet de débat relativement chaud. Si certains estiment que la création d'un ordre professionnel journalistique serait bénéfique pour uniformiser les pratiques, garantir une plus grande responsabilité et une forme d'imputabilité plus concrète, d'autres craignent que cette initiative puisse engendrer des dérives importantes vers une régulation trop contraignante de leur liberté de presse par un contrôle de l'État. Néanmoins, les suggestions formulées par les répondants démontrent clairement que des changements sont nécessaires pour assurer la régulation de leur déontologie et que la mise en place d'un ordre professionnel pourrait être une réponse potentielle à la crise de confiance actuelle qui traverse l'industrie.

Bien entendu, ce mémoire présente également plusieurs limites. Tout d'abord, les réponses des journalistes sont largement influencées par leur propre expérience et contexte professionnel. Par conséquent, cela peut facilement généraliser les conclusions à l'ensemble de la profession. De plus, bien que cette recherche se soit concentrée sur les perceptions des journalistes, une analyse complémentaire des perceptions du public pourrait enrichir la compréhension de la relation entre ces deux acteurs, permettant ainsi de mieux comprendre la nature du contrat social.

Les conclusions tirées de cette étude ouvrent également la voie à plusieurs pistes de réflexion et de recherche futures. Une avenue intéressante serait d'étudier la question de l'identité professionnelle, mais sous l'angle des chroniqueurs. Considérant que ces derniers jouent un rôle particulier dans la façon dont l'information est présentée et interprétée par le public et qu'ils ont une influence considérable sur l'opinion publique, il va de soi que leur vision de l'identité professionnelle mérite d'être explorée plus en profondeur.

Une telle recherche permettrait de mieux comprendre comment ces professionnels, qui jonglent entre l'écriture d'opinions et le respect des normes déontologiques, perçoivent leur rôle dans l'espace public et comment cette perception influence le contrat social. Cela offrirait également la possibilité d'analyser comment les chroniqueurs ajustent leurs pratiques face aux défis contemporains, notamment en ce qui concerne la montée de la désinformation, la pression des plateformes numériques et les attentes de leurs lecteurs. Bien que Meier (2017) se soit déjà attardé sur la question, nous croyons qu'une étude réalisée après la période de la pandémie, qui a débuté en 2020 et qui s'est terminée en 2022, permettrait une meilleure compréhension de ce qu'ils considèrent comme étant leur rôle à l'heure actuelle, notamment puisque, comme l'ont mentionné la majorité des participants de cette étude, cela représente un moment clé dans l'évolution de la crise de confiance envers les médias traditionnels.

En outre, étudier spécifiquement la manière dont les chroniqueurs se positionnent par rapport au contrat social pourrait enrichir notre compréhension des dynamiques professionnelles et éthiques qui sous-tendent la production de l'information dans le journalisme d'opinion. Cette exploration permettrait de mieux cerner les ajustements nécessaires pour renforcer la crédibilité des médias et répondre aux attentes de la société face à l'évolution rapide du paysage médiatique.

9. Références bibliographiques

- Abdenour, J., McIntyre, K., & Dahmen, N. S. (2021). Seeing eye to eye: A comparison of audiences and journalists perceptions of professional roles and how they relate to trust. *Journalism Practice*, 15(3), 329–347.
- Baillargeon, S. (2010, 30 juin). Québecor se retire du Conseil de presse. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/culture/medias/291785/quebecor-se-retire-du-conseil-de-presse>
- Barber, B. (1983). *The logic and limits of trust*. Rutgers University Press.
- Bédard-Brûlé, I. (2019). *De la veille médiatique à l'adaptation des messages journalistiques : La production de l'actualité dans la salle de rédaction du quotidien Le Soleil* [thèse de doctorat, Université Laval]. 213.
- Bellerose, P. (2021, 16 avril). Une trentaine de personnalités publiques, avec à leur tête les députés Catherine Dorion et Joël Lightbound, dénoncent la prolifération de propos haineux ainsi que de la désinformation dans certains médias du Québec. *Journal de Montréal*. <https://www.journaldequebec.com/2021/04/16/medias-du-quebec-front-commun-contre-les-propos-haineux-et-la-desinformation>
- Bernier, M.-F. (2003). L'ombudsman française de la Société Radio-Canada : Un modèle d'imputabilité de l'information. *Canadian Journal of Communication*, 28(3). <https://doi.org/10.22230/cjc.2003v28n3a1375>
- Bernier, M.-F. (2004). *Éthique et déontologie du journalisme*. Presses de l'Université Laval.
- Bernier, M.-F. (2016). *Le cinquième pouvoir : la nouvelle imputabilité des médias envers leurs publics*. Presses de l'Université Laval.
- Bernier, M.-F. (2022). MétaMédias : Raisons et déraisons de la colère envers les médias et leurs journalistes : il est impératif d'engager un dialogue franc. *MétaMédias*. <https://metamedias.blogspot.com/2022/02/raisons-et-deraisons-de-la-colere.html>
- Bernier, M.-F., & Carignan, M.-E. (2023). *Rapport de recherche du sondage sur la crédibilité, la confiance et l'imputabilité des médias d'information et des journalistes du Québec*. Université de Sherbrooke et Université d'Ottawa. https://s9u325.a2cdn1.secureserver.net/wp-content/uploads/2023/05/Sondage-Credibilite-Medias_Mai2023.pdf
- Bierhoff, H.-W. (2002). Political trust. Different dimensions, different levels of consideration. *Political trust & Social foundations of reflexive cooperation*. 241–253.
- Blais, M., & Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitatives*, 26(2), 1–18. <https://doi.org/10.7202/1085369ar>

- Blöbaum, B. (2014). Trust and journalism in a digital environment. *Reuters Institute for the Study of Journalism (RISJ)*.
- Boily, L., & Chartrand, M. (2016). *Conjuguer avec les médias : Les défis inédits du relationniste* (3e éd.). Presses de l'Université Laval.
- Bourdieu, P. (1977). *Outline of a theory of practice*. Cambridge University Press.
- Boutté, G. (2006). *Risques et catastrophes : Comment éviter et prévenir les crises ? Papyrus*.
- Caillou, A. (2022, 22 mars). Les Québécois de plus en plus méfiants envers les médias. *Le Devoir*.
<https://www.ledevoir.com/culture/medias/689217/les-quebecois-de-plus-en-plus-mefiants-envers-les-medias>
- Carignan, M.-E. (2018). Quelle responsabilité sociale de la presse ? La couverture des attaques à Ottawa et à Saint-Jean-sur-Richelieu. *Sur le journalisme*, 16–33.
https://chaireunesco-prev.ca/wp-content/uploads/2019/04/Publications_PDF_Quelle-responsabilite-de-la-presse.pdf
- Carignan, M.-É., & Joseph, A. (2022). L'avenir incertain de l'autorégulation médiatique au Québec. *Recherches en communication*, 54.
<https://ojs.uclouvain.be/index.php/rec/article/view/67253/63783>
- Carl, S. (2018). The history and evolution of the ombudsman model. In M. Hertogh & R. Kirkham (Eds.). *Law 2018*. 17–33. Edward Elgar Publishing.
<https://doi.org/10.4337/9781786431257.00010>
- Chadwick, A. (2017). *The hybrid media system: Politics and power* (2e éd.).
<https://academic.oup.com/book/1922>
- Charron, J. (1990). *Les relations entre les élus et les journalistes parlementaires à l'Assemblée nationale du Québec : une analyse stratégique* [thèse de doctorat, Université Laval]. 606.
- Chung, D. S., & Nah, S. (2013). Media Credibility and Journalistic Role Conceptions: Views on Citizen and Professional Journalists among Citizen Contributors. *Journal of Mass Media Ethics*, 28(4), 271–288.
- Cohen, B. C. (1963). *The Press and Foreign Policy*. Princeton University Press.
- Colpron, S. (2022, 20 février). L'hostilité envers les journalistes en hausse. *La Presse*.
<https://www.lapresse.ca/actualites/2022-02-20/l-hostilite-envers-les-journalistes-en-hausse.php>
- Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec. (2021). *Liberté d'expression*.
<https://www.cdpcj.qc.ca/fr/nos-positions/enjeux/liberte-expression>

Cornu, D. (2009). *Journalisme et vérité : l'éthique de l'information au défi du changement médiatique*. Labor et Fides.

Conseil de déontologie journalistique. (2023). *Code de déontologie journalistique*.
<https://www.lecdj.be/wp-content/uploads/05-2023-Code-de-deontologie-version-2023.pdf>

Conseil de presse du Québec. (2003). *Droits et responsabilités de la presse*. 34.
https://conseildepresse.qc.ca/wp-content/uploads/2011/06/droits-responsabilites-de-la-presse_fr.pdf

Conseil de presse du Québec. (2008). *L'État de la situation médiatique au Québec : l'avis du public*. Montréal.
http://conseildepresse.qc.ca/wp-content/uploads/2013/01/2008-11-10_etat-situation-mediatique_avis-du-public.pdf

Conseil de presse du Québec. (2015). *Guide de déontologie journalistique du Conseil de Presse du Québec*.
https://conseildepresse.qc.ca/wp-content/uploads/2023/03/Guide-de-deontologie-journalistique_CPQ-2022.pdf

Conseil de presse du Québec. (2015b). *Mission*. <https://conseildepresse.qc.ca/le-conseil/mission/>

Conseil de Presse du Québec. (2020). *Structure*.
<https://conseildepresse.qc.ca/le-conseil/composition-structure/>

Conseil de presse du Québec. (2023). *Le Conseil de presse remporte sa bataille contre Québecor*.
<https://conseildepresse.qc.ca/actualites/le-conseil-de-presse-remporte-sa-bataille-contre-quebecor>

Conseil de presse du Québec. (2024). *Guide de déontologie journalistique du Conseil de presse du Québec*.
<https://conseildepresse.qc.ca/wp-content/uploads/2024/11/Guide-de-deontologie-journalistique-du-CPQ-2024.pdf>

Corriveau, R. (2016). La déontologie du Conseil de presse du Québec, une mutation bénéfique? *Comité de Recherche sur la Sociologie de la communication*. 12–22.

Corriveau, R. (2024). *Un conseil de presse est-il encore possible? Les misères de l'autoréglementation*. Presses de l'Université du Québec.

Crête, M. (2021, 16 avril). Une trentaine de personnalités dénoncent « le travail d'intimidation » de certains médias. *Le Devoir*.
https://www.ledevoir.com/culture/medias/598963/une-trentaine-de-personnalites-denoncent-les-ropos-desobligeants-de-certains-medias?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=boite_extra

Daucé, F. (2014). Le journalisme en ligne en Russie : Les jeux ordinaires du contrôle politique. *Les Études du CERI*, 1–38. <https://hal.science/hal-04256676/>

Davey, K. (1970). *The Uncertain Mirror: Report of the Special Senate Committee on Mass Media*. Information Canada.

Dubois, J. (2021). *Journalisme, médias sociaux et intérêt public. Enquête auprès de 393 journalistes québécois*. Presses de l'Université Laval.

Donsbach, W. (1987). Journalism research in Germany: Research questions still remain.

Engelke, K. M., Hase, V., & Wintterlin, F. (2019). On measuring trust and distrust in journalism: Reflection of the status quo and suggestions for the road ahead. *Journal of Trust Research*, 9(1), 66–86. <https://doi.org/10.1080/21515581.2019.1588741>

Fawzi, N., Steindl, N., Obermaier, M., Prochazka, F., Arlt, D., Blöbaum, B., & Ziegele, M. (2021). Concepts, causes and consequences of trust in news media—a literature review and framework. *Annals of the International Communication Association*, 45(2), 154–174.

Fédération professionnelle des journalistes du Québec. (2008). *Guide de déontologie*. https://cdn.ca.yapla.com/company/CPY9xhmJrXC8hpGUQ5ssMX3n/asset/files/10_12_Guide_e_n_vigueur.pdf

Gans, H. J. (1979). *Deciding what's news: A study of CBS evening news, NBC nightly news, Newsweek, and Time*. Pantheon Books.

Gendron, S. (2021, 17 avril). Quand liberté d'expression devient une oppression. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/opinion/libre-opinion/598971/libre-opinion-quand-liberte-d-expression-devient-une-oppression>

Gingras, A.-M. (2009). *Médias et démocratie : Le grand malentendu* (3e éd.). Presses de l'Université du Québec.

Giroux, D., & Trudel, P. (2014). La régulation du travail journalistique dans dix pays, dont le Canada. *Centre d'études sur les médias*. <https://www.cem.ulaval.ca/wp-content/uploads/2019/04/regulationjournalisme.pdf>

Grevisse, B. (2016). Déontologie du journalisme : Enjeux éthiques et identifiés professionnelles (2e éd.). *Info & Com*, 35(1). <https://journals.openedition.org/communication/7484>

Grosser, K. M. (2016). Trust in online journalism. A conceptual model of risk-based trust in the online context. *Digital Journalism*, 4(8), 1036–1057. <https://doi.org/10.1080/21670811.2015.1127174>

Hanitzsch, T., & Mellado, C. (2011). What shapes the news around the world? How journalists in 18 countries perceive influences on their work. *International Journal of Press/Politics*, 16, 404–426.

- Hanitzsch, T., van Dalen, A., & Steindl, N. (2018). Caught in the nexus. A comparative and longitudinal analysis of public trust in the press. *The International Journal of Press/Politics*, 23(1), 3–23. <https://doi.org/10.1177/1940161217740695>
- Hardin, R. (2006). *Trust*. Polity Press.
- Heise, N., Loosen, W., Reimer, J., & Schmidt, J.-H. (2014). Including the Audience. Comparing the attitudes and expectations of journalists and users towards participation in German TV news journalism. *Journalism Studies*, 15(4), 411–430.
- Hornig Priest, S. (2005). Risk reporting: Why can't they ever get it right? In *Journalism: Critical issues*, 199–209.
- Jackob, N. (2012). *Seen, read – believed? Why the media do not depict reality and people still trust them*. Olzog.
- Johnstone, J. W. C., Slawski, E. J., & Bowman, W. W. (1972). The professional values of American newsmen. *Public Opinion Quarterly*, 36(4), 522–527. <https://doi.org/10.1086/267662>
- Journalistic Role Performance. (2022). *The Project*. <https://www.journalisticperformance.org/the-project>
- Kohring, M., & Matthes, J. (2007). Trust in news media. Development and validation of a multidimensional scale. *Communication Research*, 32(4), 231–252. <https://doi.org/10.1177/0093650206298071>
- Lacroix, C., & Carignan, M. E. (2020). Une crise dans la crise : comment les journalistes perçoivent-ils leurs rôles et leur avenir en temps de pandémie?. *Les Cahiers du journalisme*, 5. <http://cahiersdujournalisme.org/V2N5/CaJ-2.5-R003.html>
- Langlois, S., Proulx, S., & Sauvageau, F. (2020). La confiance envers les médias d'information et les médias sociaux au Québec. *Centre d'études sur les médias*. <https://www.cem.ulaval.ca/wp-content/uploads/2020/02/cem-confiance-langlois-proulx-sauvageau.pdf>
- Latraverse, E. (2022, 16 février). Lettre à mes trolls. *Journal de Montréal*. <https://www.journaldemontreal.com/2022/02/16/lettre-a-mes-trolls>
- Lewin, K. (1947). Frontiers in group dynamics: II. Channels of group life; Social planning and action research. *Human Relations*, 1, 143–153.
- Liberté d'oppression (2021). *Déclaration*. <https://libertedoppression.webetc.ca/declaration/>
- Loosen, W., Reimer, J., & Hölig, S. (2020). What journalists want and what they ought to do (in) congruences between journalists' role conceptions and audiences' expectations. *Journalism Studies*, 21(12), 1744–1774.

Luhmann, N. (2017). *Trust and power*. Polity Press.

Marcotte, G. (2020). L'intérêt public, l'intérêt général et l'autorégulation de la presse : Analyse comparative entre la Belgique francophone et le Québec [mémoire de master, Université catholique de Louvain]. 112.

Marois, A., Charlton, S., Côté, F., & Colette, B. (2022). Digital News Report 2022 - Synthèse des données canadiennes. *Centre d'études sur les médias*.
<https://www.cem.ulaval.ca/publications/dnr-2022-canada-fr/>

Mayer, R. C., Davis, J. H., & Schoorman, F. D. (1995). An integrative model of organizational trust. *Academy of Management Review*, 20(3), 709–734. <https://doi.org/10.2307/258792>

McQuail, D. (2010). *McQuail's Mass communication theory*. Sage Publications.

Meier, F. (2017.). *Normes textuelles et construction d'une identité professionnelle : Le cas des chroniqueurs de la presse écrite québécoise*. Presses de l'Université catholique de Louvain.
<https://core.ac.uk/download/pdf/229091295.pdf>

Mellado, C. (2014). Professional roles in news content: Six dimensions of journalistic role performance. *Journalism Studies*. <https://doi.org/10.1080/1461670X.2014.922276>

Mellado, C., & Hellmueller, L. (2015). Professional roles and news construction: A media sociology conceptualization of journalists' role conception and performance. *Comunicación y Sociedad*, 28(3), 1–11. <https://doi.org/10.15581/003.28.3.1-11>

Mellado, C., & Humanes, M. L. (2012). Modeling perceived professional autonomy in Chilean journalism. *Journalism*, 13(8), 985–1003.

Mellado, C., Márquez-Ramírez, M., Mick, J., Oller Alonso, M., & Olivera, D. (2017). Journalistic performance in Latin America: A comparative study of professional roles in news content. *Journalism*, 18(9), 1087–1106. <https://doi.org/10.1177/1464884916657509>

Mercier, A., & Pignard-Cheynel, N. (2014). Mutations du journalisme à l'ère du numérique : un état des travaux. *Revue Française des Sciences de l'information et de la communication*.
<https://journals.openedition.org/rfsic/1097>

Misztal, B. (2011). Trust. Acceptance of, precaution against and cause of vulnerability. *Comparative Sociology*, 10(3), 358–379. <http://doi.org/10.1163/156913311X578190>

Neuman, N., Fletcher, R. Robertson, C., Eddy, K., & Nielsen, R. (2022). Digital News Report. *Reuters Institute for the Study of Journalism and Oxford University*.
<https://reutersinstitute.politics.ox.ac.uk/digital-news-report/2022>

Norris, P. (2017). The conceptual framework of political support. In *Handbook on political trust*. 18–32.

- Offe, C. (2001). How can we trust our fellow citizens? Trust: Basis of social cohesion. 241–294.
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris: Armand Colin.
- Pilon-Larose, H. (2021, 16 avril). Des personnalités se liguent contre l'« intimidation médiatique ». *La Presse*.
<https://www.lapresse.ca/actualites/2021-04-16/collectif-liberte-d-oppression/des-personnalites-se-liguent-contre-l-intimidation-mediatique.php>
- Pritchard, D., & Sauvageau, S. (1999). *Les journalistes canadiens. Un portrait de fin de siècle*. Presses de l'Université Laval.
- Prochazka, F., & Schweiger, W. (2019). How to measure generalized trust in news media? An adaptation and test of scales. *Communication Methods and Measures*, 13(1), 26–42.
<https://doi.org/10.1080/19312458.2018.1506021>
- Ostini, J., & Ostini, A. Y. H. (2009). Beyond the Four Theories of the Press: A New Model of National Media Systems. *Mass Communication and Society*, 17.
https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1207/S15327825MCS0501_4
- Radio-Canada. (2018, 31 octobre). Qu'est-ce qui constitue un discours haineux? *Le 15-18*.
<https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/le-15-18/segments/chronique/93062/justice-droit-incitation-haine-crime>
- Reese, S. D. (2021). The Institution of Journalism: Conceptualizing the Press in a Hybrid Media System. *Digital Journalism*, 10(2), 253–266. <https://doi.org/10.1080/21670811.2021.1977669>
- Reich, Z., & Hanitzsch, T. (2013). Determinants of Journalists' Professional Autonomy: Individual and National Level Factors Matter More Than Organizational Ones.
<https://doi.org/10.1080/15205436.2012.669002>
- RISJ. (2022). *Digital News Report*.
<https://reutersinstitute.politics.ox.ac.uk/digital-news-report/2022>
- Robillard, A. (2020, 3 avril). COVID-19: le réseau de la santé se prépare à la pénurie d'équipement. *Journal de Québec*.
<https://www.journaldequebec.com/2020/04/03/le-reseau-de-la-sante-se-prepare-a-la-penurie-dequipement>
- Rosten, L. C. (1937). President Roosevelt and the Washington correspondents. *Public Opinion Quarterly*, 1(1), 36–52.
- Ruellan, D. (1992). Le professionnalisme du flou. *Réseaux. Communication - Technologie - Société*, 51, 25–37.

- Saint-Jean, A. (2002). *Éthique de l'information : fondements et pratiques au Québec depuis 1960*. Presses de l'Université de Montréal.
- Savoie-Zajc, L. (2010). L'entrevue semi-dirigée. *Recherche sociale - De la problématique à la collecte de données*. <https://www.erudit.org/fr/revues/rse/2012-v38-n1-rse0675/1016748ar/>
- Servaes, J. (2008). *Communication for Development and Social Change*.
- Shoemaker, P. (1991). *Gatekeeping*. Newbury Park: Sage Publications.
- Shoemaker, P. J., & Reese, S. D. (2013). *Mediating the Message in the 21st Century: A Media Sociology Perspective*. New York: Routledge.
- Siebert, F. S., Schramm, W. L., & Peterson, T. B. (1973). *Four theories of the press: The authoritarian, libertarian, social responsibility, and Soviet communist concepts of what the press should be and do*. University of Illinois Press. <https://www.jstor.org/stable/10.5406/j.ctv1nhr0v>
- Sztompka, P. (1999). *Trust: A sociological theory*. Cambridge University Press.
- Thomas, D. R. (2006). A general inductive approach for analyzing qualitative evaluation data. *American Journal of Evaluation*, 27(2), 237–246.
- Toff, B., Badrinathan, S., Camila Mont'Alverne, C., Fischer Arguedas, A., & Nielsen, R. (2020). What we think we know and what we want to know: Perspectives on trust in news in a changing world. *Reuters Institute for the Study of Journalism*. <https://reutersinstitute.politics.ox.ac.uk/what-we-think-we-know-and-what-we-want-know-perspectives-trust-news-changing-world>
- Tong, J. (2010). The crisis of the centralized media control theory: How local power controls media in China. *Media, Culture & Society*, 32(6), 925–942. <https://doi.org/10.1177/0163443710379665>
- Tuchman, G. (1973). Making news by doing work: Routinizing the unexpected. In *American Journal of Sociology*, 79(1), 110–131.
- Tuchman, G. (2002). Media institutions: Qualitative methods in the study of news. In *A handbook of qualitative methodologies for mass communication research*, 269–283.
- van Dalen, A. (2019). Journalism, trust, and credibility. In *The handbook of journalism studies*, 356–371.
- Vos, P., Eichholz, M., & Karaliova, T. (2018). Audiences and journalistic capital. *Journalism Studies*, 1–19. <https://doi.org/10.1080/1461670X.2018.1477551>
- Waisbord, S. (2000). *Watchdog Journalism in South America: News, Accountability and Democracy*. New York: Columbia University Press.

Wasserman, H., & Thussu, D. (2011). Popular media, democracy and development in Africa. *Journal of African Media Studies*, 3(2), 167–182. https://doi.org/10.1386/jams.3.2.167_1

Weaver, D. H., Beam, R. A., Brownlee, B. J., Voakes, P. S., & Wilhoit, G. C. (2007). *The American journalist in the 21st century: U.S. news people at the dawn of a new millennium*. Lawrence Erlbaum Associates.

Willnat, L., Weaver, D., & Cleveland Wilhoit, G. (2017). The American journalist in the digital age. *Journalism Studies*, 1–19. <https://doi.org/10.1080/1461670X.2017.1387071>

Annexe 1 : Article 9 du Guide de déontologie journalistique du CPQ

9 — Qualités de l'information

Les journalistes et les médias d'information produisent, selon les genres journalistiques, de l'information possédant les qualités suivantes :

- a) exactitude : fidélité à la réalité ;
- b) rigueur de raisonnement ;
- c) impartialité : absence de parti pris en faveur d'un point de vue particulier ;
- d) équilibre : dans le traitement d'un sujet, présentation d'une juste pondération du point de vue des parties en présence ;
- e) complétude : dans le traitement d'un sujet, présentation des éléments essentiels à sa bonne compréhension, tout en respectant la liberté éditoriale du média.

Annexe 2 : Caractéristiques professionnelles des répondants

Numéro du répondant	Expériences professionnelles antérieures	Poste actuellement occupé
Répondant 1	Vingt ans d'expérience en journalisme, notamment au journal Le Devoir.	Animateur radio chez Bleu FM
Répondant 2	Un journaliste qui a précédemment travaillé chez TVA Nouvelles pendant la pandémie de la COVID-19.	Journaliste et animateur radio chez Radio-Canada
Répondant 3	Ancienne présidente de la FPJQ qui a travaillé brièvement comme analyste au Conseil de presse du Québec.	Animatrice radio chez Radio-Canada
Répondant 4	Il cumule plus de trente ans d'expérience en journalisme. Il a assumé pendant plusieurs années la fonction de directeur général de l'information chez Radio-Canada et la présidence au sein de la FPJQ.	Auteur et professeur honoraire au Département de communication de l'UdeM
Répondant 5	Il détient une quinzaine d'années d'expérience auprès d'un journal local.	Journaliste à Radio-Canada
Répondant 6	Le poste qu'elle occupe présentement est sa première expérience professionnelle en journalisme. Elle y travaille depuis 2023.	Journaliste locale qui travaille au développement des régions dans un média quotidien régional
Répondant 7	Le poste qu'il occupe présentement est sa première expérience professionnelle en journalisme. Il y travaille depuis 2021.	Journaliste local qui traite principalement les dossiers liés à la santé et à la politique provinciale dans un média quotidien régional
Répondant 8	Le poste qu'elle occupe présentement est sa première expérience professionnelle en journalisme. Elle y travaille depuis 2019 et a obtenu son poste à la suite d'un stage au sein du même quotidien.	Journaliste locale qui s'intéresse particulièrement aux enjeux touchant à l'agriculture, à l'environnement et aux injustices sociales dans un média quotidien régional
Répondant 9	Elle détient près de vingt ans d'expérience en journalisme, dont deux ans au sein d'une équipe d'enquête pour une coopérative de l'information régionale.	Journaliste d'enquête pour l'équipe d'impact des Coops de l'info
Répondant 10	Elle détient près de 20 ans d'expérience comme journaliste au sein d'un média membre de Québecor. Il s'agit également du seul média pour lequel elle a travaillé.	Directrice adjointe à l'information et chroniqueuse pour un média membre de Québecor et autrice

Annexe 3 : Grille d'entretien

Partie 1 : La perception des journalistes quant à leur rôle dans l'espace public

- Q1** : Comment percevez-vous le rôle des journalistes dans l'espace public ?
- Q2** : Selon vous, quels sont les principaux devoirs associés au travail journalistique ?
- Q3** : Comment, en tant que professionnel de l'information, décririez-vous la relation de confiance entre les journalistes et le public ?
- Q4** : Comment voyez-vous votre rôle quant à la couverture des enjeux politiques ?

Partie 2 : La relation avec le Conseil de presse du Québec

- Q5** : Comment, en tant que professionnel de l'information, décririez-vous la relation entre les journalistes et le Conseil de presse du Québec ?
- Q6** : Selon vous, quels sont les principaux avantages associés au modèle de l'autorégulation de la déontologie journalistique mis en place par le CPQ ?
- Q7** : Selon vous, quelles sont les principales limites associées au modèle de l'autorégulation de la déontologie journalistique mis en place par le CPQ ?
- Q8** : En se basant sur votre expérience, selon vous, est-il plus pertinent de conserver le CPQ sous sa forme actuelle plutôt que d'investir dans un nouveau modèle de régulation ? Pourquoi ?

Partie 3 : Le déclin de la confiance du public envers les institutions journalistiques

- Q9** : En tant que professionnel de l'information, comment percevez-vous la relation de confiance entre le public et les institutions journalistiques ?
- Q10** : Comment percevez-vous l'évolution de cette relation de confiance entre le public et les institutions journalistiques ?
- Q11** : Selon vous, quels sont les potentiels risques qui peuvent être associés à une déclinaison de l'état de la confiance du public envers les institutions journalistiques ?
- Q12** : Selon vous, qu'est-ce que les journalistes et les entreprises de presse peuvent mettre en place pour améliorer la relation de confiance entre le public et les institutions journalistiques ?

Annexe 4 : Formulaire d'information et de consentement



FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

Nous vous invitons à participer à un projet de recherche. Avant d'accepter, veuillez prendre le temps de lire ce document expliquant le déroulement du projet. N'hésitez pas à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la personne responsable du projet. Prenez tout le temps nécessaire pour prendre votre décision.

Titre du projet de recherche

Le Conseil de presse du Québec, la déontologie et les principes de l'autorégulation face à la perte de confiance envers les institutions journalistiques.

Personnes responsables du projet de recherche

Guillaume David : Candidat à la maîtrise en communication politique internationale et risques démocratiques - Tri-diplôme en partenariat avec l'Université de Sherbrooke, l'Université catholique de Louvain (Belgique) et Sciences Po Aix (France).

Courriel : Guillaume.David@USherbrooke.ca

Mobile : (873) 682-1535

Carol-Ann Rouillard : Directrice de mémoire et professeure adjointe au Département de communication de l'Université de Sherbrooke

Courriel : Carol-Ann.Rouillard2@USherbrooke.ca

Objectifs du projet de recherche

- Décortiquer le rôle du Conseil de presse du Québec dans l'espace public, en se basant sur les avantages et limites du modèle de l'autorégulation journalistique.

- Comparer la perception de la population et des journalistes quant au rôle des professionnels de l'information dans l'espace public, en se basant sur la notion de confiance.
- Regrouper les liens qui ont mené au déclin de la confiance du public envers les institutions journalistiques, en se basant sur la vision des professionnels de l'information.

Raison et nature de la participation

Votre participation à ce projet sera requise pour une entrevue d'environ une heure. Cette entrevue aura lieu en ligne sur TEAMS, selon vos disponibilités entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} décembre. Vous aurez à répondre à des questions concernant votre rôle et vos perspectives en tant que professionnel.le de l'information. Cette entrevue fera l'objet d'un enregistrement audio et vidéo.

Avantages pouvant découler de la participation

Votre participation à ce projet de recherche vous apportera l'avantage de faire valoir votre point de vue professionnel concernant un enjeu considérable de la sphère journalistique. À cela s'ajoute le fait qu'elle contribuera à l'avancement des connaissances scientifiques entourant le milieu de l'information et de la démocratie.

Inconvénients et risques pouvant découler de la participation

Votre participation à la recherche ne devrait pas comporter d'inconvénients significatifs, si ce n'est le fait de donner de votre temps. À cet effet, vous pourrez demander de prendre une pause ou de poursuivre l'entrevue à un autre moment qui vous conviendra.

Il se pourrait, lors de l'entrevue, que le fait de parler de votre expérience vous amène à vivre une situation difficile. Si c'est le cas, n'hésitez pas à en parler avec la personne responsable du projet de recherche dont les coordonnées apparaissent sur ce formulaire. Elle pourra vous diriger vers le Comité d'éthique de la recherche de la faculté des Lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke, ou vous suggérer d'autres ressources de soutien.

Participation volontaire et possibilité de retrait

Votre participation à ce projet de recherche est volontaire. Vous êtes donc libre de refuser d'y participer. Vous pouvez également vous retirer de ce projet de recherche à n'importe quel moment, sans avoir à donner de raisons, en informant le chercheur.

Également, la personne responsable de ce projet de recherche ou le comité d'éthique de la recherche peuvent mettre fin à votre participation, sans votre consentement. Cela peut se produire si de nouvelles découvertes ou informations indiquent que votre participation au projet de recherche n'est plus dans votre intérêt, si vous ne respectez pas les consignes du projet de recherche ou encore s'il existe des raisons administratives d'abandonner le projet.

Si vous vous retirez du projet de recherche ou êtes retiré du projet aucune autre donnée ne sera recueillie. L'information et le matériel déjà recueillis dans le cadre de ce projet de recherche seront néanmoins conservés, analysés ou utilisés pour assurer l'intégrité du projet de recherche, tel que décrit dans ce document.

Advenant que vous vous retiriez du projet de recherche, demandez-vous que les documents vidéos ou écrits vous concernant soient détruits ?

Oui ☐ Non ☐ Initiales du participant : _____

Il vous sera toujours possible de revenir sur votre décision. Le cas échéant, le chercheur vous demandera explicitement si vous désirez la modifier.

Compensation financière

Vous ne recevrez pas de compensation financière pour votre participation à ce projet de recherche.

Confidentialité, partage, surveillance et publications

Durant votre participation à ce projet de recherche, le chercheur responsable recueillera, dans un dossier de recherche, les renseignements vous concernant et nécessaires pour répondre aux objectifs scientifiques de ce projet de recherche.

Votre dossier de recherche peut comprendre des renseignements tels que votre nom, votre sexe, votre date de naissance, votre origine ethnique, des photographies, des enregistrements vidéo, vos habitudes de vie ainsi que les résultats de tous les tests, examens et procédures qui seront réalisés dans le cadre du projet de recherche.

Tous les renseignements recueillis au cours du projet de recherche demeureront strictement confidentiels dans les limites prévues par la loi. Afin de préserver votre identité et la confidentialité de ces renseignements, vous ne serez identifié que par un numéro de code. La clé du code reliant votre nom à votre dossier de recherche sera conservée par le chercheur responsable de ce projet de recherche.

Les renseignements recueillis seront conservés, sous clé, pendant 7 ans par le chercheur responsable aux fins exclusives du présent projet de recherche puis détruits.

Les données de recherche pourront être publiées ou faire l'objet de discussions scientifiques, mais ne permettront pas de vous identifier.

À des fins de surveillance et de contrôle, votre dossier de recherche pourrait être consulté par une personne mandatée par des organismes réglementaires, des représentants de l'établissement ou du comité d'éthique de la recherche. Ces personnes et ces organismes auront accès à vos données personnelles, mais ils adhèrent à une politique de confidentialité.

Vous avez le droit de consulter votre dossier de recherche pour vérifier les renseignements recueillis et les faire rectifier au besoin.

Résultats de la recherche

Si vous souhaitez obtenir un résumé des résultats généraux de la recherche, veuillez indiquer une adresse où nous pourrions vous le faire parvenir :

Adresse électronique : _____

Adresse postale dans le cas où vous n'avez pas d'adresse électronique : _____

Coordonnées de personnes-ressources

Si vous avez des questions ou éprouvez des problèmes reliés au projet de recherche, ou si vous souhaitez vous en retirez, vous pouvez communiquer avec le chercheur :

[Guillaume David – (873) 682-1535/Guillaume.David@USherbrooke.ca]

Approbation par le comité d'éthique de la recherche

Le Comité d'éthique de la recherche - Lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke a approuvé ce projet de recherche et en assurera le suivi. Pour toute question concernant vos droits en tant que participant à ce projet de recherche ou si vous avez des commentaires à formuler, vous pouvez communiquer avec ce comité au numéro de téléphone 819-821-8000 poste 62644 (ou sans frais au 1 800 267-8337) ou à l'adresse courriel cer_lsh@USherbrooke.ca.

Signature de la personne participante

J'ai pris connaissance du formulaire d'information et de consentement. On m'a expliqué le projet de recherche et le présent formulaire d'information et de consentement. On a répondu à mes questions et on m'a laissé le temps voulu pour prendre une décision. Après réflexion, je consens à participer à ce projet de recherche aux conditions qui y sont énoncées.

Nom de la personne participante

Signature

Date

Engagement du chercheur ou de la chercheuse responsable du projet de recherche

Je certifie qu'on a expliqué à la personne participante le présent formulaire d'information et de consentement, que l'on a répondu aux questions qu'elle avait.

Je m'engage, Guillaume David, à respecter ce qui a été convenu au formulaire d'information et de consentement et à en remettre une copie signée et datée à la personne participante.

Nom du chercheur ou de la chercheuse responsable

Signature

Date